

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~<sup>1 2</sup> :

John Cockerill SA

Forme juridique<sup>3</sup>: Société anonyme

Adresse: Rue Jean Potier

N°: 1

Boîte:

Code postal: 4100

Commune: Seraing

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Liège

Adresse Internet<sup>4</sup>: <https://www.johncockerill.com>Adresse e-mail<sup>4</sup> : .....Numéro d'entreprise BE 0422.362.447

COMPTES CONSOLIDÉS en

MILLIERS D'EUROS<sup>5</sup>

communiqués à l'assemblée générale du

20 / 06 / 2024

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01 / 01 / 2023

au

31 / 12 / 2023

Exercice précédent du

01 / 01 / 2022

au

31 / 12 / 2022Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont / ne sont pas~~<sup>1</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé

- le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 3:26, §2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)

.....  
.....Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante  

Nombre total de pages déposées: 64

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: .....

Signature  
(nom et qualité)EBENIS SA  
représentée par Monsieur Bernard SERIN  
Président du Conseil d'AdministrationSignature  
(nom et qualité)SERIN Nicolas  
Vice-Président du Conseil d'Administration

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

4 Mention facultative.

5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

Nr.	BE 0422.362.447	CONSO 2
-----	-----------------	---------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES  
AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction	
<b>EBENIS SA</b>	Président du Conseil d'Administration
N° LU20274301	03/05/2023 - 02/05/2024
Route d'Esch 17, 1470 Luxembourg, Luxembourg	
Représenté(es) par:	
SERIN Bernard	
Avenue d'Eylau 36, 75016 PARIS, France	
<b>Nicolas SERIN</b>	Vice-président du Conseil d'Administration
Avenue Groelstveld 36, 1180 Uccle, Belgique	03/05/2023 - 02/05/2024
<b>Louis Smal Consulting</b>	Administrateur
N° BE 0826.694.178	03/05/2023 - 13/12/2023
Rue de Bruxelles 174 boîte L, 4340 Awans, Belgique	
Représenté(es) par:	
Louis Smal	
Rue de l'Avouerie 2 boîte 2, 4620 Fléron, Belgique	
<b>S2M Productions SRL</b>	Administrateur
N° BE 0879.716.358	03/05/2023 - 02/05/2024
Avenue des Oiseaux 2 boîte 6, 4000 Liège, Belgique	
Représenté(es) par:	
Maurice SEMER	
Route de Limet 25, 4577 Modave, Belgique	
<b>SOKRATES GROUP SAS</b>	Administrateur
Rue du Châteaudun 56, 75016 Paris, France	03/05/2023 - 02/05/2024
Représenté(es) par:	
Gérard LONGUET	
Rue du Châteaudun 56, 75009 Paris, France	
<b>PONCELET MC2 SPRL</b>	Administrateur
N° BE 0839.384.748	03/05/2023 - 02/05/2024
Rue des Ronchis 19, 6850 Paliseul, Belgique	
Représenté(es) par:	
Jean-Pol PONCELET	
Rue des Ronchis 19, 6850 Paliseul, Belgique	
<b>PATH CONSULTING SPRL</b>	Administrateur
N° BE 0839.038.815	03/05/2023 - 13/12/2023
Rue de la Léhette 19, 4910 Theux, Belgique	
Représenté(es) par:	
Paul THONON	
Rue de la Léhette 19, 4910 Theux, Belgique	
<b>ABNM Consulting Services SPRL</b>	Administrateur
N° BE 0880.568.473	03/05/2023 - 02/05/2024
Rue du Château 3, 4432 Alleur, Belgique	
Représenté(es) par:	
Diego Aquilina	
Rue du Château 3, 4432 Alleur, Belgique	
<b>Jérôme PECRESSE</b>	Administrateur
Rue du Beauvau 20, 78000 Versailles, France	17/10/2023 - 02/05/2024
<b>SODENOO</b>	Administrateur
Boulevard de Kockelscheuer 26, 1821 Luxembourg	03/05/2023 - 02/05/2024
Représenté(es) par:	
Jean-Luc MAURANGE	
<b>Yves HONHON</b>	Administrateur
Rue du Batty 31, 4000 Liège, Belgique	03/05/2023 - 02/05/2024
<b>François MICHEL</b>	Administrateur délégué
Avenue du Président Franklin Roosevelt 4, 92330 Sceaux, France	03/05/2023 - 02/05/2024
<b>DELOITTE REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL</b>	Commissaire
N° BE 0429.053.863	04/05/2022 - 07/05/2025
Gateway Building - Luchthaven Nationaal 1 boîte J, 1930 Zaventem, Belgique	
N° de membre: IRE 1986-B00025	
Représenté(es) par:	
Julie DELFORGE (Commissaire)	
Rue Jean Gol 2, 4000 Liège, Belgique	
N° de membre: IRE 2000-A02129	

# Rapport Financier 2023

## Table des matières

Chapitre 1   Rapport de gestion consolidé .....	4
Chapitre 2   Etats financiers consolidés.....	12
Etat consolidé de la situation financière.....	12
Etat consolidé du résultat global.....	13
Etat consolidé des variations des capitaux propres .....	14
Tableau consolidé des flux de trésorerie .....	15
Notes aux états financiers consolidés.....	16
1. Informations générales .....	16
2. Méthodes comptables.....	16
3. Jugements comptables significatifs et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations.....	27
4. Informations des Business .....	28
5. Goodwill.....	31
6. Immobilisations incorporelles.....	33
7. Immobilisations corporelles .....	34
8. Participations dans les entreprises et coentreprises .....	35
9. Autres actifs financiers .....	36
10. Autres actifs courants, non courants et actifs détenus en vue de la vente .....	37
11. Impôts sur le résultat .....	37
12. Stocks.....	40
13. Créances commerciales et autres créances opérationnelles.....	40
14. Contrats de construction .....	41
15. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	42
16. Capitaux propres .....	42
17. Provisions pour avantages du personnel .....	43
18. Provisions .....	45
19. Emprunts .....	46
20. Autres passifs financiers .....	47
21. Autres passifs courants et non courants.....	47
22. Dettes commerciales et autres dettes opérationnelles .....	48
23. Revenus opérationnels .....	48
24. Charges opérationnelles .....	48
25. Coût de l'endettement net.....	50
26. Autres produits et charges financiers.....	50
27. Instruments financiers et gestion des risques y relatifs .....	51
28. Passifs éventuels et engagements .....	55
29. Acquisition et cession d'entreprises.....	55
30. Parties liées.....	58
31. Rémunération des dirigeants .....	58
32. Prestations du Commissaire.....	58
33. Evénements postérieurs à la clôture.....	58
34. Détails concernant les filiales non détenues exclusivement et présentant des intérêts non contrôlants significatifs .....	59
35. Liste des filiales .....	60
Chapitre 3   Rapport du Commissaire sur les états financiers consolidés .....	63
Rapport sur les comptes consolidés.....	63

# Chapitre 1 | Rapport de gestion consolidé

Ce rapport concerne la société John Cockerill SA ainsi que ses différentes filiales. Il comprend l'ensemble des activités opérationnelles du Groupe John Cockerill, repris dans l'ensemble du document sous le terme John Cockerill.

## 1. Faits saillants

### 1.1. Avancées stratégiques 2023

Dans un contexte global de crises de toutes natures (économiques, sanitaires, diplomatiques...), qui s'enchaînent de façon ininterrompue depuis plusieurs années, nous évoluons dans un monde en transformation : on observe un renforcement progressif du protectionnisme et une réindustrialisation des territoires, l'un et l'autre visant à raccourcir les chaînes d'approvisionnement. A travers cette tendance de fond, les Etats réaffirment leur souveraineté et leur détermination à garantir la sécurité et l'approvisionnement, singulièrement énergétique, de leurs populations.

Dans cet environnement mouvant, John Cockerill a poursuivi en 2023 son ambition de proposer les équipements stratégiques dont les Etats, les industries et les populations ont besoin, que ce soit en matière d'énergie (production, stockage et transport), de sécurité et de décarbonation. En interne, le Groupe a continué sa transformation en champion multi-local, devenant ainsi un véritable partenaire industriel stratégique de portée mondiale.

#### 1.1.1. Renforcement de la présence en Inde et aux Etats-Unis

En 2023, John Cockerill a continué de développer ses hubs en Inde et aux Etats-Unis pour se rapprocher de ses marchés et de ses clients, conformément à sa feuille de route stratégique.

En Inde, John Cockerill poursuit l'ambition de développer non seulement des courants d'affaires multi-sectoriels dédiés aux marchés local et international mais aussi de développer une équipe de services internes dédiés à l'ensemble de ses opérations. Déjà bien implantées sur le marché indien des équipements pour la sidérurgie, les équipes de John Cockerill ont exécuté la plus grande commande d'équipements sidérurgiques de l'histoire du Groupe pour le compte d'ArcelorMittal Nippon Steel India, et ont remporté une autre importante commande de The Tinsplate Company India Ltd (filiale de TATA Steel). Elles ont également renforcé leur dispositif dédié aux pièces de rechange et aux activités de rénovation des installations sidérurgiques indiennes. Sur le marché de l'hydrogène, John Cockerill a embauché le Directeur Général de sa co-entreprise avec Greenko et remporté une aide de l'Etat indien de quelque 45 millions d'euros qui sera allouée à partir de 2026, sur 5 ans, pour développer ses capacités de production d'électrolyseurs. Sur le marché de la défense, John Cockerill a recruté le Directeur Général de John Cockerill Defense India et poursuivi la recherche d'un partenaire pour sa future coentreprise dédiée. Enfin, des services partagés en matière de Ressources Humaines, Informatique et Exécution de Projets ont été mis en place pour supporter l'ensemble des opérations du Groupe en Inde.

En Amérique du Nord, dans la foulée des activités qu'il a établies depuis 2004 dans l'énergie, l'industrie et la défense, John Cockerill a franchi en 2023 une étape majeure de son développement dans l'hydrogène vert avec le dévoilement, en présence du Premier Ministre belge Alexander De Croo, de l'usine acquise à Baytown (Texas) et qui sera convertie en une gigafactory d'électrolyseurs alcalins. Au Canada, John Cockerill a acquis la société québécoise Les Plastiques Cy-Bo spécialisée dans la plasturgie. Cette opération lui permet d'accélérer sa croissance dans l'environnement, en particulier sur les marchés de la dépollution de l'air et du traitement d'eau, et de développer sa proximité auprès des clients et autres parties prenantes nord-américains.

#### 1.1.2. Développement d'un partenariat industriel dans l'hydrogène vert

En 2023, toujours déterminé à se développer sur le marché de l'hydrogène vert, John Cockerill a complété son offre d'équipementier dédié en créant la co-entreprise Rely avec Technip Energies, leader mondial du marché de l'E.P.C. (Engineering, Procurement, Construction).

Basée à Bruxelles (Belgique) et détenue à 60% par Technip Energies et à 40% par John Cockerill, Rely s'appuie sur l'expertise technologique et d'ingénierie de ses mères pour développer des usines standardisées de production à grande échelle d'hydrogène vert et de ses dérivés (100MW et plus).

Cette approche unique, commune et intégrée, vise à démocratiser le coût de l'hydrogène vert tout en accélérant sa production, deux leviers indispensables pour amorcer la décarbonation des procédés industriels.

#### 1.1.3. Développement d'une capacité mondiale de production d'électrolyseurs

Fort de son avancée technologique dans les électrolyseurs alcalins pressurisés, John Cockerill a cherché à développer ses capacités mondiales de production en 2023, au-delà de sa première usine en Chine. En Europe, la construction de son usine d'Aspach (France) arrive à son terme : les premières cellules d'électrolyseurs ont été produites en décembre 2023. Celles-ci seront acheminées à Seraing (Belgique) pour être assemblées pour former un stack d'électrolyseur. Par ailleurs, John Cockerill a démarré aux Etats-Unis la reconversion d'une usine existante en usine d'assemblage d'électrolyseurs et poursuivi le développement de son usine en Inde, avec son partenaire Greenko.

Pour financer cette stratégie industrielle multi locale et les développements avancés de ses produits, John Cockerill a décidé d'ouvrir le capital de John Cockerill Hydrogen à des investisseurs publics et privés et collecté d'intéressantes marques d'intérêt. La levée de fonds qui en résulte devrait se concrétiser dans la première moitié de l'exercice 2024.

#### 1.1.4. Renforcement stratégique dans la défense

En 2023, John Cockerill a franchi une étape clé de l'évolution de son positionnement sur le marché de la défense en entrant en négociations exclusives avec le Groupe Volvo pour l'acquisition d'Arquus, un leader dans la fabrication de véhicules militaires en France. Si elle se concrétise, cette opération permettrait de rapprocher deux entreprises parfaitement complémentaires en termes de réseaux commerciaux, de lignes de produits (combinaison véhicules et systèmes d'armes et extension de la gamme de systèmes d'armes) et de dispositifs industriels, et créer ainsi un nouveau leader européen de l'armement terrestre. Elle bénéficie du soutien des gouvernements belge et français, qui y voient une opportunité de créer une entreprise de défense franco-belge de premier ordre.

La concrétisation de cette acquisition est attendue au cours du second semestre 2024. Elle porterait l'ambition combinée de John Cockerill Defense et d'Arquus à un chiffre d'affaires annuel de 1 milliard d'euros et un effectif de 2 000 professionnels d'ici 2026, avec une présence mondiale et des bases opérationnelles majeures en Belgique, en France, en Italie, en Inde et au Moyen Orient.

#### 1.1.5. Développement du portefeuille de technologies

Au-delà du développement organique de ses activités, John Cockerill a mené à bien en 2023 plusieurs opérations visant à sécuriser des éléments critiques de ses technologies et services.

Ainsi dans la défense, John Cockerill a intégré la société italienne Eurocontrol. Eurocontrol est actif dans l'ingénierie et la fabrication de solutions intégrées dans les domaines de l'électronique de puissance, de l'électro-optique et de la mécatronique. Cette acquisition permet à John Cockerill d'accroître sa maîtrise des systèmes de visée et de stabilisation de ses tourelles de véhicules blindés.

Dans l'hydrogène, John Cockerill a acquis une participation de 18% dans la société Chemical Newtech, spécialiste européen des anodes en titane. Cette opération sécurise l'approvisionnement d'un des composants critiques de ses électrolyseurs alcalins pressurisés et lui ouvre une porte vers la maîtrise de la technologie des électrodes et de leur production.

Enfin, le Groupe a renforcé son offre dans les services à la filière nucléaire avec l'acquisition de la société française STIN, spécialisée en tuyauterie en milieu nucléaire. STIN et ses quelque 80 collaborateurs complètent l'organisation « Power Services » de John Cockerill Services.

#### 1.1.6. Conduite du plan d'amélioration et de progrès John Cockerill 2025

En janvier 2023, John Cockerill lançait son plan de performance baptisé John Cockerill 2025. L'objet de ce plan est d'améliorer durablement le niveau de rentabilité de nos activités historiques, de financer la forte croissance de nouvelles activités et de nous rapprocher de nos clients. Ce plan compile les feuilles de route de chaque Business et des chantiers transversaux dédiés à de grandes thématiques transversales : Santé & Sécurité, Conformité, Ressources humaines, ESG, Maîtrise des coûts, Innovation, Gestion des risques, Processus de vente, Organisation...

Plan ambitieux de 30 mois, John Cockerill 2025 a permis au Groupe de progresser dans l'ensemble de ces domaines grâce à des plans d'actions suivis et pilotés au plus haut niveau de l'organisation et assortis d'indicateurs pertinents.

À la réserve près du niveau de commandes du Business Hydrogen, dont l'on sait que les conditions de marché n'ont pas permis d'atteindre les objectifs visés, 90% des engagements de John Cockerill 2025 ont été atteints en 2023. S'il ne fallait en retenir qu'un, ce serait à n'en pas douter le résultat sécurité : un taux de fréquence de 1,12 soit le meilleur niveau depuis plusieurs années.

## 1.2. Avancées opérationnelles 2023

### 1.2.1. Energy

En renouant avec la rentabilité, le Business Energy a connu une excellente année 2023. Malgré des entrées de commandes inférieures au budget, John Cockerill s'est classé premier fournisseur indépendant au monde de chaudières de récupération de chaleur en tant que propriétaire de technologie avec environ 20% de parts de marché (Mégawatts). Épinglons ici un nouveau contrat de conception de chaudière de récupération de chaleur, qui sera installée derrière l'une des plus grosses turbines au monde dans une nouvelle centrale de cogénération à Singapour.

Autre performance remarquable : à la suite de l'acquisition des activités de refroidissement du Groupe Hamon, en 2022, John Cockerill a intégré le top 3 de ce marché, grâce à l'obtention de plusieurs contrats de conception et de fourniture de tours de refroidissement, notamment en Arabie Saoudite et en Indonésie. L'année a aussi été marquée par un chantier d'envergure en France : la rénovation de la tour de refroidissement de la centrale nucléaire EDF de Belleville-sur-Loire (France).

Dans le domaine de l'énergie renouvelable, John Cockerill a inauguré son récepteur thermo-solaire à concentration à Dubaï. Les équipes Energy Transition ont aussi installé un système intégré de production, de stockage et de distribution d'énergie verte pour deux sociétés belges (Joskin à Soumagne et WDP à Zellik).

### 1.2.2. Hydrogen

En 2023, au-delà des avancées stratégiques liées au développement des capacités de production d'électrolyseurs en Europe, aux Etats-Unis et en Inde, et du partenariat stratégique avec Technip Energies, les équipes de John Cockerill ont accompli des avancées significatives dans le développement d'une nouvelle génération d'électrolyseurs de conception européenne, testé avec succès sur un banc d'essai spécialement conçu à cette fin et dénommé « Pi-Fast ».

Par ailleurs, les équipes ont franchi d'importants jalons dans le développement d'équipements de ravitaillement en hydrogène, qui ont abouti à la mise en service en Belgique d'une première station expérimentale dédiée aux véhicules utilitaires lourds et légers ainsi qu'aux voitures personnelles. Sur le plan opérationnel, la prise de commandes n'a pas atteint les objectifs attendus, les conditions de ce marché en création n'étant pas encore rencontrées.

### 1.2.3. Defense

En 2023, dans la Défense, au-delà des négociations stratégiques liées à la potentielle reprise d'Arquus, John

Cockerill s'est concentré sur l'exécution sans faille de ses projets, que ce soit en termes de satisfaction de ses clients, de résultats ou de trésorerie.

Ses équipes ont notamment modernisé plusieurs dizaines de véhicules M113 destinés à l'Ukraine, mené pratiquement à terme la mise en service des systèmes de la flotte AB, tout en poursuivant les programmes de formation des opérateurs et maintenanciers des systèmes Cockerill® 3000 Series livrés dans le cadre de ce programme.

#### 1.2.4. Industry

Dans le Business Industry, l'année 2023, s'est clôturée sur un chiffre d'affaires record et un résultat d'exploitation avant amortissements à l'équilibre, remportant singulièrement deux commandes remarquables : une ligne de décapage par recuit (APL) pour un grand acteur de la production de l'acier électrique en France et une ligne de recuit continu (CAL) pour The Tinplate Company of India Ltd.

En partenariat avec ArcelorMittal, John Cockerill a innové dans la décarbonation de l'acier avec la création de Volteron™. Cette usine d'électrolyse du fer à basse température à l'échelle industrielle est prévue pour 2027. A travers cette première mondiale, John Cockerill met l'héritage de son expertise métallurgique au service d'une technologie en rupture qui incarne une vision moderne et durable de la production d'acier.

Les activités de la Business Line « Metals » ont malheureusement été contrebalancées par des difficultés économiques au sein de sa Business Line « Traitement de surface ». Des mesures immédiates ont été prises pour résoudre ces problèmes.

#### 1.2.5. Environment

Dans l'Environnement, John Cockerill a connu une année 2023 très contrastée.

Sa Business Line Air & Gas a renoué avec la rentabilité et sa Business Line Solids & Waste a également terminé l'année de manière positive, s'ouvrant de nouveaux marchés grâce à de nouvelles applications pour ses fours à soles multiples.

En revanche, l'année 2023 a été plus compliquée pour la Business Line Water, qui a subi des pertes opérationnelles. Pour préparer l'avenir, Water a revu son modèle économique, commençant à octroyer des licences à certains grands acteurs du marché et passant d'un modèle d'entreprise EPC à un modèle d'entreprise OEM.

#### 1.2.6. Services

Dans les activités de Services, l'année se caractérise par une activité très dense, avec une prise de commandes soutenue, un chiffre d'affaires record et un résultat d'exploitation avant amortissements positif.

Parmi les projets emblématiques qui ont jalonné l'année, épinglons deux grands projets d'infrastructures en Côte d'Ivoire (construction de ponts et d'échangeurs routiers d'une part, construction d'infrastructures de distribution et d'acheminement d'eau potable d'autre part) ainsi que le succès de l'Institut des Talents en France, le centre de formation dédié aux métiers de l'industrie.

### 1.3. Avancées ESG 2023

Si John Cockerill contribue significativement, par ses technologies, à aider ses clients à réduire leur empreinte environnementale, il doit aussi, en tant qu'entreprise européenne, se préparer à rapporter de manière transparente sur ses performances en matière d'ESG, et s'engager à les améliorer. En 2023, le Groupe a lancé une approche systématique de la mesure de l'empreinte carbone de ses implantations. En fin d'année, cette approche couvrait deux tiers des activités, dont plus d'un tiers déjà finalisé. L'exercice se poursuivra en 2024, afin de disposer du bilan carbone de l'ensemble du Groupe pour les années 2022 (année de référence) et 2023. Dans la foulée, des actions de réduction de l'empreinte carbone sont lancées. En 2023, elles concernent notamment l'isolation et l'amélioration des performances thermiques de certains bâtiments, ainsi que la révision de la politique de mobilité en Belgique. Par ailleurs, John Cockerill a structuré une approche ESG globale concentrée sur son Business Hydrogen. En particulier, l'usine européenne de production d'électrolyseurs (Aspach-Seraing) a évalué son alignement à la taxonomie européenne dans le cadre d'un financement.

Au niveau de l'impact social, un effort majeur a été accompli en matière de Santé-Sécurité : nouveau reporting global, standardisation des outils, actions massives de formation de la ligne managériale et de sensibilisation ont déjà conduit à une amélioration sensible des performances en matière de santé-sécurité du personnel et des sous-traitants. C'est le cas des activités de Services, qui représentent plus de 60% du personnel du Groupe, où John Cockerill a enregistré une amélioration notoire des taux de gravité et taux de fréquence, qui affichent respectivement 0,01 et 0,4 en 2023. Par contre, les résultats du Business Environnement en matière de santé et de sécurité restent à améliorer, avec un taux de fréquence de 5,08.

L'impact sociétal de John Cockerill reste marqué par l'action de sa Fondation, qui porte haut et fort l'ADN du Groupe en invitant l'ensemble des collaborateurs à participer à des projets qui améliorent les conditions de vie des communautés dans lequel John Cockerill est implanté, en mettant ses expertises à disposition. En 2023, un défi interne a mobilisé 1200 collaborateurs qui ont permis de soutenir 10 associations complémentaires. En parallèle, notre filiale indienne reste très active dans les actions de Corporate Social Responsibility pilotées par son conseil d'administration.

En 2023, John Cockerill a professionnalisé sa gouvernance avec plusieurs mesures. D'une part, en renforçant son dispositif de conformité avec l'objectif d'être parfaitement conforme aux législations les plus strictes, en particulier celles de l'Union Européenne et celles des Etats Unis. Ce programme « Compliance » a été déployé à l'échelle du Groupe. Il organise et documente la conformité légale de l'ensemble de ses opérations, en particulier en matière de lutte anti-corruption et de contrôle des exportations. John Cockerill a complété ce dispositif avec la mise en place d'un nouveau système d'alerte accessible depuis son site web. Le code de conduite « Ethique et Conformité » a également été revisité. Enfin, Le conseil d'administration du Groupe a adopté une nouvelle structure de gouvernance mieux adaptée à l'évolution actuelle et future de John Cockerill.

## 1.4. Performances financières 2023

Les inscriptions de commandes 2023 de John Cockerill dépassent pour la 2<sup>e</sup> année consécutive la barre symbolique du milliard d'euros, à 1,1 milliard d'euros. Cette inscription de commandes est particulièrement dynamisée par les Business Services, Energy et Industry et souffre de la contre-performance commerciale des Businesses Hydrogen et Environment.

Quant au chiffre d'affaires 2023, il atteint 1,2 milliard d'euros, soit la cible fixée dans le plan John Cockerill 2025. Notons ici que le chiffre d'affaires est en croissance constante depuis 2021 (+15% par rapport à 2022). Cette tendance à la hausse est d'autant plus remarquable qu'elle s'opère dans un contexte de décroissance des activités du Business Defense, laquelle est donc plus que compensée par la croissance des activités des autres Business du Groupe.

Pour la première fois depuis 22 ans, le résultat d'exploitation avant amortissements de John Cockerill est négatif de 44 millions d'euros, lourdement impacté par les développements consécutifs consentis pour développer le Business Hydrogen, alors que les inscriptions de commandes sur ce marché tardent à se concrétiser. A ces investissements s'ajoutent 17,3 millions d'euros de dépenses non récurrentes liées à des opérations de restructuration et d'acquisition. En isolant ces différents postes, les activités historiques du Groupe génèrent un résultat d'exploitation avant amortissements positif de 57 millions d'euros, soit un montant supérieur à la cible du plan John Cockerill 2025. C'est d'autant plus encourageant que le budget 2024 fixé pour le résultat d'exploitation avant amortissements du Groupe, en ce compris les activités hydrogènes, renoue avec le positif, autour de 30 millions d'euros.

Tout comme les deux années précédentes, la situation de trésorerie de John Cockerill est très largement positive à fin 2023, avec 241 millions d'euros. Les prévisions de trésorerie de 2024 ont été établies en tenant compte d'une levée de fonds de 250 millions d'euros dans l'activité hydrogène permettant de rembourser les différentes échéances bancaires liées à ce business. Cependant, la situation de trésorerie au niveau de la zone Euros reste tendue, d'autant plus que le cash de l'activité Defense a été exclu du cashpooling européen, et ce en préparation de l'acquisition de la société Arquus prévue en 2024. Ces projections de trésorerie, pour autant que les budgets soient respectés, assurent la liquidité de John Cockerill et de ses filiales.

## 1.5. Perspectives

En réponse à une série de crises climatiques, sanitaires, géopolitiques et économiques, ainsi qu'à une inflation stimulée par les politiques monétaires et une augmentation des coûts du capital, John Cockerill renforce sa stratégie à long terme. L'entreprise s'adapte à un environnement mondial fragmenté, marqué par un contrôle accru des États et par une intensification des tensions géostratégiques.

Dans ce contexte, John Cockerill vise à exceller dans les métiers essentiels pour l'avenir des États : transition énergétique, décarbonation des industries, et protection des populations. Son ambition est d'être un champion des équipements stratégiques que les États souhaitent, selon les cas, s'approprier, subventionner, réguler ou piloter, parce qu'ils participent à la fois à leur souveraineté

et à l'évolution de la société civile.

Pour y parvenir, John Cockerill se concentre sur la feuille de route qu'il s'est fixée dans le cadre de son plan John Cockerill 2025, au terme duquel il sera en position de démarrer une phase de croissance forte et rapide sur des bases saines et solides.

Les priorités de 2024 sont claires : au-delà de la sécurité et de la conformité des opérations, qui restent les incontournables absolus, John Cockerill entend, en 2024, boucler le financement du dispositif mondial de production d'électrolyseurs, finaliser la reprise d'Arquus, se rapprocher de ses clients, notamment à travers les hubs indien et nord-américain, et assurer une discipline d'exécution des projets et de gestion des activités qui garantisse la rentabilité globale de ses opérations.

## 2. Litiges, risques et incertitudes

### Risques et incertitudes

Par la complexité et les montants des contrats conclus dans les métiers de l'ingénierie, John Cockerill est exposé à différents risques, tels que :

- la capacité des fournisseurs et sous-traitants à respecter leurs engagements contractuels ainsi que les niveaux de performance attendus ;
- la solidité et la surface financière des clients compte tenu de la diversité géographique de nos activités ;
- l'évaluation de la santé financière des clients et fournisseurs ;
- la fluctuation de devises lorsque les prix de vente et/ou les prix d'achat des matières et services ne sont pas libellés en euros. Ce risque est réduit par la conclusion de contrats de couverture de change ;
- le cours du pétrole et des matières premières, dont la fluctuation peut influencer fortement la conjoncture dans les activités de l'énergie, de l'efficacité énergétique ou de la défense. Ce risque est réduit en partie par la fixation des prix d'achat dès la prise de commande ;
- la participation, comme leader pour certains contrats, à des consortiums qui impliquent une solidarité des partenaires pouvant le cas échéant, entraîner le partage des risques ;
- les coûts à encourir en cas de réclamation en période de garantie après la réception provisoire. Ce risque est réduit par la constitution de provisions ;
- la capacité de lever les financements nécessaires dans un contexte de développement intensif nécessitant une importante entrée de capitaux ;
- la réussite des investissements importants dans le domaine de l'hydrogène tant au niveau des développements technologiques que des réussites commerciales ;
- l'impact de l'inflation qui touche essentiellement l'indexation des salaires ;
- la concurrence des marchés, notamment celui des équipements sidérurgiques qui affecte tout autant la vente d'équipements que les activités de services exécutées dans les pays où John Cockerill est actif ;
- l'évolution du dispositif réglementaire au niveau de licences d'exportation nécessaires pour certaines activités.

Au niveau informatique, John Cockerill a pris toutes les actions nécessaires depuis quelques années pour assurer la continuité des systèmes utilisés, notamment

suite à l'évolution du travail à distance, et pour prévenir autant que faire se peut les tentatives d'attaques informatiques malveillantes.

Sur le plan fiscal, John Cockerill estime, pour les années 2019 à 2022, notamment sur base de la jurisprudence de la CJUE, que constitue une violation de la Directive Mère-Fille l'imposition établie en raison de la base imposable minimale créée par l'article 207, alinéa 7 et 8 du CIR en ce que cette base minimale empêche la déduction pleine et entière des Revenus Définitivement Taxés (RDT). John Cockerill a dès lors déterminé sa charge fiscale pour ces années-là sur base d'une application correcte du droit de l'Union Européenne et notamment de la Directive Mère-Fille en déduisant intégralement de la base imposable les RDT perçus pas les sociétés belges du Groupe. A ce jour, cette position a été contestée par l'administration fiscale pour les années 2019 et 2020. John Cockerill a porté la question devant les tribunaux, et le Tribunal de 1ère instance de Liège, qui a décidé, à notre demande, de poser une question préjudicielle à la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Enfin, la couverture internationale des activités de John Cockerill l'expose aux risques de perturbations géopolitiques de toutes natures, qui peuvent avoir une incidence sur l'obtention ou la bonne réalisation des contrats et des exportations qui y sont liées.

### 3. Commentaires sur les comptes consolidés

#### Périmètre de consolidation

Pour rappel, le périmètre de consolidation est uniquement constitué de John Cockerill SA et de ses filiales.

Vu le pourcentage de participation détenu (directement ou indirectement) dans chacune des filiales incluses dans le périmètre de consolidation, la majorité des sociétés de John Cockerill est consolidée par la méthode de l'intégration globale.

En 2023, John Cockerill a réalisé les acquisitions suivantes, toutes consolidées à 100% :

- Eurocontrol : société, basée à Gênes, active dans l'ingénierie et la fabrication de solutions intégrées dans les domaines de l'électronique de puissance, de l'électro-optique et de la mécatronique, au travers de diverses applications principalement navales et aériennes destinées à John Cockerill Défense ;
- Stin : société, basée à Dunkerque, spécialisée en tuyauterie en milieu nucléaire. Disposant d'un atelier équipé de 1000 m<sup>2</sup>, elle y réalise la préfabrication et la réalisation d'équipements neufs ainsi que tous travaux de métallerie, serrurerie et maintenance en tuyauterie soudage. Cette acquisition vient renforcer le dispositif opérationnel de John Cockerill Services dans ce domaine ;
- Hamon Indonésie : John Cockerill Energy poursuit ainsi sa stratégie de renforcement commercial en Asie du Sud-est et ce nouveau rachat contribue à renforcer notre position de leader mondial du refroidissement (wet & dry cooling) ;
- Les Plastiques Cy-Bo Inc : établie à Laval au Canada. John Cockerill Environment fait ainsi l'acquisition d'un de ses partenaires de longue date afin d'étoffer sa

capacité de conception et production locale de produits en thermoplastiques industriels et de développer davantage son empreinte en Amérique du Nord.

La société Rely a également été constituée avec Technip Energies. Il s'agit d'une coentreprise dédiée aux larges plateformes de production d'hydrogène vert. Notre participation est de 40% et la méthode de consolidation est la mise en équivalence.

Notons aussi que certaines sociétés ont également été consolidées pour la première fois en 2023 vu leur matérialité grandissante, notamment Esindus Portugal, Hamon Corée et John Cockerill Hydrogen North America.

### Etat consolidé de la situation financière

#### Actif

Les **actifs non courants** s'élèvent à 570,5 millions d'euros contre 508,7 millions d'euros à fin 2022.

Les écarts de consolidation repris à l'actif sont en augmentation de 5,8 millions d'euros et s'élèvent à 71,0 millions d'euros contre 65,2 millions d'euros l'année dernière. La principale raison de cette variation s'explique par l'acquisition des sociétés Stin, Eurocontrol et Les Plastiques Cy-Bo.

Les immobilisations incorporelles augmentent de 25,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent et s'établissent à 119,7 millions d'euros à fin décembre 2023 contre 94,4 millions d'euros à fin décembre 2022. Comme en 2022, les investissements de l'année concernent principalement les Business Hydrogène et Défense au niveau du développement de leur portefeuille de technologies. Les acquisitions de sociétés en 2023 contribuent également à l'augmentation de cette section, pour 11,8 millions d'euros, à la suite de l'affectation des prix d'acquisition.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 241,5 millions d'euros à fin 2023 contre 202,6 millions d'euros à fin 2022, soit une augmentation de 38,9 millions d'euros. Les investissements de l'année concernent essentiellement le Business Hydrogène. Tout d'abord au niveau de la finalisation de la construction d'une gigafactory en Alsace visant la fabrication d'électrolyseurs destinés à produire de l'hydrogène décarboné. Ensuite aux États-Unis avec le lancement d'une gigafactory à Baytown, dans la région de Houston. La valeur des droits d'utilisation des contrats de location diminue de 4,2 millions d'euros et se monte à présent à 66,1 millions d'euros.

Les actifs financiers diminuent de 16,3 millions d'euros. Tout d'abord, le montant des participations dans les entreprises associées augmente de 29,1 millions d'euros suite à la création de Rely dont la valeur est de 26,6 millions d'euros. Ensuite, dans le cadre de cette même opération, John Cockerill a accordé un prêt à plus d'un an à Rely pour un montant de 40 millions d'euros. Enfin, les créances opérationnelles du Business Défense ont été payées anticipativement durant le dernier trimestre 2023 pour un montant de 85,1 millions.

Les actifs d'impôts différés augmentent de 1,2 millions d'euros et se montent à 11,1 millions d'euros à fin 2023. L'amélioration des résultats constatée en 2023 au niveau des activités historiques de John Cockerill couplée aux ambitions réalistes dans le domaine de l'hydrogène permettent de confirmer la reconnaissance des impôts

différés actifs pour les activités belges, françaises et américaines.

Les **actifs courants** sont stables à 1.005,6 millions d'euros contre 1.007,6 millions d'euros fin 2022.

Les stocks et commandes en cours d'exécution diminuent de 33,6 millions d'euros.

Les créances provenant des clients et autres débiteurs augmentent de 19,9 millions d'euros. En 2023, John Cockerill n'a pas procédé à une utilisation de ses lignes d'escompte de créances sans recours.

La trésorerie et équivalents de trésorerie affichent un total de 261,2 millions d'euros.

## Passif

Au 31 décembre 2023, les **capitaux propres** de John Cockerill, y compris les intérêts non contrôlants, s'élèvent à 14,4 millions d'euros contre 72,6 millions d'euros à fin 2022. La diminution de 58,2 millions d'euros s'explique principalement par la perte de l'année de 118,5 millions d'euros compensée partiellement par les variations de périmètre de 67,6 millions d'euros provenant de l'opération Rely. En effet, cette société, détenue à 40% par John Cockerill, est à présent actionnaire pour 10% de notre Business Hydrogène. Cette opération a été réalisée à la valeur de marché permettant d'enregistrer une plus-value importante directement en capitaux propres. D'autres variations techniques, propres à la consolidation en IFRS, impactent également cette section et concernent les écarts de conversion des entités en devises, la juste valeur des instruments de couverture ainsi que les impacts liés aux hypothèses actuarielles des engagements sociaux.

Les **passifs non courants** atteignent 230,7 millions d'euros à fin 2023 contre 226,7 millions d'euros à fin 2022, soit une augmentation de 4 millions d'euros. Cette variation concerne principalement les emprunts qui se réduisent par un transfert vers la section à moins d'un an en fonction des maturités tandis que des provisions pour garanties techniques ont été enregistrées.

Les **passifs courants** sont en augmentation de 114,1 millions d'euros et se montent à 1.331,0 millions d'euros. Cette variation est expliquée par la diminution des passifs de contrats et dettes commerciales pour 56,6 millions d'euros. Les emprunts courants augmentent de 150,4 millions d'euros à la suite de la mise en place de nouveaux emprunts pour le Business Hydrogène dans l'attente de la finalisation de la levée de fonds qui était en cours à fin 2023.

## Etat consolidé du résultat global

Le chiffre d'affaires de John Cockerill pour l'exercice 2023 s'élève à 1.201,2 millions d'euros par rapport à 1.036,4 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation avant amortissements de John Cockerill est négatif de 43,9 millions d'euros.

Les activités historiques, qui ne comprennent pas les résultats de l'hydrogène, sont en nette amélioration avec un résultat avant amortissement positif de 57 millions d'euros :

- **Defense** : 51,8 millions d'euros, qui a repris des provisions qui n'étaient plus justifiées vu l'avancement de ses projets, et ce pour un montant de 33 millions d'euros ;
- **Services** : 21,1 millions d'euros ;
- **Energy** : 14,2 millions d'euros ;
- **Corporate** : - 28,4 millions d'euros ;
- **Industry et Environment** sont quant à eux légèrement négatifs.

En revanche, le résultat des activités hydrogène est négatif de 83,7 millions d'euros. Il s'agit d'une perte importante mais celle-ci s'inscrit évidemment dans la phase de développement majeure que connaît cette activité et dans la perspective de projections très prometteuses. La plus-value réalisée dans l'opération Rely permet de compenser la majorité de la perte opérationnelle de l'exercice. Cette compensation a cependant été enregistrée directement en capitaux propres et pas dans le compte de résultat pour des raisons liées aux règles IFRS.

Notons également que des impacts négatifs non récurrents de 17,3 millions d'euros ont été enregistrés durant l'exercice 2023. Ceux-ci se composent de frais de restructuration, essentiellement en Belgique, et de frais liés à nos opérations stratégiques de développement des Business Defence et Hydrogène

Les perspectives budgétaires sont rassurantes et montrent encore une amélioration en 2024 grâce à une inscription de commandes budgétée de 1.767 millions d'euros et un résultat d'exploitation avant amortissements de 31 millions d'euros, en ce compris les activités Hydrogène.

La perte d'exploitation de l'année, après amortissement, se monte à 100,5 millions d'euros

Après prise en compte du résultat financier, du résultat fiscal et de la quote-part dans le résultat net des entreprises associées, le résultat après impôts de l'année est négatif et se monte à 118,5 millions d'euros.

## 4. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'ensemble consolidé

Pour 2024, l'inscription de commandes budgétaire s'élève à 1,8 milliards d'euros. Vu ce niveau prévisionnel ainsi qu'un carnet de commandes bien rempli fin 2023, le résultat de John Cockerill en 2024 sera dépendant de la bonne exécution des projets, dans le respect des délais et des devis.

## 5. Activités en matière de recherche et développement

En 2023 le thème de la transition environnementale est resté plus que jamais une priorité pour l'innovation de John Cockerill, alimentée par les attentes exprimées par nos clients.

C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'énergie. Les secteurs historiques des chaudières ont étudié les moyens d'adapter les produits aux nouveaux défis : pour les chaudières industrielles par exemple en étudiant les solutions pour fonctionner en oxycombustion, ce qui permet de capturer plus facilement le CO<sub>2</sub> émis. Les chaudières de récupération ont étudié les aménagements à apporter pour s'adapter à un possible fonctionnement des cycles combinés avec de l'hydrogène, ce qui modifie à la fois les paramètres de fonctionnement, mais aussi les émissions notamment de Nox.

Le savoir-faire acquis dans le développement des récepteurs solaires fonctionnant aux sels fondus a permis de développer d'autres solutions de stockage de chaleur basée sur cette même technologie. Il y a là un potentiel de développement pour récupérer les flux de chaleur fatale de l'industrie, et les restituer après stockage pour une utilisation directe ou bien pour convertir en chaleur stockée les excédents d'électricité renouvelable et permettre ainsi une valorisation de l'intermittence.

Les évolutions du climat accentuent les problématiques de gestion de l'eau pour le refroidissement, tant du fait des quantités disponibles que des contraintes de température de rejet. Les équipes de John Cockerill continuent les travaux d'optimisation des solutions de refroidissement et disposent maintenant de solutions éprouvées qui utilisent l'eau de mer. Ces solutions sont particulièrement bienvenues, notamment pour répondre aux projets de centrales nucléaires qui se développent, souvent sur les côtes.

Le développement de l'usage de l'électricité comme source d'énergie impacte le domaine de l'industrie. Pour John Cockerill cela signifie d'abord un besoin d'adapter ses équipements. En 2023, les équipes ont notamment développé les solutions pour des lignes de traitement de l'acier basées sur un réchauffage 100% électrique. Par ailleurs, cette évolution vers l'électrification, en particulier dans le secteur du transport, créé une augmentation très importante du besoin d'acier aux propriétés électriques améliorées, notamment pour les moteurs. Ces aciers qui incorporent du Silicium, sont nettement plus durs, et doivent être laminés en fine épaisseur ce qui complexifie leur mise en forme. La gamme d'outils appropriés a été développée et est dorénavant proposée sur ce marché en très forte croissance partout dans le monde.

L'autre grand élan est celui qui concerne l'hydrogène généré par électrolyse. En parallèle de ses investissements dans les infrastructures de production des cellules et stacks pour ses électrolyseurs alcalins pressurisés, John Cockerill poursuit ses efforts d'innovation. De nombreuses études sont menées pour améliorer les performances, en premier lieu la consommation d'énergie. Grâce à une installation pilote de 20 cellules à l'échelle 1, dénommé Pi-Fast et installé sur le site de Seraing, de nombreux tests sont menés pour évaluer des composants nouveaux, améliorer et valider ainsi les choix de conception. De la même manière, des tests permettent d'évaluer la durabilité des composants, ou encore de mettre au point les procédures d'arrêt – démarrage ou variation d'allure des futurs équipements en opération. Dans ce domaine de pointe, les équipes de John Cockerill sont impliquées dans de nombreux projets collaboratifs, au niveau local en France et Belgique, mais également au niveau européen, et bénéficient pour certains d'entre eux de subsides, notamment pour le projet HECO<sub>2</sub> en Région Wallonne et dans le cadre d'un projet IPCEI en France et Belgique.

A côté de l'énergie, l'économie circulaire est l'autre grand domaine d'action pour la transition environnementale.

Chez John Cockerill les équipes du Business Environment y sont impliquées. Chez NESAs, on travaille notamment à la conversion thermique des déchets de biomasse, ou des combustibles solides de

récupération (CSR ou SRF en anglais). L'expérience acquise sur la torréfaction de la biomasse est appliquée dorénavant à ces produits en vue de faciliter leur transformation ultérieure en carburant, notamment pour l'aviation, encore dénommés SAF pour sustainable aviation fuel.

Chez Europe Environnement, une priorité demeure les solutions de valorisation de l'ammoniaque contenue dans les effluents divers, en azote incorporé aux engrais. Cette voie dite de Stripping de l'ammoniaque a été améliorée et les équipes ont travaillé à en réduire les coûts de transformation pour la rendre plus attractive et permettre son déploiement chez davantage d'utilisateurs.

Economiser la matière tout en améliorant le service rendu aux clients, c'est également une priorité pour les développements du Business Services. En 2023, les équipes ont mis en place des solutions de fabrication additive pour des pièces en polymère. Cette offre permet de trouver des solutions pour remplacer des pièces défectueuses ou manquantes, d'offrir un service de proximité, tout en réduisant les pertes lors de la fabrication.

En 2023 la guerre en Ukraine a confirmé le rôle majeur pris dorénavant par les drones et les menaces qui l'accompagnent. Les équipes de John Cockerill ont poursuivi le développement des solutions contre ces menaces, encore appelées Counter Unmanned Aerial System et les propose dorénavant à ses clients.

L'implication dans les grands projets Européens se poursuit avec FAMOUS (Future highly mobile Augmented armoured System) et positionne John Cockerill parmi les acteurs clés des systèmes terrestres de demain.

## **6. Existence de succursales et de bureaux commerciaux**

En 2023, le réseau des succursales et des bureaux commerciaux de John Cockerill n'a pas enregistré de modifications.

## **7. Politique en matière d'instruments financiers**

Dans le cadre des contrats libellés en devises, John Cockerill limite les risques de change par la conclusion de contrats de change à terme afin de sécuriser le montant de ses recettes et de ses dépenses. Il s'agit de contrats de couvertures spécifiques, conclus au cas par cas pour chaque transaction.

## 8. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Depuis le début de l'année 2024, le Groupe John Cockerill continue à mener de front deux projets stratégiques majeurs :

- Après avoir obtenu un waiver des banques pour reporter l'échéance des financements en cours à fin juin 2024, le Groupe John Cockerill a réussi à rassembler derrière un leader stratégique quelques suiveurs qui tous se sont engagés de façon liante à augmenter le capital de John Cockerill Hydrogen SAS pour un montant de 230 millions d'euros avant le 30 juin 2024;
- L'exercice de l'option de vente (put option) de la société de défense française Arquus à John Cockerill Defence SA a été exercée par le Groupe Volvo en date du 10 avril 2024. D'autre part, les négociations pour inviter au capital de John Cockerill Defence SA de nouveaux investisseurs ont été finalisées et ont conduit à la signature d'un term sheet actant une augmentation de capital de John Cockerill Defence SA de 161,2 millions d'euros qui sera réalisée avant la fin du mois de juin 2024.


Ces deux opérations auront dès lors un impact significatif de 390 millions d'euros, hors frais de transactions, sur les fonds propres de John Cockerill.

Au vu des avancées stratégiques majeures reprises ci-dessus, la perte consolidée de l'exercice 2023 ne remet pas en cause la continuité des activités du groupe John Cockerill.

À notre connaissance, aucun autre élément subséquent, de nature à avoir une influence significative sur les comptes, n'est survenu depuis le début de l'année 2024.



François Michel  
CEO Group



Bernard Serin  
President

## Chapitre 2 | Etats financiers consolidés

### Etat consolidé de la situation financière

EUR 000	Note	2023	2022
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs non courants</b>		570 488	508 651
Goodwill	5	71 009	65 259
Immobilisations incorporelles	6	119 664	94 408
Immobilisations corporelles	7	175 456	132 302
Droits d'utilisation	7	66 077	70 256
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	8	45 488	16 356
Autres actifs financiers	9	70 533	115 931
Autres actifs non courants	10	11 197	4 224
Actifs d'impôts différés	11	11 065	9 914
<b>Actifs courants</b>		1 005 624	1 007 604
Stocks	12	127 919	161 481
Clients et autres débiteurs		581 084	561 156
Créances commerciales	13	295 185	278 798
Actifs de contrats	14	178 646	194 566
Autres créances opérationnelles	13	107 253	87 792
Actifs d'impôts exigibles	11	2 178	4 678
Autres actifs financiers	9	9 737	36 937
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	261 214	230 464
Autres actifs courants	10	23 492	12 889
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 576 112</b>	<b>1 516 256</b>
<b>EUR 000</b>	<b>Note</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	16	14 446	72 614
Capital		37 331	37 331
Réserves		-29 536	26 269
Intérêts non contrôlants	34	6 652	9 014
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>		230 681	226 731
Provisions pour pensions et obligations similaires	17	18 982	21 823
Provisions	18	114 215	85 638
Emprunts	19	35 136	61 103
Dettes de location	19	50 230	54 513
Autres passifs financiers	20	1 067	591
Autres passifs non courants	21	7 316	691
Passifs d'impôts différés	11	3 735	2 372
<b>Passifs courants</b>		1 330 985	1 216 911
Provisions pour avantages du personnel	17	0	0
Provisions	18	19 516	15 940
Emprunts	19	219 978	69 572
Dettes de location	19	17 085	17 172
Autres passifs financiers	20	2 303	4 551
Fournisseurs et autres créditeurs		1 034 671	1 091 242
Dettes commerciales	22	344 188	343 240
Passifs de contrats	14	533 401	591 520
Autres dettes opérationnelles	22	157 082	156 482
Passifs d'impôts exigibles	11	7 527	3 777
Autres passifs courants	21	29 905	14 657
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 576 112</b>	<b>1 516 256</b>

## Etat consolidé du résultat global

EUR 000	Note	2023	2022
<b>Produits opérationnels</b>		1 250 226	1 061 180
Chiffre d'affaires	23	1 201 187	1 036 385
Autres produits opérationnels	23	49 038	24 795
<b>Charges opérationnelles</b>		-1 294 134	-1 016 374
Matières premières et consommables		-667 222	-536 717
Biens et services		-216 992	-122 661
Rémunérations et autres avantages sociaux	24	-366 236	-338 293
Provisions	17,18,24	-32 581	-5 751
Autres charges opérationnelles		-11 105	-12 954
<b>EBITDA</b>		-43 908	44 806
Amortissements et dépréciations	24	-50 892	-42 877
Pertes de valeur	24	-10 351	-5 582
Reprise pertes de valeur	24	4 669	4 065
<b>EBIT</b>		-100 482	412
Résultat financier	25,26	-9 594	-4 613
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	8	324	1 876
<b>Résultat avant impôts</b>		-109 751	-2 325
Impôts sur le résultat	11	-8 774	2 734
<b>Résultat après impôts</b>		-118 525	408
Résultat attribuable aux intérêts non contrôlants	34	-2 062	179
Résultat attribuable aux actionnaires de John Cockerill		-116 463	230
Profit(s)/perte(s) sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		-4 288	4 981
Ecart de change sur la conversion d'activités à l'étranger		-2 542	-6 253
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global	11	1 639	-2 388
<b>Total éléments recyclables</b>		-5 190	-3 659
Réévaluation de l'engagement net au titre de plans de pension	17	4 890	1 377
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global	11	-25	-547
Mise à la juste valeur des sociétés non consolidées	9	0	705
Autres éléments non recyclables		-3 776	0
<b>Total éléments non recyclables</b>		1 089	1 535
<b>Autres éléments du résultat global de l'année</b>	(*)	-4 101	-2 124
<b>Résultat global de l'année</b>	(*)	-122 626	-1 715
Attribuable aux actionnaires		-120 131	-1 506
Attribuable aux intérêts non contrôlants		-2 496	-209

(\*) Voir Etat consolidé des variations des capitaux propres

## Etat consolidé des variations des capitaux propres

EUR 000	Capital	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Résultats non distribués	Total part de John Cockerill	Intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	37 331	-7 612	-1 852	60 254	88 121	17 660	105 780
Résultat net	0	0	0	230	230	179	408
Ecart de conversion	0	-5 909	0	15	-5 894	-359	-6 253
Gains/pertes nets à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus pour des couvertures de flux de trésorerie	0	0	2 625	0	2 625	-31	2 594
Mise à la juste valeur des sociétés non consolidées	0	0	0	705	705	0	705
Variation Plan de pensions (net d'impôts)	0	0	0	827	827	3	830
<b>Résultat y compris les autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>-5 909</b>	<b>2 625</b>	<b>1 777</b>	<b>-1 506</b>	<b>-209</b>	<b>-1 715</b>
Dividendes	0	0	0	0	0	-265	-265
Variations du périmètre et autres transactions	0	19	0	-23 036	-23 017	-8 173	-31 189
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	37 331	-13 502	776	38 996	63 600	9 014	72 614
Résultat net	0	0	0	-116 463	-116 463	-2 062	-118 525
Autres éléments du résultat global *	0	0	0	-3 776	-3 776	0	-3 776
Ecart de conversion	0	-2 131	0	-23	-2 154	-388	-2 542
Gains/pertes nets à la juste valeur sur les instruments de couverture conclus pour des couvertures de flux de trésorerie	0	0	-2 652	0	-2 652	3	-2 649
Mise à la juste valeur des sociétés non consolidées	0	0	0	0	0	0	0
Variation Plan de pensions (net d'impôts)	0	0	0	4 915	4 915	-50	4 865
<b>Résultat y compris les autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>-2 131</b>	<b>-2 652</b>	<b>-115 347</b>	<b>-120 131</b>	<b>-2 496</b>	<b>-122 626</b>
Dividendes	0	0	0	-76	-76	-640	-716
Variations du périmètre et autres transactions	0	-48	-3	66 608	66 859	774	67 633
Cession/acquisition d'actions propres				-2 458	-2 458	0	-2 458
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	37 331	-15 681	-1 879	-12 278	7 795	6 652	14 446
<b>Variation</b>	0	-2 179	-2 655	-51 273	-55 805	-2 362	-58 167

Au 31 décembre 2022, les variations de périmètre concernent essentiellement le rachat des intérêts non contrôlants de la société Cockerill Jingli Hydrogen.

Au 31 décembre 2023, les variations de périmètre concernent principalement la plus-value de la transaction Rely enregistrée directement en capitaux propres.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

EUR 000	2023	2022
<b>ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>		
Résultat de l'année	-118 525	408
<b>Ajustements pour les éléments sans effets de trésorerie et non opérationnels</b>	102 530	47 808
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	-324	-1 876
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	50 892	42 877
Pertes de valeur sur créances, goodwill et sur stocks	5 664	-314
Augmentation/(diminution/utilisation) de provisions	33 102	6 330
Perte/(gain) sur cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et cession d'actifs détenus à des fins de transaction	118	2 349
Coût de l'endettement (courant et non courant)	5 002	4 468
Charge d'impôts	8 774	-2 734
Autres éléments sans effet de trésorerie inclus dans le résultat <sup>(*)</sup>	-697	-3 292
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles avant la variation du besoin en fonds de roulement</b>	-15 995	48 216
<b>Variation du besoin en fonds de roulement <sup>(**)</sup></b>	77 149	-30 114
Intérêts	-5 003	-4 533
Impôts versés	-6 702	-2 908
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>	49 449	10 661
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 825	719
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-88 912	-60 387
Prêts accordés y compris créances non courantes	-40 836	92 678
Prêts remboursés	-2 559	-537
Vente de titres de sociétés consolidées nette de la trésorerie acquise <sup>(***)</sup>	40 000	-985
Acquisition de titres de sociétés consolidées nette de la trésorerie acquise <sup>(***)</sup>	-23 817	-2 067
Acquisition de titres non consolidés	-4 404	-1 612
Cession de titres non consolidés	0	-180
Autres flux d'investissements	579	1 979
<b>Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement</b>	-116 124	29 607
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts accordés <sup>(****)</sup>	150 678	48 030
Emprunts remboursés <sup>(****)</sup>	-48 746	-26 299
Paie ment des dettes de location <sup>(****)</sup>	-19 512	-18 126
Dividendes payés	-716	-265
Acquisition de titres de sociétés déjà consolidées	0	-27 028
Augmentation de capital intérêts minoritaires	-2 659	-2 649
Autres passifs non courants	1 870	-3
<b>Flux de trésorerie générés par les activités de financement</b>	80 915	-26 340
<b>Variation de la situation de trésorerie</b>	14 239	13 928
Situation de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	230 398	219 686
Impact des variations de taux de change	-3 519	-3 216
<b>Situation de trésorerie à la clôture de l'exercice <sup>(*****)</sup></b>	241 119	230 398

(\*) Cette rubrique se compose essentiellement de l'impact des différences de change non réalisées et de la mise à la juste valeur des instruments dérivés.

(\*\*) La variation du besoin en fonds de roulement représente la différence entre les actifs courants et les dettes courantes et contient notamment, les postes suivants Stock, Clients, Autres actifs courants, Dettes fournisseurs et Autres dettes opérationnelles.

(\*\*\*) Voir la note 29 Acquisition et cessions d'entreprises

(\*\*\*\*) Voir la note 19 «Emprunts»

(\*\*\*\*\*) La situation de trésorerie se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, déduction faite des découverts bancaires qui s'élevaient à 20 095 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et 66 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

## Notes aux états financiers consolidés

### 1. Informations générales

Ce rapport concerne la société John Cockerill SA ainsi que ses différentes filiales.

John Cockerill SA est une société anonyme de droit belge. Son siège social est établi rue Jean Potier 1 à 4100 Seraing en Belgique.

Les activités principales de John Cockerill sont décrites dans le point 4 du présent rapport.

La législation régissant les activités de John Cockerill est la législation belge ou la législation des pays dans lesquels sont implantées ses filiales. Le pays d'origine de John Cockerill SA est la Belgique.

L'exercice comptable de John Cockerill SA débute le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année. La société a été constituée le 16 décembre 1981 pour une durée illimitée.

Le numéro de Registre des personnes morales de John Cockerill SA est le n°0422 362 447.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Des différences d'arrondi peuvent apparaître au niveau des montants individuels ou des pourcentages.

### 2. Méthodes comptables

#### 2.1. Déclaration de conformité et base de préparation

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par les organes de gestion de John Cockerill SA en date du 29 mars 2024.

Par la présente, nous déclarons qu'à notre connaissance :

- Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS – « International Financial Reporting Standards ») telles qu'approuvées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2023.
- Les états financiers consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de John Cockerill.
- Le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de John Cockerill, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels il est confronté.

#### Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Cette année, les normes et interprétations nouvelles et amendées suivantes ont été adoptées pour l'année en cours :

- IFRS 17 Contrats d'assurance
- Amendements à IFRS 17 Contrats d'assurance: Application initiale de IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparatives
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et IFRS Practice Statement 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des estimations comptables
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat: Impôts différés relatifs aux actifs et passifs provenant d'une même transaction

- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat: Réforme fiscale internationale – Introduction des règles du modèle du deuxième pilier « Pillar II » (applicables immédiatement - les informations à fournir sont requises pour les périodes annuelles commençant le, ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2023)

Les normes mentionnées ci-dessus n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

#### Normes et interprétations émises, mais pas encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

John Cockerill n'a pas appliqué de manière anticipée les nouvelles normes et interprétations ci-après qui, bien que déjà élaborées, n'étaient pas encore effectives à la date de clôture des états financiers :

- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de dettes parmi les éléments courants ou non-courants et classifications des dettes non-courantes assorties de covenants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024)
- Amendements à IFRS 16 Contrats de location : Dettes de location dans un contrat de cession-bail (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024)
- Amendements à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir : Accords de financement des fournisseurs (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Manque d'échangeabilité (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, mais non encore adoptés au niveau européen)

En ce qui concerne ces normes, interprétations et amendements, aucun impact significatif n'est attendu par John Cockerill à cet instant.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui ont été évalués selon la convention de la juste valeur conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers défini par la norme IFRS 9.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

#### 2.2. Méthodes comptables significatives

##### (A) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés englobent ceux de la Société et de ses filiales. Les méthodes de consolidation utilisées par John Cockerill sont l'intégration globale et la mise en équivalence :

- les entités que la Société contrôle, c'est-à-dire dans lesquelles la Société a, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles (« filiales »), sont consolidées par intégration globale. La consolidation des filiales commence dès l'instant où John Cockerill contrôle l'entité jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse ;
- la mise en équivalence s'applique à toutes les entités sur lesquelles John Cockerill exerce un contrôle conjoint, et a des droits sur l'actif net de l'entreprise. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu

du contrôle, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les joint-ventures sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse ;

- la mise en équivalence s'applique à toutes les entités sur lesquelles John Cockerill exerce une influence notable définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle (« entreprises associées »). L'influence notable est présumée lorsque John Cockerill détient une participation supérieure ou égale à 20%. Les entreprises associées sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances analogues.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans l'état consolidé du résultat global à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition et jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux intérêts non contrôlants même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Les changements dans les participations de John Cockerill dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations de John Cockerill et intérêts non contrôlants est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des intérêts non contrôlants et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres et est attribué aux propriétaires de la Société.

Lorsque John Cockerill perd le contrôle d'une filiale, le résultat net de la sortie du périmètre est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de tout intérêt non contrôlants. Lorsque les actifs de la filiale sont comptabilisés aux montants réévalués ou à la juste valeur et que le profit ou la perte cumulé a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres, ce profit ou perte cumulé est comptabilisé comme si la Société avait sorti directement les actifs pertinents (c'est-à-dire reclassé en résultat net ou transféré directement aux résultats non distribués, tel que le spécifient les normes IFRS applicables). La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

## **(B) Regroupement d'entreprises**

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon

la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables et des passifs repris. Si, après réévaluation, cet excédent est négatif, la différence est comptabilisée immédiatement en résultat net au titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les intérêts non contrôlants qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation doivent être mesurés initialement soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue transaction par transaction.

Lorsqu'une contrepartie transférée par John Cockerill dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation sont comptabilisées rétrospectivement, des ajustements correspondants étant comptabilisés à l'égard du goodwill. Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum un an à partir de la date d'acquisition).

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, John Cockerill doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire la date à laquelle John Cockerill a obtenu le contrôle) et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net si un tel traitement est approprié en cas de sortie de la participation.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, John Cockerill doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation, ou les actifs et passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants.

## **(C) Conversion des activités à l'étranger**

La monnaie de présentation des comptes de John Cockerill est l'euro.

Les entités de John Cockerill qui ont des transactions dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle, soit la devise de l'environnement économique principal

dans lequel elles opèrent, comptabilisent ces transactions aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

À chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change de clôture. Les gains et les pertes de change sont enregistrés dans l'état du résultat global.

Les comptes des sociétés étrangères de John Cockerill sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, puis convertis en euros pour les besoins de la consolidation des états financiers selon les règles suivantes :

- les postes de l'état de la situation financière (y compris le goodwill) sont convertis aux cours de clôture, à l'exception des éléments de capitaux propres qui sont maintenus aux cours historiques ;
- les opérations de l'état du résultat global et du tableau des flux de trésorerie sont converties aux cours moyens annuels ;
- les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres sont portées directement en capitaux propres sous la rubrique Réserve de conversion.

Lors de la cession d'une activité dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, le montant cumulé des écarts de change figurant sous la rubrique Réserve de conversion est comptabilisé dans l'état du résultat global.

Les goodwills et autres ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une activité dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité et comptabilisés conformément au paragraphe précédent.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la préparation des états financiers :

	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	2023	2022	2023	2022
BRL	0,18650	0,17735	0,18539	0,18501
CAD	0,68297	0,69252	0,68402	0,72974
CLP	0,00103	0,00110	0,00110	0,00110
CNY	0,12737	0,13590	0,13014	0,14136
CZK	0,04041	0,04147	0,04172	0,04075
GBP	1,15068	1,12748	1,15102	1,16983
HUF	0,00261	0,00249	0,00263	0,00254
IDR	0,00006	0,00006	0,00006	0,00006
INR	0,01088	0,01134	0,01118	0,01209
KES	0,00658	0,00762	0,00699	0,00807
KRW	0,00070	0,00074	0,00070	0,00074
MAD	0,09337	0,08962	0,09222	0,09422
MXN	0,05341	0,04795	0,05245	0,04750
PAB	0,90609	0,93467	0,92298	0,94638
RUB	0,01039	0,01268	0,01175	0,01337
SAR	0,24177	0,24957	0,24630	0,25269
USD	0,90498	0,93756	0,92349	0,95240
UYU	0,02352	0,02370	0,02418	0,02334
XAF	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152
XOF	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152
XPF	0,00838	0,00838	0,00838	0,00838

## Etat de la situation financière

### (D) Goodwill

Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des intérêts non contrôlants dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables et des passifs repris.

Le goodwill est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition de l'entreprise, diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) de John Cockerill qui devraient bénéficier des synergies du regroupement.

Les UGT auxquelles a été affecté le goodwill sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, et est ensuite imputée aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) au prorata de leur valeur comptable.

Toute perte de valeur éventuelle est enregistrée en Autres produits (charges) opérationnel(le)s. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill a un caractère irréversible et ne peut donc pas être reprise ultérieurement.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le goodwill y relatif est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

### (E) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif bénéficieront à John Cockerill et si leurs coûts peuvent être estimés de façon fiable. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur base de la meilleure estimation de leur durée d'utilité. Si cette dernière ne peut être déterminée, l'immobilisation incorporelle n'est pas amortie mais soumise à un test de dépréciation effectué au moins chaque année.

### Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques commerciales et autres droits similaires acquis sont activées et amorties suivant la méthode linéaire sur la période la plus courte entre leur durée contractuelle et leur durée d'utilité estimée qui ne peut pas dépasser cinq ans.

### Logiciels informatiques

Les dépenses liées à l'acquisition, au développement ou à la maintenance des logiciels informatiques sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties suivant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité qui est fixée à trois ans.

### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont pris en charge lors de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont activés si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- la faisabilité technique du produit ou processus est démontrée ;
- le produit ou processus sera commercialisé ou utilisé en interne ;
- il est probable que l'actif créé génère des avantages économiques futurs ;
- les ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles ;
- les coûts de développement de l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

Dans un bon nombre de cas, ces conditions ne sont pas rencontrées. Il est donc important de les analyser une à une.

Les frais de développement capitalisés sont amortis dès le moment où le produit devient commercialisable selon la méthode linéaire et ce, sur la durée attendue des avantages économiques. Cette durée ne peut excéder cinq ans.

### Autres éléments incorporels générés en interne

À part les frais de développement rencontrant les critères énumérés ci-dessus, les frais liés à l'élaboration de tout autre élément incorporel généré en interne comme une marque, une liste de clients... sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

### (F) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à John Cockerill et si leurs coûts peuvent être estimés de façon fiable.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, John Cockerill n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Le coût inclut tous les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Les coûts d'entretien et de maintenance courante sont comptabilisés en charge quand ils se produisent.

Les subventions liées à l'achat d'actifs sont présentées dans l'état de la situation financière en produits différés (produits à reporter). Elles sont ensuite comptabilisées en résultat sur une base systématique et rationnelle selon la durée d'utilité de l'actif sous-jacent.

### Amortissement

En application de l'approche par composants, John Cockerill utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif corporel dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité suivantes :

Principales durées d'amortissement	Minimum	Maximum
Bâtiments industriels et administratifs	30	30
Ensembles modulaires	10	15
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5	10
Installations générales et aménagements divers	5	10
Matériel de transport	3	5
Matériel informatique hardware "lourd"	3	5
Matériel informatique - autre	3	3
Matériel de bureau et mobilier	3	5

L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service de la manière prévue.

Les dotations aux amortissements de chaque exercice sont comptabilisées en charges opérationnelles.

### Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

Sauf pour les immobilisations incorporelles en cours qui sont soumises à un test de dépréciation annuel, les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur.

Si un actif ne génère pas de flux de trésorerie indépendants de ceux d'autres actifs, il doit être procédé à une estimation du montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartient cet actif.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (ou valeur de marché) diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité, cette dernière correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT.

La méthode de la valeur d'utilité implique des projections de flux de trésorerie fondées sur un plan financier approuvé par la Direction et couvrant une période de trois ans. Les flux de trésorerie au-delà des trois ans sont extrapolés à l'aide de l'estimation la plus appropriée du taux de croissance qui n'excède pas le taux de croissance moyen à long terme de l'activité dans laquelle l'unité génératrice de trésorerie est active.

La Direction fixe ses hypothèses sur base des performances passées et du développement attendu du marché. Le taux d'actualisation utilisé reflète les estimations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques pour lesquels les flux de trésorerie n'ont pas été ajustés.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable.

### (G) Contrats de location

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Pour déterminer si un contrat de location confère ce droit, John Cockerill doit apprécier si, tout au long de la durée d'utilisation, elle détient les deux droits suivants :

- Le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien déterminé ; et
- Le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Pour la détermination de la durée des contrats de location, les éventuelles options de renouvellement ou de résiliation ont été considérées conformément à

la norme IFRS 16 Contrats de location tenant compte de la probabilité d'exercice des options d'extension ou résiliation par le preneur et par le bailleur.

#### **John Cockerill ou une autre entité du Groupe en tant que preneur**

À la date de la conclusion d'un contrat, celui-ci est analysé en vue de s'assurer s'il est ou contient un contrat de location. John Cockerill comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de location correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur pour lesquels John Cockerill a fixé un seuil de matérialité. Pour ce type de contrats, John Cockerill comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

La dette de location est évaluée initialement à la valeur actualisée des loyers non encore payés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé d'une façon fiable, John Cockerill utilise son taux d'emprunt marginal.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de la dette de location comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus ou à recevoir (les gratuités,...) ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début ;
- la somme que John Cockerill s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice des options d'achat que John Cockerill a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

Par mesure de simplification, la norme IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. John Cockerill a appliqué cette mesure de simplification au niveau des locations de véhicules. Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs autres composantes locatives ou non locatives, John Cockerill répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la dette de location ainsi que du droit d'utilisation. Ces paiements sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

La dette de location est présentée sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

Ultérieurement, la dette de location est évaluée au coût amorti, en augmentant sa valeur comptable par les intérêts sur la dette diminuée des paiements de l'année.

Lorsqu'il est nécessaire, John Cockerill procède à la réévaluation de la dette de location en contrepartie du droit d'utilisation, notamment lorsque :

- Il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, auxquels cas, la dette est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé ;
- Les loyers à payer changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle, auxquels cas la dette de location est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué) ;
- Un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas la dette de location est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

À la date de comptabilisation initiale, le droit d'utilisation comprend le montant initial de la dette de location calculée comme expliqué ci-dessus, majorée des coûts directs initiaux que John Cockerill engage au titre des contrats de location (aménagement, ...).

Les droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat par John Cockerill, le droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent à partir de la date de début du contrat de location.

Les droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

John Cockerill déprécie les droits d'utilisation selon le même modèle décrit pour les immobilisations corporelles et incorporelles - voir (E) et (F).

#### **John Cockerill ou une autre entité du Groupe en tant que bailleur**

Lorsque John Cockerill intervient dans des contrats de location en tant que bailleur, les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Les contrats sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Lorsque John Cockerill est un bailleur intermédiaire, le contrat de location principal et le contrat de sous-location sont classés et comptabilisés distinctement. Le contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement ou un contrat de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal. La dette de location relative au contrat principal demeure évaluée selon les règles exposées ci-dessus.

Les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée

du contrat de location. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les montants à recevoir des preneurs en vertu des contrats de location-financement sont comptabilisés à titre de créances, au montant correspondant à l'investissement net de John Cockerill dans le contrat de location. Les produits tirés des contrats de location-financement sont répartis entre les périodes de façon à refléter un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net de John Cockerill dans le contrat de location.

Lorsqu'un contrat contient des composantes locatives et des composantes non locatives, John Cockerill applique les dispositions de la norme IFRS 15 pour répartir la contrepartie prévue au contrat à chaque composante.

#### **(H) Actifs financiers**

Les actifs financiers sont reconnus lorsque John Cockerill ou une entité du groupe est partie à un contrat, et sont initialement reconnus à leur juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou l'émission d'instruments financiers (autres que les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur de ceux-ci lors de leur reconnaissance initiale.

Les actifs financiers sont évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultats, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cela comprend notamment les créances commerciales à long terme, les créances commerciales, les créances sur parties liées, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les instruments financiers dérivés (voir (I)) sont comptabilisés en tant qu'actif ou passif financier, à la juste valeur par le biais du compte de résultats, sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés en date de transaction.

#### **Actifs Financiers – instruments de capitaux propres**

Les participations de John Cockerill dans le capital de sociétés non consolidées sont évaluées à leur juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (JVAERG). Dans certaines circonstances, la direction peut estimer que le coût est une estimation appropriée de la juste valeur pour ces participations non cotées, par exemple, lorsqu'il n'existe pas d'information récente et fiable pour estimer la juste valeur. Il existe cependant des indicateurs (changement de circonstances dans le marché, manque de performance, retards technologiques, etc.) qui peuvent démontrer que l'estimation par les coûts n'est plus appropriée.

Les placements en instruments de capitaux propres à la JVAERG sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués à la juste valeur, les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans la réserve de réévaluation des placements. Le profit (ou la perte) cumulé n'est pas reclassé en résultat net à la sortie des placements en instruments de capitaux propres, mais est plutôt transféré aux résultats non distribués.

John Cockerill a désigné tous les placements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction à la JVAERG au moment de la première application d'IFRS 9.

Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en résultat net conformément à IFRS 9, à moins qu'il ne soit clair que les dividendes représentent la récupération d'une partie du coût du placement.

Les dividendes sont inclus dans le poste Résultats financiers en résultat net.

#### **Actifs Financiers – instruments de dette**

Tous les actifs financiers comptabilisés sont évalués dans leur totalité au coût amorti ou à la juste valeur, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les instruments d'emprunt détenus par John Cockerill incluent :

- des créances commerciales comptabilisées au coût amorti (voir Note (K)) ;
- des créances comptabilisées au coût amorti. Ce poste comprend principalement des créances rattachées à des participations dans des entités associées ou non consolidées, des avances sur acquisitions de participation, des dépôts et cautionnements, et des placements sans risque dont l'échéance est supérieure à trois mois à l'origine ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie qui comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants financiers avec des sociétés non consolidées. Les équivalents de trésorerie se composent des placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à l'origine ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Ces éléments sont portés dans l'état de la situation financière à leur valeur nominale. Les découverts bancaires sont inclus dans les passifs financiers courants.

La comptabilisation au coût amorti utilise la méthode dite du taux d'intérêt effectif (voir Note (N)).

#### **Décomptabilisation d'actifs financiers**

John Cockerill décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si John Cockerill ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'il continue de contrôler l'actif cédé, il comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'il est tenu de payer. Si John Cockerill conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier cédé, il continue de comptabiliser l'actif financier, en plus de comptabiliser la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. Par contre, au moment de la décomptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que John Cockerill a choisi d'évaluer à la JVAERG lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment dans la réserve au titre de la réévaluation de placements n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

### **(I) Instruments financiers dérivés**

John Cockerill conclut divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt et risque de change, notamment des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt. Davantage de détails sur les instruments financiers dérivés sont présentés à la Note 27.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à leur juste valeur au terme de la période de présentation de l'information financière. Les variations de la juste valeur qui en découlent sont comptabilisées immédiatement en Autres produits / (charges) financier(e)s à moins que le dérivé ne soit désigné comme un instrument de couverture efficace, auquel cas la reconnaissance en compte de résultats dépend de la nature de la relation de couverture.

John Cockerill désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture de flux de trésorerie pour le risque de change et le risque d'intérêt.

Au moment de la création de la relation de couverture, l'entité prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, John Cockerill présente une documentation confirmant si l'instrument de couverture utilisé dans la relation de couverture est efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ce qui est possible lorsque la relation de couverture répond à toutes les exigences d'efficacité suivantes :

- il y a une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- l'effet du risque de crédit n'est pas dominant dans les changements de valeur résultant de cette relation économique ;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est le même que celui qui résulterait de la quantité d'élément couvert que John Cockerill couvre réellement et de la quantité d'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité d'élément couvert.

Si une relation de couverture cesse de répondre aux exigences d'efficacité relatives au ratio de couverture, mais que l'objectif de gestion du risque pour cette relation de couverture désignée reste identique, John Cockerill ajuste le ratio de couverture de la relation de couverture (rééquilibrage de la couverture) pour qu'il réponde à nouveau aux exigences de qualification.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui répondent aux critères de couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée

dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte lié(e) à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé(e) en résultat, sous la rubrique Autres produits / (charges) financier(e)s.

Les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sont reclassés en résultat net dans les périodes où l'élément couvert influe sur le résultat net, au même poste que celui de l'élément couvert comptabilisé. De plus, si John Cockerill s'attend à ne pas pouvoir recouvrer tout ou partie de la perte cumulée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie au cours des périodes futures, ce montant est immédiatement reclassé en résultat net.

John Cockerill cesse d'appliquer la comptabilité de couverture uniquement lorsque la relation de couverture (ou une partie de celle-ci) cesse de répondre aux exigences de qualification (après rééquilibrage, si applicable). Ceci inclut les cas où l'instrument de couverture expire ou est vendu, terminé ou exercé. La cessation de comptabilité de couverture s'applique prospectivement. Tout profit ou perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie à ce moment-là demeure dans les capitaux propres et est reclassé en résultat net lorsque la transaction prévue est finalement réalisée. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le profit ou la perte cumulé dans la réserve de couverture de flux de trésorerie est reclassé immédiatement en résultat net.

Un dérivé avec une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé avec une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un dérivé est présenté comme actif non courant ou comme passif non courant si la durée résiduelle jusqu'à l'échéance de l'instrument est supérieure à 12 mois et si on ne s'attend pas à ce que l'actif soit réalisé ou le passif réglé dans un délai de 12 mois. Les autres dérivés sont présentés comme actifs courants ou comme passifs courants.

### **(J) Stocks**

Les stocks sont portés au plus faible du coût (matières premières et marchandises) ou du prix de revient (produits en cours de fabrication et produits finis) et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts restant à encourir pour le marketing, la vente et la distribution.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur des stocks est déterminée par application de la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des produits finis et des encours de production reprend les matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main d'œuvre directe, les autres coûts directs et une affectation des frais généraux de production fixes et variables basés sur la capacité normale de production.

### **(K) Clients et autres débiteurs**

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances commerciales sont comptabilisées à leur coût amorti, c'est-à-dire la valeur actualisée du montant à recevoir. Une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, de façon à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

Les montants dus par les clients au titre d'actifs de contrats sont repris dans cette rubrique (se rapporter à la Note (Q)).

## **(L) Avantages du personnel**

### **Avantages liés à la retraite**

Les avantages liés à la retraite comprennent les prestations de retraite, d'assurance-vie et de soins de santé. John Cockerill met en œuvre à travers le monde des régimes de retraite à prestations définies et cotisations définies. Les plans de pension sont généralement financés par les cotisations des membres du personnel et de l'entreprise. John Cockerill maintient des plans de pension financés et non financés.

### **Régimes à cotisations définies**

Les cotisations versées au titre de régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

### **Régimes à prestations définies**

Le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Lorsque le montant à comptabiliser dans l'état de la situation financière est négatif, l'actif comptabilisé ne dépasse pas la valeur actualisée des remboursements futurs provenant du régime ou des réductions de cotisations futures du régime.

Dans le compte de résultat, la charge correspondant au coût des services rendus et au coût des services passés (soit les coûts des services passés provenant d'un changement dans les prestations du plan) est comptabilisée en résultat opérationnel tandis que la charge de désactualisation de la provision, nette du rendement des actifs de couverture, est portée en résultat financier.

La valeur actualisée des obligations des régimes de retraite à prestations définies est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de projection des salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société de John Cockerill. Chaque année, le taux d'actualisation est ajusté au taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de haute qualité dont les dates d'échéance coïncident approximativement avec celle de l'obligation de prestation.

Les écarts actuariels comprennent d'une part les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et les données réelles, et d'autre part le changement des hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés au cours de la période durant laquelle ils sont encourus dans les autres éléments du résultat global.

Suite à la révision de la Norme IAS 19 – Avantages du personnel, toute nouvelle modification générant des coûts des services passés est à prendre en charge immédiatement.

### **Charges des régimes de préretraite**

Les allocations de préretraite sont traitées au même titre que les indemnités de fin de contrat de travail.

### **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme – entre autres les primes d'ancienneté – sont comptabilisés à hauteur des coûts attendus sur la durée de la carrière en appliquant une méthodologie similaire à celle des régimes de retraite à prestations définies.

## **Indemnités de fin de contrat de travail**

Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées lorsque la société est manifestement engagée dans un plan détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite. Les indemnités de départs sont comptabilisées, soit au moment où la société reconnaît une provision conformément à IAS 37, soit si la société fait une offre pour encourager les départs volontaires et que celle-ci ne peut plus être retirée.

## **(M) Provisions**

John Cockerill comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée de manière fiable.

Des provisions pour garantie sont comptabilisées à la date de la vente du produit concerné sur base de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation de John Cockerill.

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce publique aux parties affectées par la restructuration et est supportée par un plan détaillé ou par un début d'exécution.

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif.

## **(N) Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs financiers.

Tous les passifs financiers, à l'exception des instruments financiers dérivés, sont subséquentement mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

John Cockerill décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont expirées ou annulées. La différence entre le montant comptabilisé du passif financier et le montant payé ou à payer, y compris tout actif transféré autre que de la trésorerie, ou tout passif assumé, est reconnu en compte de résultats.

### **Méthode du taux d'intérêt effectif**

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt.

Le coût amorti d'un actif ou passif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et dans le cas d'un actif financier, ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un

actif financier est son coût amorti, sans tenir compte de toute correction de valeur pour pertes. La méthode de détermination des corrections de valeur pour pertes attendues est décrite à la note (O).

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments d'emprunt évalués ultérieurement au coût amorti (voir note (P)).

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans le poste Résultats financiers.

### **(O) Pertes de valeurs attendues**

John Cockerill comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les créances à long terme et les créances sur sociétés liées, les créances clients et les actifs sur contrats, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Au niveau des créances commerciales, IFRS 9 propose une méthode simplifiée pour mesurer les corrections de valeur à comptabiliser sur base d'un montant égal aux pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie des créances commerciales qui n'ont pas une composante financière significative (créances à court terme). Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit de John Cockerill, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture. Dès lors le profil de risque crédit de ces actifs est présenté sur base de leur statut 'échu' dans la matrice de provisions.

Pour les autres actifs financiers au coût amorti, IFRS 9 requiert que les corrections de valeur soient mesurées comme un montant égal aux pertes de valeur attendues sur la totalité de la vie de l'actif lorsque le risque de crédit de l'actif a augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale. D'autre part, si le risque crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté significativement depuis sa comptabilisation initiale, la correction de valeur doit correspondre au montant des pertes attendues dans les 12 prochains mois. Pour les créances à long terme, IFRS 9 donne le choix entre les pertes attendues sur la totalité de la durée de vie de l'actif, ou les pertes attendues dans les 12 prochains mois. John Cockerill a choisi d'utiliser les pertes attendues sur la totalité de la durée de vie de l'actif.

Enfin, pour le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie, l'ensemble des soldes bancaires est également évalué pour le risque de crédit. Un faible risque de crédit est attribué à la date de clôture si les comptes bancaires sont détenus auprès d'institutions bancaires de réputation internationale ayant un rating « Investment Grade ».

### **Politique de réduction de valeur**

John Cockerill réduit totalement de valeur un actif financier lorsque la contrepartie a des difficultés financières sévères et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrer les créances, par exemple en cas de liquidation ou de faillite; et dans le cas des créances commerciales, lorsque les montants sont échus depuis plus d'un an. Ces créances réduites de valeur peuvent cependant encore faire l'objet de procédures de recouvrement. Tout recouvrement est reconnu en compte de résultats.

### **(P) Plans d'options - paiement en actions**

Un paiement en actions est une transaction par laquelle le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres du Groupe ou en encourant de passifs dont le montant est fondé sur le prix des actions du Groupe ou tout autre instrument de capitaux propres du Groupe. La comptabilisation des transactions de paiement en actions dépend de la manière dont la transaction sera réglée, c'est-à-dire soit par le règlement en trésorerie soit par l'émission d'actions, ou les deux à la fois. Les paiements en actions basés sur les capitaux propres effectués aux employés et autres fournisseurs de services similaires doivent être évalués à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. La juste valeur, déterminée à la date d'attribution des paiements en actions basés sur les capitaux propres, est prise en charge sur base linéaire durant la période d'acquisition, basée le cas échéant sur l'estimation du Groupe relative au nombre d'instruments de capitaux propres qui seront finalement acquis, avec une augmentation correspondante des capitaux propres. À chaque date de clôture, le Groupe revoit ses estimations originales concernant le nombre d'instruments de capitaux propres qui seront acquis. L'impact de ces révisions est comptabilisé dans le compte de résultats de sorte que la charge cumulée reflète l'estimation révisée, avec un ajustement correspondant dans la réserve liée aux paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres. Pour les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, l'entité doit évaluer les biens ou les services acquis, ainsi que le passif encouru, à la juste valeur de ce passif. Jusqu'au règlement du passif, l'entité doit en réévaluer la juste valeur à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement, en comptabilisant dans le compte de résultats de la période toute variation de la juste valeur.

## **ETAT DU RESULTAT GLOBAL**

### **(Q) Produits**

Les revenus des contrats avec la clientèle de John Cockerill proviennent essentiellement :

- Des contrats à long terme qui sont reconnus en fonction de l'avancement du projet - voir note (Q) ;
- Des contrats de prestation de services qui sont reconnus au fur et à mesure des prestations, mais généralement sur une très courte période ;
- De ventes de biens (pièces de rechange) qui sont généralement reconnues à un moment donné (à la livraison).

Un produit n'est comptabilisé que lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à John Cockerill et que le produit peut être évalué de façon fiable.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et représentent des contreparties à recevoir suite à l'accomplissement des obligations de prestation. Les produits découlant de l'accomplissement des obligations de prestation ne sont comptabilisés que si et seulement si, le transfert de contrôle de l'actif a été réalisé, soit à un moment donné, soit au fur et à mesure de l'accomplissement de l'obligation de prestation.

Pour les opérations dans lesquelles une ou des entités de John Cockerill agit uniquement pour le compte d'un tiers (Prestations en tant qu'agent), le revenu y afférent n'est constitué que de la marge de l'entité concernée et il n'est comptabilisé qu'au moment du transfert du contrôle des prestations.

Les produits d'intérêts sont reconnus selon la méthode du taux d'intérêt effectif - voir note ((N)).

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

### **(R) Contrats de construction**

Le chiffre d'affaires et la marge sur les contrats sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15.

Un contrat n'est comptabilisé que lorsqu'il est approuvé et que les droits et obligations et les modalités de paiement s'y rattachant sont bien identifiés par les parties du contrat. Ce dernier doit avoir une substance commerciale et la contrepartie qui en découle doit être raisonnablement recouvrable.

La grande majorité de nos revenus provient de contrats à long terme associés à la conception, au développement, à la fabrication ou à la commercialisation de nos produits. Lors de l'exécution de ce type de contrat, le revenu est comptabilisé au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des prestations car le contrôle est transféré au client au fur et à mesure. Cette conclusion est supportée par les clauses du contrat qui prévoient qu'en cas de rupture, nous avons droit au remboursement de nos coûts plus une marge raisonnable. Dans certains cas, le produit n'a par ailleurs pas d'utilisation alternative pour John Cockerill.

En application de la norme, les produits et les coûts des contrats sont majoritairement comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture. En effet, cette méthode de l'avancement par les coûts dépeint au mieux le transfert du contrôle vers le client, qui progresse au fur et à mesure que John Cockerill encourt des coûts liés au contrat.

La méthode utilisée pour traduire l'état d'avancement dépend du contrat concerné et peut être :

- soit celle de l'avancement par les coûts. Ainsi, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés) et les coûts totaux prévisionnels du contrat ;
- soit celle de l'avancement, en termes physiques, d'une partie du travail convenu dans le contrat.

La sélection d'une méthode pour la détermination de l'état d'avancement, nécessite un jugement important qui se base sur la nature et le type des services ou biens en question.

Les coûts du contrat comprennent essentiellement :

- les coûts des matériaux et autres fournitures utilisés pour la construction ;
- les coûts de la main d'œuvre, en ce compris la supervision du chantier ;
- les coûts de transport inhérents au processus de production, c'est-à-dire les frais à engager en vue d'amener les équipements et matériaux vers et à partir du chantier, en un seul ou en plusieurs morceaux ;
- les amortissements des machines et installations utilisées pour le contrat ;
- les coûts spécifiques (location des installations et équipements, outillages, redevances, taxes et autres frais de certification, honoraires des agents externes encourus en vue d'obtenir / sécuriser un contrat, assurances spécifiques, en ce compris l'assurance-crédit...);
- les frais estimés des travaux de mise au point technique, de finition et de garantie, en ce compris les coûts attendus ;
- les coûts liés à l'émission de garanties bancaires ;
- les indemnités réclamées par des tiers (à condition évidemment qu'il soit probable que ces réclamations donneront naissance à des charges et lorsqu'il est possible de les évaluer de manière fiable) ;

- les charges liées à l'activité des contrats de manière générale et qui peuvent être affectées aux dits contrats de manière raisonnable ;
- les coûts de conception et d'assistance technique directement liés au contrat ;
- les autres coûts attribuables au contrat suivant les termes de ce dernier.

Le revenu des contrats est reconnu proportionnellement aux coûts encourus, en fonction du pourcentage d'avancement.

Au fur et à mesure de l'avancement, des tranches intermédiaires sont facturées et des paiements sont collectés des clients. Tout excédent de produit est porté à l'actif de l'état de la situation financière, sous la rubrique Actifs de contrats. Tout déficit de produits relatifs aux contrats par rapport aux facturations intermédiaires est porté au passif de l'état de la situation financière, sous la rubrique Passifs de contrats. Les montants facturés et dus par nos clients, sont portés dans la rubrique créances commerciales.

Pour déterminer la méthode appropriée de constatation des revenus pour les contrats portant sur des prestations complexes, nous évaluons si deux ou plusieurs contrats doivent être regroupés et comptabilisés comme un seul et même contrat, et si un contrat combiné ou unique doit être comptabilisé comme plusieurs obligations de prestation. Cette évaluation nécessite un jugement important, ce qui pourrait modifier d'une façon significative le profil du revenu comptabilisé au cours d'une période donnée.

La plupart de nos contrats portent sur un service significatif d'intégration de plusieurs tâches et composantes complexes combinées en un seul projet ou une seule compétence (même si ce projet résulte en la livraison de plusieurs unités). Pour ces situations, les différentes tâches et composantes prévues par ce type de contrat sont traitées en tant qu'une seule obligation de prestation.

Dans d'autres cas moins fréquents, les obligations de prestations concernent plusieurs biens et services distincts, par exemple couvrant des phases multiples de développement d'un produit (conception, production, maintenance, support). Si le contrat est scindé en plusieurs obligations de prestation, le revenu tiré de chaque obligation de prestation, est mesuré en fonction du prix spécifique de vente de chaque obligation de prestation prise séparément. Nous ne vendons pas fréquemment des produits standards à des prix spécifiques. Dans le cas où il existe, ce prix spécifique est le prix utilisé pour déterminer le revenu ; sinon, nous utilisons une approche coût plus marge pour estimer le prix de chaque obligation de prestation.

Il n'est pas courant que nos contrats à long terme contiennent des dispositions qui peuvent augmenter ou diminuer le prix de la transaction. Si cette situation se présente, nous estimons la contrepartie variable au montant le plus probable auquel nous prévoyons avoir droit. Nous incluons les montants estimés dans la mesure où il est probable qu'il n'y aura pas de renversement significatif du montant cumulé des produits constatés lorsque l'incertitude associée à la contrepartie variable est résolue. La décision d'inclure ou non des montants estimés dans le prix du contrat repose en grande partie sur l'évaluation de nos prévisions en matière de prix ainsi que toute l'information (historique, actuelle et prévue) qui nous est raisonnablement accessible.

Les termes de paiement typiques de nos contrats à prix fixe prévoient des paiements échelonnés selon les prestations accomplies ainsi que des paiements d'acomptes en début de contrat et des montants liés aux réceptions provisoires et définitives en fin de contrat (généralement 10%).

Les paiements basés sur les prestations accomplies peuvent atteindre 70% à 80% du montant du contrat et sont basés sur des mesures quantifiables de la performance ou sur des événements spécifiques ou échéances. En raison du fait que le client retient une partie du prix total du contrat jusqu'à l'échéance, ces contrats génèrent un revenu supérieur aux facturations, que nous présentons comme Actif de contrats au bilan.

La partie du contrat qui n'est payée qu'à l'échéance n'est pas considérée comme une composante financière significative, car l'objectif est de protéger le client.

Les obligations de garanties données aux clients au titre des ventes ou des prestations de services, fournissent aux clients une assurance par rapport aux exigences et aux spécificités des contrats plutôt que des services additionnels au titre de ces assurances.

Ces garanties, ne constituent pas alors des obligations de performances et sont comptabilisés en conséquence en provisions.

Pour les contrats basés sur les coûts, nous recevons en général des paiements intermédiaires, bien que pour certains contrats, une avance soit prévue. De telles avances sont comptabilisées au passif du bilan lorsqu'elles excèdent le revenu reconnu. Ces avances ne sont pas considérées comme une composante financière significative car elles sont utilisées pour financer le fonds de roulement qui est plus élevé en début de contrat, et pour nous protéger du fait que le client ne remplisse pas l'une de ses obligations en cours de contrat.

Pour un grand nombre de nos obligations de prestation, en raison de la nature des travaux devant être exécutés, l'estimation du prix total et du coût total à l'achèvement est complexe, assujéti à de nombreuses variables et nécessite un jugement important.

Nous avons une norme à l'échelle John Cockerill et un processus rigoureux d'estimation à l'achèvement dans le cadre duquel la direction doit examiner les progrès et l'exécution de nos obligations de prestation. Dans le cadre de ce processus, la direction examine l'information y compris, mais sans s'y limiter, toutes les questions contractuelles clés en suspens, les progrès vers l'achèvement, les échéanciers, les risques et les possibilités identifiés d'un changement dans les estimations des revenus et des coûts.

La direction doit faire des hypothèses et des estimations concernant la capacité et le coût pour respecter le planning, les spécificités techniques et la complexité du projet (par exemple pour un nouveau produit par rapport à un produit mature), la productivité et la disponibilité de la main-d'œuvre et des sous-traitants, l'approvisionnement en matières premières et tout autre paramètre utile pour l'estimation des travaux restants à exécuter.

Les changements dans les estimations du montant net du chiffre d'affaires, du coût des ventes et l'incidence connexe sur le résultat d'exploitation sont constatés périodiquement sur une base de rattrapage cumulatif, pour constater dans l'exercice en cours, l'effet cumulatif des changements sur l'exercice en cours et les exercices

antérieurs en fonction du pourcentage d'avancement de l'obligation de prestation. Ces changements peuvent avoir un effet positif (si nous estimons réussir à mitiger les risques décrits ci-dessus liés aux aspects techniques, de planning et de coût pour chaque obligation de prestation) ou au contraire négatif.

Une modification importante d'une ou de plusieurs de ces estimations pourrait avoir une incidence sur la rentabilité de John Cockerill.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, John Cockerill comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charges de la période.

### **(S) Impôts sur le résultat**

L'impôt sur le résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Ils sont inscrits dans l'état du résultat global, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Les impôts courants désignent les impôts à payer sur le bénéfice imposable de la période, calculés selon les taux d'imposition en vigueur à la date de clôture de l'état de la situation financière, ainsi que les ajustements relatifs aux périodes antérieures.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits dans l'état de la situation financière et leur base fiscale en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables entraînent la comptabilisation de passifs d'impôts différés.

Les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales et les crédits d'impôts non utilisés entraînent la comptabilisation d'actifs d'impôts différés à hauteur des montants dont la récupération future est probable. Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une analyse au cas par cas, en fonction des prévisions de résultat à moyen terme.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés de manière compensée au sein d'une même entité fiscale lorsque celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

### **(T) Activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente**

Une activité abandonnée correspond à une branche d'activités ou à une région géographique principale et distincte à l'intérieur de John Cockerill, et dont celui-ci se sépare en quasi-totalité, par exemple en la cédant ou en arrêtant l'exploitation par abandon, en agissant en vertu d'un plan unique.

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) devant être abandonnés sont évalués au plus faible de leur valeur nette comptable avant leur reclassement et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont présentés dans une rubrique distincte de l'état de la situation financière, et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie, mais font l'objet d'un test de dépréciation à toute indication de diminution de leur juste valeur.

Le résultat net des activités abandonnées est présenté dans une rubrique distincte de l'état du résultat global.

Les flux de trésorerie nets des activités abandonnées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie.

### **(U) Coûts de restructuration**

Dans l'état du résultat global, les coûts de restructuration sont présentés distinctement. La Direction définit la restructuration comme étant un programme planifié et contrôlé par la Direction, et qui modifie de manière significative, soit le champ d'activités d'une entité, soit la manière dont l'activité d'une entité est gérée. Ainsi, un plan ne sera considéré comme « plan de restructuration » que si l'entité a élaboré un plan formel et détaillé qui a fait l'objet d'une communication auprès des membres du personnel concernés. La Direction ne considère donc pas les licenciements isolés, éventuellement liés à l'évolution de l'activité, comme faisant partie d'un /plan de restructuration. Par conséquent, les coûts liés à ces licenciements isolés ne seront pas présentés sous la rubrique Coûts de restructuration.

### **3. Jugements comptables significatifs et principales sources d'incertitudes relatives aux estimations**

John Cockerill a établi ses états financiers selon le principe de la continuité d'exploitation, comme expliqué notamment au niveau de la mise en œuvre de son plan d'actions stratégiques (cf. Rapport de gestion). John Cockerill doit toutefois procéder à des estimations et/ou faire des hypothèses pour déterminer la valeur comptable de certains éléments d'actif ou de passif, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et hypothèses portent principalement sur

- l'évaluation des pertes de valeur ou dépréciations sur actifs courants et non courants, en ce compris les goodwill;
- l'estimation des marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement;
- l'évaluation de la santé financière des clients et fournisseurs;
- l'évaluation de la durée de vie résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles à l'exception des goodwill;
- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. Note 17);
- les estimations relatives à l'issue des litiges en cours et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels de John Cockerill (cf. Note 18);
- l'évaluation du caractère recouvrable permettant la reconnaissance des actifs d'impôts différés.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents compte tenu des circonstances. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats futurs des opérations concernées peuvent différer de ces estimations.

Les estimations comptables et hypothèses clés susceptibles d'engendrer un ajustement significatif de la valeur comptable d'actifs et / ou de passifs dans la (les) période(s) future(s) sont reprises ci-dessous.

### **Test de dépréciation du goodwill**

John Cockerill effectue au minimum une fois par an un test de dépréciation du goodwill pour l'ensemble de ses unités génératrices de trésorerie. Cet exercice demande, de la part de la Direction, l'utilisation d'hypothèses, d'estimations et de fourchettes de variation (volume de prise de commandes, taux de marge, taux de croissance...) provenant de sources tant internes qu'externes. Plus de détails sont fournis dans la Note 5.

### **Contrats de construction – estimation de la marge prévisionnelle et du pourcentage d'avancement**

Comme explicité dans les règles d'évaluation, aussi bien le pourcentage d'avancement que la marge prévisionnelle des contrats de construction en cours de réalisation à une date de clôture donnée dépendent d'une estimation fiable des coûts encore à engager pour terminer ces contrats ou de l'avancement physique de ces contrats, dépendant de la méthode d'avancement retenue.

Des estimations doivent donc être faites, à chaque clôture, pour :

- le volume et le montant des prestations (internes et éventuellement externes) à effectuer pour terminer les contrats;
- le coût des équipements, matériaux et autres frais restant à engager;
- les taux de change à utiliser pour les contrats (fournisseurs et / ou clients) en devises étrangères;
- les risques de pénalités clients suite à des retards ou performances inférieures aux garanties contractuelles.

L'estimation des coûts totaux peut donc varier d'une clôture à l'autre, parfois de manière significative, selon le degré d'avancement et la complexité des contrats en cours.

### **Actifs d'impôts différés**

Des actifs d'impôts différés sont reconnus par John Cockerill pour des différences temporelles déductibles et pour des pertes fiscales non utilisées s'il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible endéans un horizon de temps donné.

La valeur de ces actifs est revue régulièrement et implique notamment que la Direction estime, de manière prudente, les bénéfices futurs des entités concernées. Plus de détails sont fournis dans la Note 11.

Lorsque de telles estimations et appréciations ont été établies, elles sont expliquées dans les notes relatives aux éléments auxquels elles se rapportent.

### **Application du Régime des Revenus Définitivement Taxés (RDT)**

Sur le plan fiscal, John Cockerill estime, pour les années 2019 à 2022, notamment sur base de la jurisprudence de la CJUE, que constitue une violation de la Directive Mère-Fille l'imposition établie en raison de la base imposable minimale créée par l'article 207, alinéa 7 et 8 du CIR en ce que cette base minimale empêche la déduction pleine et entière des Revenus Définitivement Taxés (RDT). John Cockerill a dès lors déterminé sa charge fiscale pour ces années-là sur base d'une application correcte du droit de l'Union Européenne et notamment de la Directive Mère-Fille en déduisant

intégralement de la base imposable les RDT perçus pas les sociétés belges du Groupe. A ce jour, cette position a été contestée par l'administration fiscale pour les années 2019 et 2020. John Cockerill a porté la question devant les tribunaux, et le Tribunal de 1ère instance de Liège, qui a décidé, à notre demande, de poser une question préjudicielle à la Cour de Justice de l'Union Européenne. Le risque total est de 55 307 milliers d'euros dont 27 153 milliers d'euros est en contestation devant les tribunaux.

## 4. Informations des Business

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, John Cockerill met au point des solutions technologiques à large échelle pour répondre aux besoins de son temps : faciliter l'accès à l'énergie décarbonée, préserver les ressources naturelles, contribuer à une mobilité plus verte, produire de manière responsable, et combattre l'insécurité. Son offre aux entreprises, aux Etats et aux collectivités se matérialise en services et équipements associés pour les Business de l'énergie, de la défense, de l'industrie, de l'environnement, des transports et des infrastructures.

Les atouts de John Cockerill sont nombreux : une longue expérience industrielle, tous Business confondus, une combinaison unique d'expertises en ingénierie, en maintenance et en gestion de projets techniques internationaux, un vaste rayonnement géographique et technologique et une capacité d'innovation centrée sur les besoins concrets.

Les activités d'ingénierie de John Cockerill sont aujourd'hui organisées en cinq Business : Hydrogen, Energy, Defense, Environment et Industry. Qu'il s'agisse de complexes industriels complets, d'équipements spécifiques ou de solutions techniques, John Cockerill propose la prise en charge globale et sur-mesure des besoins de ses clients pendant toute la durée de vie de leurs équipements : de la conception à la mise en route des installations puis, au-delà, pour leur transformation et leur modernisation.

Le sixième Business de John Cockerill rassemble les activités de Services, toutes industries confondues.

Ces Business opérationnels sont cohérents avec l'organisation du Groupe et sa structure de reporting interne. En effet, chaque président de secteur, membre du Comité de direction, est directement responsable des activités opérationnelles, des résultats financiers, des prévisions et des plans stratégiques pour le business. Le comité de direction fait régulièrement rapport au Conseil d'Administration de John Cockerill sur les performances financières du Groupe. Cette performance est rapportée au niveau du Groupe au travers de chiffres consolidés par Business.

### 4.1. Informations par Business opérationnels

#### 4.1.1. Description des Business

John Cockerill se compose de six Business opérationnels et du Corporate, lequel regroupe les fonctions support transversales.

##### Energy

Acteur majeur de la transition énergétique, John Cockerill développe au sein de son Business Energy

des solutions technologiques innovantes et sur-mesure pour optimiser le rendement des centrales électriques au gaz naturel, pour produire, stocker et distribuer de l'énergie renouvelable et pour réduire les coûts énergétiques, ainsi que des technologies de refroidissement. Ses solutions et son expertise contribuent à produire de l'électricité de manière plus durable et à lutter contre le changement climatique.

Spécialiste depuis de plus de 50 ans de la conception et la fourniture de générateurs de vapeur à récupération de chaleur installés dans des centrales électriques à cycle combiné gaz-vapeur, John Cockerill conçoit également des chaudières industrielles produisant de la vapeur pour le process d'industries telles que la pétrochimie, la chimie, l'industrie alimentaire, la production de papier... Il propose également à ses clients des solutions technologiques de haut niveau, leur offrant une assistance et des conseils techniques, des travaux de réhabilitation et de modernisation de leurs installations, qu'elles aient été fournies par John Cockerill ou non.

Par ailleurs, John Cockerill propose également des technologies de refroidissement à travers sa marque Hamon, des récepteurs pour centrales électriques thermo-solaires à concentration et des systèmes intégrés de production, stockage et distribution d'énergie verte.

John Cockerill Energy déploie ses solutions dans le monde entier avec des équipes européennes, américaines et asiatiques. Il s'appuie également sur ses licenciés Wuxi, S&T et Larsen & Toubro, qui couvrent respectivement la Chine, la Corée du Sud et l'Inde.

##### Hydrogen

A travers son Business Hydrogen, John Cockerill accompagne la transition énergétique en développant des solutions technologiques innovantes qui contribuent à la décarbonation des activités humaines, industries et mobilité en tête. Ces technologies et expertises visent à développer des unités de production, de stockage et de distribution d'hydrogène vert. Dans ce cadre, John Cockerill s'appuie sur son propre réseau mondial d'usines de production d'électrolyseurs existantes (Europe, Chine) ou en cours de construction (Etats-Unis, Inde).

Aujourd'hui, John Cockerill est le leader mondial des électrolyseurs alcalins pressurisés. Avec une capacité de production de 6,5 mégawatts, John Cockerill fournit à ce jour les électrolyseurs les plus puissants du marché.

##### Defense

John Cockerill accompagne les Etats dans leur mission de préserver la sécurité. Il est leader technologique en matière de systèmes d'armes de calibres 25 à 120 mm, multifonctionnels et de forte puissance pour véhicules blindés de poids léger et moyen. Commercialisés sous la marque Cockerill®, ces systèmes d'armes combinent puissance de feu supérieure et légèreté, garantissant protection, performance et grande mobilité aux véhicules qu'ils équipent. Ces solutions de défense innovantes couvrent la conception, la production, l'intégration et la mise à niveau de systèmes d'armes, les formations opérationnelles et tactiques, les systèmes de simulation Agueris® (virtuels immersifs, mobiles,

embarqués et interconnectables), le soutien en service des équipements et le développement continu de fonctionnalités novatrices. L'ensemble de cette offre bénéficie des compétences de pointe de John Cockerill Defense en ingénierie logicielle, balistique et mécatronique et d'un dispositif de production et d'assistance de haut niveau, tant technique qu'humain.

John Cockerill Defense est implanté au plus près des clients et utilisateurs, en Belgique, en France, au Moyen-Orient, au Brésil, aux Etats-Unis, en Asie du Sud-Est, en Pologne, en Espagne et à Singapour.

#### **Industry**

Expert en procédés industriels, John Cockerill accompagne ses clients pour leur permettre de produire durablement et de façon responsable. Il conçoit leurs installations ou en améliore les performances globales en mettant en œuvre des procédés innovants, économiques, fiables et optimisés en termes de consommation énergétique et d'émissions polluantes.

Les solutions technologiques de John Cockerill pour l'industrie couvrent le traitement des aciers et métaux non ferreux, le traitement thermique pour les industries de moulage et de forgeage et le traitement de surface électrolytique et chimique pour différents types d'industries, dont l'aviation.

Les équipes Industry de John Cockerill sont implantées en Amérique du Nord, en Chine, en Europe et en Inde. Elles s'appuient en outre sur le réseau mondial de John Cockerill.

#### **Environment**

Parce que développer l'accès aux ressources naturelles, les préserver et les renouveler est une priorité à l'échelle de la planète, John Cockerill met à disposition son savoir-faire technologique et sa capacité d'innovation dans le traitement de l'eau, de l'air et des déchets. Son expertise en la matière lui permet de répondre tant aux besoins des collectivités que des industriels, tous secteurs d'activités confondus.

Les solutions environnementales de John Cockerill couvrent le traitement des eaux industrielles et municipales, la dépollution de l'air et la ventilation industrielle en milieux nocifs, corrosifs et odorants, le traitement des odeurs sur des installations municipales (eaux, boues, déchets), le traitement thermique des déchets solides (biomasse, charbon actif, boues) ainsi que la valorisation et le recyclage des déchets organiques. Standardisées ou sur mesure, ces solutions innovantes réduisent le coût environnemental et économique du cycle de vie des installations de ses clients.

Les équipes Environment de John Cockerill sont implantées en Belgique, au Canada, en France et en Hongrie. Elles s'appuient sur le réseau mondial de John Cockerill pour offrir ses solutions sur tous les continents.

#### **Services**

Permettre à ses clients de produire durablement, faciliter l'accès aux énergies décarbonées, développer la mobilité verte et déployer des infrastructures nécessaires au développement économique, social et énergétique des populations : c'est avec ces objectifs que les équipes Services de John Cockerill

accompagnent leurs clients (industriels, gouvernements et exploitants d'infrastructures publiques et privées) pour implanter de nouvelles infrastructures ou en améliorer les performances techniques, économiques et environnementales.

John Cockerill propose ces services à des clients actifs dans une grande diversité de secteurs : ferroviaire, portuaire, fluvial, infrastructures, mines & carrières, chimie, sidérurgie, pétrochimie, énergie éolienne, thermique et nucléaire, pétrole & gaz, hydrogène, traitement de l'eau... Il assure pour eux le montage, la gestion opérationnelle, la maintenance et la modernisation de leurs installations, à travers des interventions spécialisées et des services de proximité.

Les équipes Services de John Cockerill constituent un réseau interconnecté d'unités d'intervention, d'ateliers et de bureaux d'études spécialisés ou de proximité, implantés en Europe sur les 5 continents soit dans 19 pays.

#### 4.1.2. Données chiffrées

John Cockerill suit les performances des joint-ventures significatives plus finement qu'avec l'indicateur du résultat des sociétés mises en équivalence. Dès lors, le Groupe a décidé de communiquer un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel en incluant la quote-part des joint-ventures dans son information par Business. Cette pratique est conforme aux dispositions d'IFRS 8. Ces impacts concernent le Business Services.

##### Pour l'année 2023

Les principales informations relatives à l'évaluation du résultat sectoriel peuvent être présentées comme suit :

EUR 000	Energy	Hydrogen	Defense	Industry	Environ- ment	Services	Corpo- rate/ Autres	Non recurrent / Restruc- turation	Elimina- tions	Total	Quote- Part Joint Ventures	IFRS Accounts
Chiffre d'affaires externe	273 248	20 378	127 666	266 480	80 098	441 431	0	0	0	1 209 300	-8 112	1 201 187
Chiffre d'affaires interne	11 648	851	37 152	80 801	4 244	60 659	0	0	-195 354	0		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>284 896</b>	<b>21 229</b>	<b>164 817</b>	<b>347 280</b>	<b>84 342</b>	<b>502 090</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-195 354</b>	<b>1 209 300</b>	<b>-8 112</b>	<b>1 201 187</b>
Résultat opérationnel (EBITDA) avant amortissements et variations de pertes de valeur	14 167	-83 739	51 787	-821	664	22 357	-28 347	-17 251	-1 468	-42 651	-1 257	-43 908
Amortissements et variation des pertes de valeur	-8 526	-9 262	-16 063	755	-1 904	-12 735	-9 315	0	0	-57 050	477	-56 573
Résultat opérationnel (EBIT) avant coûts de restructuration	5 642	-93 002	35 724	-66	-1 240	9 622	-37 662	-6 782	-1 468	-89 232	-780	-90 012
Coûts de restructuration	0	0	0	0	0	0	0	-10 469 *	0	-10 469	0	-10 469
Résultat opérationnel (EBIT)	5 642	-93 002	35 724	-66	-1 240	9 622	-37 662	-17 251	-1 468	-99 701	-780	-100 482
Coût de l'endettement net										-6 667	0	-6 667
Autres produits/ (charges) financiers										-3 013	86	-2 927
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées										-227	551	324
<b>Résultat avant impôts</b>										<b>-109 608</b>	<b>-144</b>	<b>-109 751</b>
Impôts sur le résultat										-8 918	144	-8 774
<b>Résultat après impôts</b>										<b>-118 525</b>	<b>0</b>	<b>-118 525</b>

(\*) Les frais de restructuration de 10 469 milliers d'euros sont réparties comme suit

EUR 000	Energy	Hydrogen	Defense	Industry	Environ- ment	Services	Corpo- rate/ Autres
Frais de restructuration	359	220	916	1 746	979	4 275	1 973

##### Pour l'année 2022

Les principales informations relatives à l'évaluation du résultat sectoriel peuvent être présentées comme suit :

EUR 000	Energy	Hydrogen	Defense	Industry	Environ- ment	Services	Corpo- rate/ Autres	Non recurrent / Restruc- turation	Elimina- tions	Total	Quote- Part Joint Ventures	IFRS Accounts
Chiffre d'affaires externe	185 766	45 629	121 934	174 808	83 211	434 549	0	0	0	1 045 897	-9 512	1 036 385
Chiffre d'affaires interne	9 606	1 653	43 142	62 042	7 392	40 858	0	0	-164 693	0		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>195 372</b>	<b>47 282</b>	<b>165 076</b>	<b>236 850</b>	<b>90 603</b>	<b>475 407</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-164 693</b>	<b>1 045 897</b>	<b>-9 512</b>	<b>1 036 385</b>
Résultat opérationnel (EBITDA) avant amortissements et variations de pertes de valeur	-14 496	-16 932	101 538	-5 896	-2 419	20 436	-32 167	-1 200	-2 193	46 671	-1 865	44 806
Amortissements et variation des pertes de valeur	-4 777	-5 001	-8 984	-3 651	-1 879	-10 948	-9 294	0	0	-44 534	140	-44 394
Résultat opérationnel (EBIT) avant coûts de restructuration	-19 273	-21 933	92 554	-9 547	-4 298	9 488	-41 461	0	-2 193	3 337	-1 725	1 612
Coûts de restructuration	0	0	0	0	0	0	0	-1 200*	0	-1 200	0	-1 200
Résultat opérationnel (EBIT)	-19 273	-21 933	92 554	-9 547	-4 298	9 488	-41 461	-1 200	-2 193	2 137	-1 725	412
Coût de l'endettement net										-5 203	0	-5 203
Autres produits/ (charges) financiers										568	22	590
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées										477	1 399	1 876
<b>Résultat avant impôts</b>										<b>-2 021</b>	<b>-304</b>	<b>-2 325</b>
Impôts sur le résultat										2 429	304	2 734
<b>Résultat après impôts</b>										<b>409</b>	<b>0</b>	<b>409</b>

(\*) La provision restructuration de 1 200 milliers d'euros concerne le Business Services.

## 4.2. Autres informations

En considérant la localisation définie comme étant le lieu de prestation ou de livraison, le chiffre d'affaires externe, incluant la quote-part des joint-ventures, peut être ventilé comme suit sur base des zones géographiques :

EUR 000	2023		2022	
Belgique	134 879	11,15%	95 604	9,14%
France	299 815	24,79%	253 130	24,20%
Union Européenne - autres	90 742	7,50%	87 991	8,41%
Europe de l'Est	2 423	0,20%	3 945	0,38%
Chine	36 786	3,04%	98 735	9,44%
Inde	119 581	9,89%	56 698	5,42%
Bésil	10 749	0,89%	18 501	1,77%
Amérique Latine et Central	12 856	1,06%	11 317	1,08%
Etats-Unis	94 016	7,77%	50 413	4,82%
Canada	87 647	7,25%	109 182	10,44%
Mexique	44 837	3,71%	20 621	1,97%
Nouvelle-Calédonie	18 190	1,50%	24 247	2,32%
Afrique	149 509	12,36%	142 283	13,60%
Asie du Sud-Est	61 436	5,08%	62 863	6,01%
Moyen Orient	45 600	3,77%	10 367	0,99%
<b>Total</b>	<b>1 209 300</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 045 897</b>	<b>100,00%</b>

## 5. Goodwill

<b>EUR 000</b>	
<b>Goodwill Valeur comptable brute</b>	
<b>Goodwill Valeur comptable brute - au 31 décembre 2021</b>	86 341
Acquisitions - entrées de périmètre	890
Cessions - sorties du périmètre	-866
Ecarts de conversion	-320
Autres variations	0
<b>Goodwill Valeur comptable brute - au 31 décembre 2022</b>	86 046
Acquisitions - entrées de périmètre	7 556
Cessions - sorties du périmètre	0
Ecarts de conversion	-1 117
Autres variations	0
<b>Goodwill Valeur comptable brute - au 31 décembre 2023</b>	92 485
<b>Goodwill - perte de valeur</b>	
<b>Goodwill - perte de valeur - au 31 décembre 2021</b>	-21 319
Pertes de valeur	0
Cessions	866
Ecarts de conversion	-334
Autres	0
<b>Goodwill - perte de valeur - au 31 décembre 2022</b>	-20 787
Pertes de valeur	-890
Cessions	0
Ecarts de conversion	193
Autres	8
<b>Goodwill - perte de valeur - au 31 décembre 2023</b>	-21 476
<b>Goodwill - valeur comptable nette</b>	
<b>Goodwill - valeur comptable nette au 31 décembre 2021</b>	65 023
<b>Goodwill - valeur comptable nette au 31 décembre 2022</b>	65 259
<b>Goodwill - valeur comptable nette au 31 décembre 2023</b>	71 009

Cette section s'élève à 71 009 milliers d'euros au terme de l'exercice comptable 2023, en augmentation de 5 750 milliers d'euros.

La principale raison de cette augmentation s'explique par l'entrée de trois nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation en 2023 pour un montant de 7 563 milliers d'euros :

- Les Plastiques Cy-Bo (société canadienne) liée au Business Environnement pour 3 345 milliers d'euros ;
- Euro-Control (implantée en Italie) pour le Business Defense à hauteur de 2 015 milliers d'euros ;
- Stin (d'origine française) pour le Business Services pour 2 203 milliers d'euros.

Une perte de valeur pour la société Ausar a été enregistrée pour un montant de 890 milliers d'euros. À la suite de la finalisation du calcul d'allocation du prix d'achat de cette société, John Cockerill a décidé de ne pas reconnaître de goodwill car la signature d'un contrat important prévu en 2023 en Afrique n'a pas été confirmée.

La valorisation des écarts de consolidation au taux de clôture pour les entités dont la comptabilité est tenue en devises (en Inde et aux Etats-Unis) diminuent cette section de 0,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, la répartition de la valeur comptable nette du goodwill entre les Business opérationnels se détaille comme suit :

EUR 000	2023	2022
<b>ENERGY</b>	<b>0</b>	<b>890</b>
Ausar Energie	0	890
<b>INDUSTRY</b>	<b>25 589</b>	<b>26 483</b>
John Cockerill India	17 755	16 599
Galvatek	3 453	3 453
CMI Industry Americas	3 994	4 138
John Cockerill Automation Pvt Ltd	0*	1 906
CMI Sleti	387	387
<b>ENVIRONMENT</b>	<b>5 193</b>	<b>1 894</b>
JC Balteau	1 894	1 894
John Cockerill Cy-Bo	3 299	0*
<b>SERVICES</b>	<b>38 213</b>	<b>35 992</b>
Stardeux/CIM	10 980	10 980
CMI Klein	7 788	7 788
Aquion et ses filiales	6 305	6 305
CMI Tech 5i Pastor SAS	5 604	5 604
Stin	2 203	0
CMI MCF SAS	1 661	1 661
AEI	968	968
Transurb	911	911
G2wind	801	801
CMI Maintenance Est	574	574
CMI Maroc	419	402
<b>DEFENSE</b>	<b>2 015</b>	<b>0</b>
Eurocontrol	2 015	0
<b>TOTAL Goodwill</b>	<b>71 009</b>	<b>65 259</b>

(\* Montant transféré sur John Cockerill India en 2023)

La valeur comptable du goodwill acquis dans des regroupements d'entreprises est affectée à chaque unité génératrice de trésorerie ou au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie conformément à IAS 36.

John Cockerill procède annuellement à des tests de dépréciation de ses goodwills conformément aux principes comptables mentionnés dans la Note 2.2. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des unités génératrices de trésorerie à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés.

Cette méthode implique des projections de flux de trésorerie sur base de plans financiers approuvés par la Direction et couvrant une période de trois ans. Les flux de trésorerie au-delà de ces trois ans sont extrapolés à l'aide de l'estimation la plus appropriée du taux de croissance qui n'excède pas le taux de croissance moyen à long terme de l'activité dans laquelle l'unité génératrice de trésorerie est active.

La Direction fixe ses hypothèses sur base des performances passées et du développement attendu du marché. Le taux d'actualisation utilisé reflète les estimations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques pour lesquels les flux de trésorerie n'ont pas été ajustés.

Pour cette analyse, les paramètres utilisés sont les suivants :

- taux d'actualisation : 9% ;
- taux de croissance pour l'extrapolation au-delà de trois ans : 0,5%.

Les résultats de l'analyse effectuée au 31 décembre 2023 ont validé la valeur comptable des goodwill. Il n'est pas apparu de problèmes liés à ces tests de dépréciation sur base des plans financiers de John Cockerill et aucune perte de valeur n'a donc été enregistrée.

Il a dès lors été décidé de procéder à une analyse de sensibilité, au niveau des entités présentant un goodwill supérieur à 3 000 milliers d'euros, qui peut être résumée comme suit :

EUR 000	John Cockerill India (Industry)	CMI Industry Americas (Industry)	Galvatek (Industry)	Groupe CIM (Services)	Groupe Aquion (Services)	CMI Klein (Services)	John Cockerill Services France Sud (Services)	John Cockerill Cy-Bo (Environnement)
Valeur comptable	17 755	3 994	3 453	10 980	6 305	7 788	5 604	3 299
Ecart	4 338	6 653	10 337	22 196	19 957	5 116	26 478	7 038
Valeur d'utilité	22 093	10 647	13 789	33 176	26 262	12 904	32 082	10 336
Ecart après une hausse du taux d'actualisation et du taux de croissance long terme de 1,0%	1 919	5 623	8 876	18 979	16 870	3 749	23 552	5 811
Ecart après une baisse de la croissance du chiffre d'affaires de 1,0% et impact sur la marge brute	4 151	6 371	10 100	21 745	19 486	4 041	25 624	6 771
Ecart après une diminution de 1,0% de la marge brute	692	2 749	8 422	18 731	17 502	3 093	19 872	6 328

Cette analyse démontre que la détérioration éventuelle des hypothèses clés ne conduirait pas à la comptabilisation de perte de valeur au 31 décembre 2023 sur l'ensemble des goodwills supérieurs à 3 millions d'euros par entité.

D'une manière générale, les goodwills continueront de faire l'objet d'une attention particulière de la Direction dans le cadre de l'année 2024.

## 6. Immobilisations incorporelles

EUR 000	Frais de développement	Concessions, brevets et licences	Autres	Total
<b>Immobilisations incorporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2021</b>	80 252	16 680	65 323	162 254
Investissements	22 958	476	1 132	24 565
Cessions/Désaffectations	-20 877	-100	0	-20 977
Ecarts de conversion	87	-39	-125	-76
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises	5 079	2 638	1 632	9 349
Autres variations	551	44	-2 858	-2 263
<b>Immobilisations incorporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2022</b>	88 050	19 699	65 103	172 852
Investissements	27 501	843	1 294	29 638
Cessions/Désaffectations	-5 057	-488	-14	-5 560
Ecarts de conversion	-52	-108	-370	-530
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises	75	86	11 290	11 451
Autres variations	2 491	12 305	-12 609	2 188
<b>Immobilisations incorporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2023</b>	113 008	32 337	64 694	210 039
<b>Immobilisations incorporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2021</b>	-44 991	-15 156	-27 102	-87 249
Amortissements	-5 447	-2 124	-4 546	-12 117
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Reprises dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Cessions/Désaffectations	20 877	100	0	20 977
Ecarts de conversion	-87	37	94	44
Autres variations	0	-98	0	-98
<b>Immobilisations incorporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2022</b>	-29 649	-17 241	-31 553	-78 442
Amortissements	-8 890	-2 348	-6 543	-17 780
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Reprises dépréciations d'actifs	0	0	0	0
Cessions/Désaffectations	5 006	484	9	5 500
Ecarts de conversion	52	61	235	348
Autres variations	0	-6 048	6 048	0
<b>Immobilisations incorporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2023</b>	-33 480	-25 092	-31 803	-90 375
<b>Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette</b>				
<b>Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2021</b>	35 260	1 524	38 221	75 004
<b>Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2022</b>	58 401	2 459	33 549	94 409
<b>Immobilisations incorporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2023</b>	79 529	7 246	32 891	119 664

Le total des immobilisations incorporelles acquises au cours de l'exercice s'élève à 29 638 milliers d'euros (24 565 milliers d'euros pour l'exercice précédent). Les investissements en immobilisations incorporelles, réalisés en 2023, portent principalement sur les postes « Frais de Développement » et « Autres » (Immobilisations incorporelles en cours et complément de prix alloués (« Goodwill »)).

Les Business Hydrogène et Defense ont été les principaux contributeurs à ces investissements pour respectivement 14 001 milliers d'euros et 12 465 milliers d'euros.

En effet, au cours de l'année 2023, le Business Defense a entrepris le développement de son projet RUDIS qui vise à concevoir un système d'arme permettant les opérations en mode optionnellement non-habité. Le Business l'Hydrogène s'est par ailleurs focalisé sur le développement d'électrolyseurs à haute capacité destinés à être produit en Europe (Aspach/Seraing).

Ces investissements traduisent une volonté ferme de se positionner avantageusement dans des domaines à la fois novateurs et essentiels pour l'avenir.

Des désaffectations ont été réalisées pour 5 560 milliers d'euros. Elles concernent essentiellement John Cockerill Defense SA (5 002 milliers d'euros) et portent principalement sur la technologie de tourelles « Crada », évolution de la tourelle de 30 mm développée dans le cadre du programme AB.

Les autres variations s'élèvent à 2 188 milliers d'euros et concernent principalement John Cockerill SA qui a transféré des immobilisations présentées en « Autres » vers les sections « Frais de développement » et « Concessions, brevets

et licences » pour 4 090 milliers d'euros. Ces immobilisations correspondent principalement à des immobilisations incorporelles « en cours » relatifs à des projets qui ont été mis en service.

Les acquisitions provenant du regroupement d'entreprises s'élèvent à 11 451 milliers d'euros et concernent essentiellement l'intégration des sociétés Stin (5 589 milliers d'euros), Eurocontrol (3 919 milliers d'euros) et Les Plastiques Cy-bo (1 782 milliers d'euros).

Les amortissements de la période sont de 17 780 milliers d'euros, en augmentation par rapport à 2022 (12 117 milliers d'euros). Cette augmentation est principalement attribuable à l'amortissement des frais de développement chez John Cockerill Defense SA, s'élevant à 5 124 milliers d'euros pour l'année 2023. Elle résulte à la fois des investissements effectués durant cette même année et des amortissements complémentaires comptabilisés sur les actifs désaffectés. Les amortissements sur les autres immobilisations incorporelles, relatifs aux compléments de prix alloués (« Goodwill »), concernent principalement Stardeux (1 200 milliers d'euros), Cockerill Jingli Hydrogen (1 100 milliers d'euros) et Ausar (952 milliers d'euros).

Par ailleurs, les licences et brevets étaient historiquement présentés sous la rubrique « Autres » pour une valeur comptable nette de 3 486 milliers d'euros en 2022 et 4 208 milliers d'euros en 2023 et sont désormais repris sous la rubrique « Concessions, brevets et licences » par souci de lisibilité et de cohérence.

De plus, les valeurs comptables brutes (8 466 milliers d'euros) et amortissements (6 048 milliers d'euros) relatifs aux années antérieures ont été également reclassés à travers la rubrique « Autres variations ». Au 31 décembre 2023, les « Autres » immobilisations incorporelles s'élèvent à 32 891 milliers d'euros et correspondent aux immobilisations incorporelles en cours de John Cockerill SA pour 1 417 milliers d'euros et à la valeur nette comptable des compléments de prix alloués (« Goodwill ») pour 31 474 milliers d'euros.

Enfin, les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture. Les immobilisations incorporelles répondant à la définition d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles sont comptabilisées dans la mesure où des avantages économiques futurs sont probables.

## 7. Immobilisations corporelles

EUR 000	Terrains	Construc-tions	Instal-lations	Mobi-lier et matériel roulant	Autres immobi-lisations corpo-relles	Droits d'utili-sation	Immobili-sations en cours et acomptes versés	Total
<b>Immobilisations corporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2021</b>	9 228	86 849	119 822	11 602	1 431	101 599	8 554	339 084
Investissements	0	784	6 495	877	239	6 222	27 515	42 133
Cessions/Désaffectations	0	-49	-2 285	-583	-192	-3 604	-1	-6 714
Ecarts de conversion	-290	-186	-142	43	70	192	-109	-422
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises et scission	83	2 233	380	5	41	4 197	0	6 939
Autres variations	0	1 517	3 074	0	0	0	-3 017	1 575
<b>Immobilisations corporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2022</b>	9 020	91 149	127 344	11 944	1 589	108 606	32 942	382 594
Investissements	6 613	22 490	4 738	570	254	13 375	25 092	73 132
Cessions/Désaffectations	-349	5 123	-6 867	-1 448	-2	-6 199	-7 035	-16 778
Ecarts de conversion	-313	-391	-370	-122	50	-447	-114	-1 708
Acquisitions par le biais de regroupement d'entreprises et scission	0	643	891	1 797	329	3 100	91	6 851
Autres variations	0	921	1 049	252	-244	-492	-4 464	-2 979
<b>Immobilisations corporelles - Valeur comptable brute au 31 décembre 2023</b>	14 972	119 935	126 784	12 992	1 975	117 942	46 511	441 112
<b>Immobilisations corporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2021</b>	-1 299	-31 288	-90 923	-7 518	-931	-24 207	0	-156 165
Amortissements	-98	-2 975	-8 393	-1 401	-156	-17 736	0	-30 760
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	64	117	263	-30	-35	-34	0	345
Cessions/Désaffectations	0	49	2 089	568	174	3 604	0	6 483
Autres variations	0	0	23	0	16	22	0	61
<b>Immobilisations corporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2022</b>	-1 333	-34 097	-96 941	-8 381	-933	-38 351	0	-180 036
Amortissements	-91	-3 643	-8 528	-1 362	-175	-19 314	0	-33 111
Dépréciations d'actifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecarts de conversion	56	87	387	82	-33	284	0	862
Cessions/Désaffectations	0	694	5 145	1 327	0	5 304	0	12 470
Autres variations	0	0	7	-117	135	211	0	235
<b>Immobilisations corporelles - amortissements et dépréciations cumulés au 31 décembre 2023</b>	-1 368	-36 959	-99 931	-8 452	-1 005	-51 866	0	-199 580
<b>Immobilisations corporelles - valeur comptable nette</b>								
<b>Immobilisations corporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2021</b>	7 930	55 561	28 899	4 084	499	77 392	8 554	182 919
<b>Immobilisations corporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2022</b>	7 687	57 052	30 403	3 563	656	70 255	32 942	202 558
<b>Immobilisations corporelles - valeur comptable nette au 31 décembre 2023</b>	13 604	82 976	26 854	4 541	970	66 077	46 511	241 532

Le total des immobilisations corporelles acquises en 2023, à l'exception des droits d'utilisation, s'élève à 59 758 milliers d'euros (35 911 milliers d'euros pour l'exercice précédent). Les investissements réalisés au cours de l'année se sont principalement concentrés sur le secteur de l'hydrogène, représentant un montant significatif de 54 405 milliers d'euros. Cette allocation de ressources a été stratégiquement dirigée vers l'expansion de nos activités en Europe et aux États-Unis:

- En Europe, nous avons franchi une étape cruciale avec l'achèvement de la construction d'une gigafactory en Alsace. Cette gigafactory est dédiée à la fabrication d'électrolyseurs de pointe, lesquels joueront un rôle central dans la production d'hydrogène décarboné en Europe. Cette initiative marque notre engagement envers l'accélération de la transition énergétique et le soutien à l'économie verte ;
- Aux États-Unis, nous avons initié le lancement d'une gigafactory à Baytown, dans la dynamique région de Houston. Ce développement stratégique vise à renforcer notre présence sur le marché américain et à contribuer significativement à l'industrie de l'hydrogène décarboné, soulignant notre engagement envers l'innovation et la durabilité à l'échelle mondiale.

Les autres variations au niveau de la valeur comptable brute correspondent principalement à des transferts entre comptes, en ce compris le transfert des immobilisations en cours vers la rubrique adéquate lorsque débute la période d'amortissement des actifs concernés.

Les acquisitions provenant du regroupement d'entreprises s'élèvent à 6 851 milliers d'euros et concernent essentiellement l'intégration des sociétés Eurocontrol (2 651 milliers d'euros), Les Plastiques Cy-bo (2 335 milliers d'euros) et Stin (1 087 milliers d'euros).

Les amortissements de la période sont de 33 112 milliers d'euros en 2023 pour 30 760 milliers d'euros en 2022. Les amortissements des droits d'utilisations et des installations impactent significativement ce poste et sont en augmentation corrélativement aux acquisitions provenant du regroupement d'entreprises.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des droits d'utilisation auparavant considérés comme des actifs détenus en location-financement peut être ventilée comme suit :

- 8 103 milliers d'euros en terrains et constructions (8 538 milliers d'euros au 31 décembre 2022) ;
- 119 milliers d'euros en machines et outillages (191 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Les immobilisations corporelles en cours et acomptes versés s'élèvent à 46 511 milliers d'euros (32 492 milliers d'euros pour l'exercice précédent). Ces immobilisations sont principalement concentrées sur John Cockerill Hydrogen France SAS pour 36 440 milliers d'euros en lien avec l'achèvement de la construction de la gigafactory en Alsace.

## 8. Participations dans les entreprises et coentreprises

EUR 000	2023	2022
<b>Valeur des participations dans les entreprises associées au 1<sup>er</sup> janvier</b>	16 356	9 937
Acquisition	40	0
Quote-part de résultat net	324	1 876
Dividendes	-579	-504
Réévaluation à la juste valeur	27 186	0
Ecart de conversion	-457	-261
Autres variations	2 619	5 308
<b>Valeur des participations dans les entreprises associées au 31 décembre</b>	<b>45 488</b>	<b>16 356</b>

Au 31 décembre 2023, les participations dans les entreprises associées sont les suivantes :

- John Cockerill Industry: 20% dans CERI Phoenix Industrial Furnace Co., Ltd (Beijing – Chine), 20% dans CERI Yangzhou Metallurgical Science and Technology Industry Ltd (Yangzhou – Chine) ;
- John Cockerill Services: 50% dans Praytech Maroc, 50% dans Alpha Industries SAS et 47,56% dans TCP Rail Panama (filiale du Groupe CIM) ;
- John Cockerill Defense : 46% dans Base de Baronville.
- John Cockerill Groupe: 40% dans Rely et 52% dans Industrya

La réévaluation à la juste valeur concerne Rely. En effet, cette société est à présent actionnaire de 10% du Business Hydrogen de John Cockerill. A la constitution de cette société, John Cockerill SA a réalisé un apport de 5% des titres de John Cockerill Hydrogen SAS. Rely a ensuite procédé à un achat de 5% des titres de cette même société. Ces transactions ont été enregistrées à leur valeur de marché.

Les « Autres variations » concernent l'augmentation de capital au niveau d'Industrya.

Les principaux agrégats de ces entreprises associées se résument comme suit :

EUR 000	CERI PHOENIX FURNACE LTD <sup>(*)</sup>	YANGZHOU METALLURGICAL SCIENCE AND TECHNOLOGY CO <sup>(*)</sup>	INDUSTRIYA FUND	TCP Rail Inc. Panama	Alpha Industries SAS	PRAYTECH MAROC SARL	RELY	BASE DE BARONVILLE	TOTAL
Total actifs	82 035	21 374	13 026	13 508	2 088	4 131	140 842	2 341	279 346
Total passifs hors capitaux propres	61 124	5 262	64	8 642	1 451	1 534	42 363	894	121 333
Capitaux propres	20 912	16 113	12 963	4 866	637	2 598	98 479	1 447	158 013
<b>Part de John Cockerill dans les capitaux propres des entreprises associées</b>	<b>4 182</b>	<b>3 223</b>	<b>6 790</b>	<b>2 433</b>	<b>318</b>	<b>1 299</b>	<b>26 577</b>	<b>666</b>	<b>45 488</b>
Chiffre d'affaires	124 855	12 140	0	11 523	6 356	4 702	34	3 198	162 809
Résultat net	4 588	137	-1 173	1 174	55	-71	-1 621	138	3 225
<b>Part de John Cockerill dans le résultat net des entreprises associées</b>	<b>918</b>	<b>27</b>	<b>-615</b>	<b>587</b>	<b>27</b>	<b>-36</b>	<b>-648</b>	<b>63</b>	<b>324</b>

(\*) Pour ces entités, il s'agit des chiffres de 2022 étant donné que les chiffres de 2023 n'étaient pas encore disponibles.

## 9. Autres actifs financiers

EUR 000	2023	2022
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	7 114	1 903
Actifs financiers au coût amorti	64 215	134 456
Instruments dérivés	8 636	16 217
Autres actifs financiers	304	291
<b>TOTAL</b>	<b>80 270</b>	<b>152 868</b>
dont actifs financiers courants	9 737	36 937

### 9.1. Actifs Financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

EUR 000	2023	2022
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 903</b>	<b>2 959</b>
Acquisitions	4 323	1 312
Cessions	0	-1 835
Changement de juste valeur	0	706
Variation du périmètre	888	726
Autres variations	0	-1 965
<b>Valeur comptable au 31 décembre</b>	<b>7 114</b>	<b>1 903</b>

Les actifs financiers non courants sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et reprennent habituellement les investissements dans des sociétés non consolidées, soit parce que John Cockerill n'y exerce pas le contrôle et n'y détient pas une influence notable, soit en raison de leur caractère peu significatif. Ils sont parfois valorisés à leur coût d'acquisition lorsqu'il est impossible d'évaluer leur juste valeur de manière fiable. Celle-ci est déterminée sur la base de critères financiers appropriés à la situation de chaque société, par exemple la quote-part des capitaux propres ou les perspectives de rentabilité.

En 2023, John Cockerill a réalisé de nouvelles acquisitions pour 4 323 milliers d'euros, principalement :

- La prise de participation de 3 700 milliers d'euros dans la société Chemical Newtech SpA (CNT) active dans le domaine de la fabrication d'électrodes ;
- L'investissement de 500 milliers d'euros dans la société française Storabelle, active dans le stockage d'électricité renouvelable.

Les variations de périmètre pour un montant de 888 milliers d'euros provient essentiellement des actifs financiers acquis durant l'exercice 2023 (Hamon Korea et Eurocontrol).

### 9.2. Actifs financiers au coût amorti

EUR 000	2023	2022
Prêts aux sociétés affiliées	54 483	17 428
Dépôts et cautionnements	4 485	3 857
Placements à terme	1 143	25 011
Autres créances au coût amorti	4 104	88 161
<b>TOTAL</b>	<b>64 215</b>	<b>134 456</b>
dont part courante	4 556	29 467

Les prêts aux sociétés affiliées augmentent de 37 055 milliers d'euros principalement chez John Cockerill SA à la suite d'un prêt de 40.000 milliers d'euros mis en place en faveur de Rely.

Les dépôts et cautionnements augmentent de 628 milliers d'euros sur l'exercice. Cette augmentation provient principalement de John Cockerill Defense SA et CIM avec des nouveaux dépôts nécessaires dans le cadre de l'exécution de contrats.

Les placements à terme diminuent de 23 868 milliers d'euros à la suite de l'encaissement d'un placement à terme de 25 000 milliers d'euros chez John Cockerill SA.

Les autres créances diminuent de 84 057 milliers d'euros, principalement chez John Cockerill Defense SA, à la suite du paiement de ces créances.

En application d'IFRS 9, John Cockerill a réalisé une estimation des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers au coût amorti. L'estimation de ces pertes de crédit attendues a révélé que les correctifs à apporter sont considérés comme non significatifs et n'a dès lors pas fait l'objet d'une comptabilisation.

### 9.3. Instruments dérivés

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés et se présente comme suit :

EUR 000	2023	2022
Instruments financiers dérivés sur devises	8 601	16 075
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments	36	143
<b>TOTAL</b>	<b>8 636</b>	<b>16 217</b>
dont instruments dérivés courants	4 877	7 179

Les instruments financiers sur devises sont mis en place dans le cadre de la politique de couverture de change et de gestion des risques de John Cockerill.

La variation de l'exercice concerne principalement CMI Defense LLC.

Au niveau des devises, John Cockerill applique la comptabilité de couverture pour tous les contrats étant donné

que ceux-ci répondent aux exigences de qualification. Les montants sont détaillés dans l'état consolidé du résultat au niveau des autres éléments du résultat global. Davantage de détails sur les instruments financiers dérivés sont présentés à la Note 27.

Les autres instruments financiers ne font pas l'objet d'une comptabilité de couverture.

## 10. Autres actifs courants, non courants et actifs détenus en vue de la vente

Ce poste peut être détaillé comme suit :

EUR 000	2023	2022
<b>Autres actifs courants, non courants et actifs détenus en vue de la vente</b>		
Charges à reporter	16 232	4 759
Produits acquis	813	2 179
Parts consortiales	3 232	3 327
Autres	14 412	6 849
<b>TOTAL</b>	<b>34 689</b>	<b>17 113</b>

La variation de l'année est une augmentation de 17 576 milliers d'euros.

Les charges à reporter augmentent de 11 473 milliers d'euros, principalement au niveau de la société John Cockerill SA pour 10 119 milliers d'euros et concernent des dépenses engagées pour donner suite à l'entrée potentielle d'investisseurs dans les Business Defense et Hydrogen. Ces dépenses seront allouées aux capitaux propres lors de la finalisation de ces opérations.

Les produits acquis diminuent de 1 366 milliers d'euros, principalement chez John Cockerill SA pour 590 milliers d'euros pour des dividendes payés et chez John Cockerill Defense SA pour 624 milliers d'euros pour l'utilisation de crédit d'impôts.

Les parts consortiales sont presque identiques à l'exercice précédent (3 232 milliers d'euros) et concernent principalement un projet du Business Industry en Asie pour une ligne de galvanisation et une ligne de peinture attribuée à John Cockerill SA. Le mécanisme des parts consortiales est expliqué dans la note 21 « Autres passifs courants et non courants ».

La rubrique Autres augmente de 7 563 milliers d'euros, principalement chez John Cockerill India (6 952 milliers d'euros en 2023 contre 2 960 milliers d'euros en 2022), et concerne une augmentation des créances commerciales échues à plus d'un an principalement liées à la gestion du projet Meranti au sein de cette entité..

## 11. Impôts sur le résultat

### Analyse de la charge d'impôts

La décomposition de la charge d'impôts se présente comme suit :

EUR 000	2023	2022
<b>Impôts courants</b>	<b>11 290</b>	<b>6 215</b>
Relatifs à l'exercice en cours	12 320	6 674
Relatifs aux exercices antérieurs	-1 030	-459
<b>Impôts différés</b>	<b>-2 516</b>	<b>-8 949</b>
Création et reprise des différences temporelles	4 188	-3 614
Reconnaissance et utilisation des pertes fiscales	-7 453	-5 153
Réduction de valeur sur actifs d'impôts différés (dotation+, reprise-)	750	-191
Impact fiscal des changements de taux d'impôt nominaux sur les impôts différés	0	8
<b>TOTAL</b>	<b>8 774</b>	<b>-2 734</b>
Impôts sur éléments portés directement en capitaux propres	-1 614	2 933
<b>TOTAL</b>	<b>7 160</b>	<b>200</b>

L'impôt courant représente une charge de 11 290 milliers d'euros.

- L'impôt de l'exercice présente une charge de 12 320 milliers d'euros essentiellement reconnue en Belgique mais aussi, de manière plus limitée, en France et en Inde. Cette augmentation est essentiellement due au résultat taxable de John Cockerill Defense SA. L'impôt estimé pour cette entité pour l'année 2023 est de 6 007 milliers d'euros. John Cockerill SA supporte également une charge fiscale de 2 372 milliers d'euros principalement au niveau des impôts étrangers ;
- L'impôt relatif aux exercices antérieurs présente un gain de 1 030 milliers d'euros et concerne la Belgique.

Les impôts différés présentent un profit de 2 516 milliers d'euros

John Cockerill a continué à activer de manière prudente des pertes fiscales à la suite de l'établissement de business plans avec un horizon de cinq ans. Des Comités de direction ont été mis en place au niveau de chaque Business avec notamment pour objectif le suivi des performances, la systématisation des revues opérationnelles et l'analyse périodique du portefeuille d'activités. Afin de renforcer son positionnement commercial et opérationnel, le Groupe John Cockerill a continué de développer des hubs en Inde et aux Etats-Unis mais également en Asie du Sud-Est.

La plupart des entités françaises font partie d'une intégration fiscale. Ces sociétés ont permis à John Cockerill France de reconnaître des latences fiscales pour 4 718 milliers d'euros.

Le marché porteur au niveau du Business Hydrogen a permis également au Groupe John Cockerill d'activer des pertes fiscales pour 1 488 milliers d'euros

Le reste de la variation correspond à des effets fiscaux négatifs au niveau de la taxation de différences temporaires avec un impact significatif chez John Cockerill Defense France pour 6 179 milliers d'euros sur des actifs corporels.

La combinaison de ces impacts génère une charge fiscale de 8 774 milliers d'euros.

### Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts

Le rapprochement se présente comme suit :

EUR 000	2023	2022
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	-109 751	-2 325
Taux d'imposition théorique	25,00%	25,00%
<b>Charge d'impôts théorique du groupe calculée sur base du taux belge</b>	<b>-27 438</b>	<b>-581</b>
<b>Réconciliation de la charge fiscale</b>		
<b>Ajustement de la base taxable (exprimé en impôts)</b>	<b>10 444</b>	<b>791</b>
Impact fiscal des dépenses non admises	12 351	4 367
Impact des revenus non imposables	-1 907	-3 576
<b>Ajustement de la charge d'impôt</b>	<b>25 767</b>	<b>-2 943</b>
Utilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	-1 316	-2 563
Reconnaissance d'impôts différés actifs sur pertes fiscales antérieures	0	-4 932
Réduction de valeur sur actifs d'impôts différés	23 947	4 607
Crédits d'impôts	713	-383
Variation de l'impôt courant liée aux exercices précédents	-1 030	-459
Différence entre le taux d'impôt local et belge	387	-49
Autres mouvements	3 066	835
<b>TOTAL</b>	<b>8 774</b>	<b>-2 734</b>

Taux d'imposition effectif de John Cockerill

	2023	2022
en %	N/A	N/A

Le taux d'imposition effectif consolidé de John Cockerill est nul pour l'exercice 2023.

À la suite des déductions fiscales pour revenus de brevets et pour revenus d'innovation, l'impôt de l'année pour John Cockerill Defense reste faible. En France, un impôt a été reconnu mais est également limité grâce à l'intégration fiscale en place.

### Actifs et passifs d'impôts différés

Des actifs ou passifs d'impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles entre les règles fiscales locales utilisées pour évaluer les actifs et passifs et les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés. Les variations des impôts différés bilantaires survenues au cours de l'exercice écoulé sont enregistrées dans l'état du résultat global sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les fonds propres.

Les impôts différés sont calculés sur base des taux d'imposition en vigueur ou, en cas de changement, des taux déjà votés et qui sont attendus au moment de l'enregistrement des impôts à payer (ou à récupérer) dans la comptabilité statutaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont pas ou plus comptabilisés dans la mesure où il s'avère improbable que la charge d'impôts sur les bénéficiaires imposables futurs leur soit supérieure ou égale. Seuls les éventuels bénéficiaires imposables anticipés pour les cinq années qui suivent l'exercice clôturé sont pris en considération, les projections au-delà de cet horizon semblant trop aléatoires.

Dès lors, John Cockerill a enregistré des actifs d'impôts différés suite à l'établissement de business plans à cinq ans validés par le Conseil d'administration. En synthèse, la position bilantaire nette du groupe présente un actif d'impôts différés de 7 330 milliers d'euros répartis dans divers pays et activités ce qui pondère le risque et renforce le critère de prudence utilisé pour cette reconnaissance de pertes fiscales.

Cette évaluation sera revue au cours des exercices ultérieurs en fonction de l'évolution de la rentabilité des différentes entités.

Les actifs et passifs d'impôts différés, ventilés par nature, peuvent être présentés comme suit :

EUR 000	Actifs		Passifs	
	2023	2022	2023	2022
Autres immobilisations incorporelles	84	155	7 802	6 528
Immobilisations corporelles	2 272	7 849	3 754	3 826
Stocks	1 449	639	0	292
Créances/dettes commerciales et autres	1 329	102	32	184
Contrats de construction	396	637	3 286	500
Provisions	2 306	2 249	28	40
Dettes de location-financement	92	193	35	-6
Actifs et passifs financiers	365	1 746	130	2 671
Autres	697	601	-12	-198
<b>Total des différences temporelles</b>	<b>8 990</b>	<b>14 170</b>	<b>15 055</b>	<b>13 836</b>
<b>Pertes fiscales et autres crédits d'impôts</b>	<b>13 395</b>	<b>7 208</b>		
<b>Total actifs/passifs d'impôts différés</b>	<b>22 385</b>	<b>21 379</b>	<b>15 055</b>	<b>13 836</b>
Compensation par entité fiscale	-11 320	-11 464	-11 320	-11 464
<b>Total, net</b>	<b>11 065</b>	<b>9 914</b>	<b>3 735</b>	<b>2 372</b>
Pertes fiscales et crédits d'impôts	410 865	326 902		
Autres différences temporelles	0	0		
<b>Total des éléments fiscaux non reconnus</b>	<b>410 865</b>	<b>326 902</b>		

La plupart des latences fiscales connaît des limitations dans l'utilisation annuelle mais l'ensemble de celles-ci n'a pas de limite de récupération dans le temps.

### Passifs d'impôts différés non comptabilisés associés aux participations

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur les différences temporelles pour lesquelles John Cockerill n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle celles-ci s'inverseront et il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

### Impact du modèle de règles Pilier Deux

Le Groupe John Cockerill rentre dans le champ d'application du modèle de règles du Pilier Deux de l'OCDE, et de la Directive UE/2022/2523, ayant pour but l'instauration d'un impôt global minimum.

La législation mettant en œuvre les règles Pilier deux a été adoptée au Luxembourg (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024), pays de résidence de l'entité mère ultime du Groupe John Cockerill, la société de droit luxembourgeois Ebenis.

Une législation Pilier Deux a également été adoptée, ou substantiellement adoptée, et sera en vigueur à partir de 2024 dans une série de pays où le groupe opère : Belgique, Finlande, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Royaume-Uni et Corée.

Etant donné que la législation Pilier Deux n'était pas en vigueur à la date de clôture, le Groupe n'est pas impacté par ces mesures pour l'année 2023.

Le Groupe s'est prévalu de l'exception temporaire publiée par l'IASB en mai 2023 aux dispositions relatives à la comptabilisation des impôts différés d'IAS 12. Par conséquent, le Groupe ne comptabilise par les actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux ni ne fournit d'information à leur sujet.

Sur base de cette législation Pilier Deux, si les règles transitoires « Safe Harbour » ne s'appliquent pas, le Groupe sera éventuellement amené à payer un impôt complémentaire pour la différence entre le taux effectif calculé par pays en appliquant les règles Pilier Deux (Règles globales anti-érosion de la base d'imposition – règles GloBE) et le taux minimum de 15%.

Le Groupe a analysé l'impact de l'application des règles Pilier Deux pour 2024 sur base des chiffres 2022 et estime que les règles transitoires « Safe Harbour » devraient s'appliquer dans la plupart des pays où il opère à une ou deux exceptions près. Néanmoins sur base de l'analyse préliminaire effectuée pour 2024, le Groupe ne s'attend pas à devoir payer un impôt complémentaire.

Toutefois, la législation Pilier Deux sera sujette à des modifications et clarifications ultérieures en 2024 et dans les années suivantes. Dès lors son impact réel sur le Groupe ne peut pas encore être évalué avec certitude. Le Groupe suivra donc attentivement ces évolutions futures et leurs impacts éventuels.

Par ailleurs, le calcul de Pilier Deux s'effectuera sur base des entités de l'ensemble du groupe Ebenis, actionnaire de contrôle, y compris les entités juridiques qui ne font pas partie du Groupe John Cockerill. Au niveau du Groupe Ebenis, il y a un montant total d'impôts différés actifs non-reconnus en raison de déficits fiscaux reportés pour un montant de 45 679 KEUR au 31 décembre 2023 qui seront prises en compte les calculs Pilier Deux.

## 12. Stocks

EUR 000	2023			2022		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	52 057	-15 046	37 011	48 603	-12 199	36 404
Produits intermédiaires et finis	7 727	-271	7 456	10 504	-1 068	9 436
Acomptes versés	5 866	0	5 866	11 696	-13	11 683
Commandes en cours d'exécution	80 655	-3 070	77 585	103 957	0	103 957
<b>TOTAL</b>	<b>146 306</b>	<b>-18 387</b>	<b>127 919</b>	<b>174 760</b>	<b>-13 279</b>	<b>161 481</b>

La valeur nette des stocks est en diminution de 33 562 milliers d'euros sur l'exercice. La société John Cockerill Defense SA impacte principalement cette diminution (22 556 milliers d'euros) ainsi que la société Esindus SAU (6 588 milliers d'euros).

Aucun stock ne fait l'objet de garantie, caution ou toute autre restriction au profit de tiers.

Le montant de dépréciation augmente de 5 108 milliers d'euros sur l'exercice 2023. Cette variation provient essentiellement de John Cockerill Defense France (3 625 milliers d'euros) et John Cockerill Defense SA (1 032 milliers d'euros).

## 13. Créances commerciales et autres créances opérationnelles

EUR 000	2023	2022
Créances commerciales	312 634	295 382
Dépréciations (-)	-17 449	-16 584
<b>Créances commerciales nettes</b>	<b>295 185</b>	<b>278 798</b>
Autres créances	108 353	88 938
Dépréciations (-)	-1 100	-1 145
<b>TOTAL</b>	<b>402 438</b>	<b>366 591</b>

Au 31 décembre 2023, les créances commerciales relatives à la vente de biens et de services s'élèvent à 295 185 milliers d'euros (278 798 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Ce montant net de 295 185 milliers d'euros se répartit comme suit :

- un montant brut de créances commerciales de 312 634 milliers d'euros ;
- une dépréciation pour les montants non récupérables estimée à 17 449 milliers d'euros.

La majeure partie des créances commerciales ne sont pas porteuses d'intérêts et ont généralement une période de crédit moyenne allant de 30 à 90 jours.

L'augmentation des créances commerciales est principalement corrélée à l'augmentation du chiffre d'affaires ainsi qu'à un décalage entre l'émission des factures et l'encaissement, notamment chez John Cockerill Services France Est (17 857 milliers d'euros).

Les nouveaux entrants dans le périmètre de consolidation ont un impact limité de 7 547 milliers d'euros sur les créances commerciales.

L'année 2023 a été également marquée par l'absence d'opérations d'escompte sans recours en fin d'année à la suite de l'encaissement anticipatif, chez John Cockerill Defense SA, des paiements de son client historique, encaissement initialement prévu en 2024.

L'analyse d'ancienneté des créances commerciales, pour lesquelles aucune perte de valeur n'a été comptabilisée, se présente comme suit :

Créances commerciales sans perte de valeur	2023	2022
Non échu	181 148	172 645
< 30 jours	33 755	19 695
30-60 jours	17 132	22 704
60-90 jours	4 778	4 337
> 90 jours	51 153	48 829
<b>TOTAL</b>	<b>287 966</b>	<b>268 210</b>

L'analyse d'ancienneté des créances commerciales, pour lesquelles une perte de valeur a été comptabilisée, se présente comme suit :

Créances commerciales avec perte de valeur	2023	2022
Non échu	1 992	4 932
< 30 jours	294	2 272
30-60 jours	1 152	309
60-90 jours	286	169
> 90 jours	20 946	19 489
<b>TOTAL</b>	<b>24 669</b>	<b>27 172</b>

Sur le montant total des créances commerciales sans pertes de valeur au 31 décembre 2023 et 2022, respectivement et 62,91% et 64,37% sont non échues.

La description de la gestion risque de crédit se trouve en Note 27.

Les créances commerciales sujettes à réduction de valeur ont diminué de 2 503 milliers d'euros.

Les mouvements de réductions de valeur de l'exercice résultent principalement de dotations aux réductions de valeur pour 4 503 milliers d'euros (dont Cockerill Jingli Hydrogen pour 2 846 milliers d'euros et John Cockerill SA pour 1 329 milliers d'euros) compensées par des utilisations et reprises de réduction de valeur pour 4 587 milliers d'euros (dont John Cockerill SA pour 3 933 milliers d'euros) après réception des paiements ou utilisation des provisions constituées.

L'évolution des pertes de valeur sur créances douteuses se présente comme suit :

<b>Evolution des pertes de valeur sur créances douteuses</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>-16 584</b>	<b>-15 801</b>
Dotations	-4 503	-2 297
Utilisations	3 502	890
Reprises	1 085	1 037
Ecart de conversion	169	58
Autres variations	-1 118	-472
<b>Au 31 décembre</b>	<b>-17 449</b>	<b>-16 584</b>

Les autres créances avant réduction de valeur s'élèvent à 108 353 milliers d'euros et augmentent de 19 415 milliers d'euros. Cet accroissement est principalement relatif à la comptabilisation de subsides à recevoir chez John Cockerill Hydrogen Belgium et John Cockerill Hydrogen France octroyés par la commission européenne dans le cadre du développement de la filière de l'hydrogène vert en Europe.

La réduction de valeur sur les autres créances reste stable.

En application d'IFRS 9, John Cockerill a réalisé une estimation des pertes de crédit attendues sur les créances commerciales et autres créances opérationnelles.

Les pertes de crédit attendues sont estimées en utilisant un tableau matriciel de provision. Ce tableau utilise l'historique de risque de perte de crédit et applique ce risque à la situation actuelle des créances commerciales et autres créances opérationnelles. Il est également possible d'ajuster ce risque en tenant compte de risques futurs économiques.

Dans le cas présent, le choix a été porté de ne pas revoir le pourcentage historique de pertes de crédit. En effet, le groupe John Cockerill s'est efforcé de limiter en permanence les risques par un suivi régulier de la situation financière de ses clients ainsi que par la mise en place de sécurités de paiements :

- plan de paiement couvrant en permanence les engagements avec droit de suspendre l'exécution au moindre retard ;
- crédit documentaire ou autres formes de garanties financières.

L'estimation de ces pertes de crédit attendues a indiqué un impact non significatif sur les comptes consolidés de John Cockerill et n'a dès lors pas fait l'objet d'une comptabilisation.

## 14. Contrats de construction

<b>EUR 000</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Contrats de construction</b>		
Actifs de contrats	178 646	194 566
Passifs de contrats	-533 401	-591 520
<b>TOTAL</b>	<b>-354 755</b>	<b>-396 954</b>

Au 31 décembre 2023, la situation des contrats de construction continue à afficher un solde créditeur pour 354 755 milliers d'euros. En 2022, John Cockerill présentait également un excédent de facturation par rapport aux coûts encourus et marges réalisées pour un montant de 396 954 milliers d'euros.

En application d'IFRS 15, des informations financières additionnelles sont requises au niveau de l'évolution des Passifs de contrats reconnus en 2023. Ainsi, John Cockerill a reconnu un revenu de 293 219 milliers d'euros en 2023 provenant de la comptabilisation des Passifs de contrats en résultats. Le solde de ces Passifs de contrats sera reconnu majoritairement en résultat en 2024.

Une analyse par Business a aussi été établie :

<b>EUR 000</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Actifs de contrats	7 094	49 911
Passifs de contrats	-315 121	-360 391
<b>Defense</b>	<b>-308 027</b>	<b>-310 479</b>
Actifs de contrats	171 552	144 655
Passifs de contrats	-218 280	-231 130
<b>Hors Defense</b>	<b>-46 728</b>	<b>-86 475</b>

La variation de 42 199 milliers d'euros est en partie attribuable aux autres business que la Defense (à hauteur de 39 747 milliers d'euros). La balance nette des contrats de construction des autres business est toujours créditrice à hauteur de 46 728 milliers d'euros

Le Business Industry contribue à cette variation importante à la suite de l'avancement de la commande pour une ligne de revêtement de couleur en continu à grande vitesse pour un grand aciériste américain dont d'importants acomptes avaient été reçus l'année précédente.

Le Business Defense de John Cockerill continue d'honorer les contrats de formation et de maintenance liés au matériel livré en 2021 avec une diminution du solde des contrats de construction pour 2 452 milliers d'euros. Ainsi, à fin décembre 2023, la situation nette des actifs et passifs de contrat présente un excédent de facturation de 308 027 milliers d'euros.

## 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie de John Cockerill et les dépôts en banque à court terme avec une échéance initiale à trois mois au plus constituent la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie. La valeur comptable de ces actifs se rapproche de leur juste valeur.

EUR 000	2023	2022
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Dépôts bancaires de moins de 3 mois à l'origine	148 327	49 374
Disponibilités et comptes courants financiers	112 887	181 090
<b>TOTAL</b>	<b>261 214</b>	<b>230 464</b>

Tous nos dépôts bancaires et comptes courants financiers font l'objet d'une étude de risque de crédit. L'ensemble des soldes bancaires est également évalué pour le risque de crédit. Un faible risque de crédit est attribué à la date de clôture si les comptes bancaires sont détenus auprès d'institutions bancaires de réputation internationale ayant un rating d'au moins Investment Grade, ce qui est bien le cas pour John Cockerill.

## 16. Capitaux propres

### Capital social

Le capital de John Cockerill SA et le nombre d'actions se présentent comme suit :

EUR	2023	2022
Nombre d'actions au 31 décembre	817 749	817 749
Valeur du capital souscrit	37 331	37 331

L'actionnariat se résume comme suit par rapport à 2022 :

	2023	2022
Ebenis	648 683	648 683
Dodeca	169 066	169 066
<b>TOTAL</b>	<b>817 749</b>	<b>817 749</b>

Comme en 2022, la société Ebenis SA contrôle directement 79,33%. Le solde de 20,67% reste détenu par des cadres dirigeants de John Cockerill, par John Cockerill et par la société Ebenis SA au travers de la société Dodeca SRL.

Toutes les actions sont sans désignation de valeur nominale.

Aucune action de la société John Cockerill SA n'est détenue en direct par les sociétés du Groupe John Cockerill.

### Autres informations sur les réserves consolidées

Les réserves consolidées, y inclus le résultat de l'exercice, sont négatives de 29 536 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et intègrent la réserve légale de la société John Cockerill SA. En application des dispositions légales belges, 5% du résultat net des sociétés belges doit être affecté à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci représente 10% du capital social. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires qu'en cas de liquidation.

Le 3 mai 2023, l'Assemblée Générale de John Cockerill SA a confirmé ne pas procéder à la distribution d'un dividende pour l'exercice 2022.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 juin 2024, la Société John Cockerill SA n'a pas proposé de distribuer un dividende pour l'exercice 2023.

### Paiements en action

En 2022, le Conseil d'Administration de John Cockerill a mis en place un plan d'options sur actions en décembre permettant d'acquérir des actions de la société John Cockerill Hydrogen SAS.

Ce plan a été proposé à certains dirigeants du Groupe dans l'objectif de les impliquer plus étroitement dans le développement du Groupe en intégrant ce plan à la politique de rémunération variable à long terme.

Ainsi un total de 1663 options a été proposé et 1600 options ont été acceptées. Le prix d'acquisition est de 5 600 euros par action et la période de blocage est de minimum trois années.

Une évaluation a été réalisée à l'aide du modèle Black Scholes. Il s'agit d'une méthode très connue qui permet de calculer de manière théorique le prix d'une option de type européenne en fonction de différentes données de cette option et de l'actif sous-jacent sur lequel elle est adossée. Les paramètres utilisés sont les suivants :

EUR	2023
Prix d'attribution	5 600
Prix d'exercice	5 600
Maturité (en années)	4,00
Taux annuel sans risque	2,98%
Volatilité	29,89%
<b>Prix de l'option</b>	<b>1 580</b>

Ces plans sont traités comme des plans payés en actions sans réévaluation de la valeur de marché. A fin 2023, un impact de 0,8 millions d'euros a été enregistré dans le compte de résultat avec les capitaux propres comme contrepartie. Il en sera de même pour les deux prochains exercices étant donné que la période d'acquisition est de trois années.

## 17. Provisions pour avantages du personnel

Plusieurs sociétés de John Cockerill ont des régimes à prestations définies et/ou à cotisations définies. Les principaux régimes à prestations définies qui octroient généralement des avantages en matière de retraite sur base de la rémunération et des années de services sont situés en Belgique et en France.

### Régimes à cotisations définies

Lorsque les cotisations ont été payées, John Cockerill n'a plus d'obligation. Les paiements réguliers effectués constituent des charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

### Régimes à prestations définies

John Cockerill participe essentiellement à des plans de pension de type prestations définies en France et en Belgique. Pour les régimes financés, les actifs du régime sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et pratiques en vigueur dans chaque pays.

En France, un plan de pension de type prestations définies existe au sein de chaque entité. En effet, tout salarié français qui part en retraite ou est mis à la retraite bénéficie d'une indemnité plus communément appelée Indemnité de Fin de Carrière (IFC). Celle-ci est généralement prévue par la convention collective de la branche d'activités (ou d'un accord d'entreprise) qui en fixe le montant selon l'ancienneté. À défaut de convention collective ou d'informations relatives au départ en retraite dans la convention collective, l'article 6 de l'accord du 10 septembre 1977 fixe une indemnité minimum de départ en retraite (indemnité légale). Par ailleurs à la suite de la décision de l'IFRS IC publiée le 21 mai 2021 apportant des modifications sur l'application de la norme IAS19, la méthodologie d'évaluation de ces régimes a été revue et appliquée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En Belgique, John Cockerill dispose de plans de pension de type cotisations définies (plans DC) pour certains employés, pour lesquels les compagnies d'assurances garantissent un certain taux de rendement jusqu'à la pension, ainsi qu'un plan de pension de type but à atteindre.

Les primes de ces plans DC varient entre 2% et 15% du salaire actuel et sont payées partiellement par l'employeur et partiellement par les employés.

En conséquence de la loi du 18 décembre 2015, des rendements minimums sur ces plans DC sont garantis par l'employeur :

- pour les cotisations versées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un nouveau rendement variable minimum basé sur les taux des OLO, avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%. Considérant les faibles taux des OLO au cours des dernières années, le rendement a été fixé initialement à 1,75% ;
- pour les cotisations versées jusqu'à fin décembre 2015, les rendements légaux précédemment applicables (3,25% et 3,75% respectivement pour les allocations de l'employeur et les cotisations des employés) restent d'application jusqu'à la date de la pension des employés concernés (ou la date de paiement des prestations, de sortie ou d'abrogation du plan).

Pour les estimations IAS 19, considérant les rendements minimaux garantis, ces plans DC peuvent être qualifiés de plans de type prestations définies.

Le passif net de John Cockerill pour avantages postérieurs à l'emploi et régimes d'avantages à long terme comprend les éléments suivants :

EUR 000	2023	2022
Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre	-89 664	-84 848
Juste valeur des actifs en fin d'exercice	73 435	63 901
<b>Surplus/(Déficit)</b>	<b>-16 229</b>	<b>-20 947</b>
Actif non reconnu au bilan dû à la limite du Paragraphe 58(b)	0	0
<b>Passif comptabilisé au bilan au 31 décembre</b>	<b>-16 229</b>	<b>-20 947</b>
<b>Duration</b>	<b>11</b>	<b>11</b>

Le déficit à la fin de l'exercice 2023 s'élève à 16 229 milliers d'euros dont 9 786 milliers d'euros pour la partie française et 6 443 milliers d'euros pour la partie belge.

Les changements dans la valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies peuvent être présentés comme suit :

EUR 000	2023	2022
<b>Valeur actualisée de l'obligation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>84 848</b>	<b>104 981</b>
Coût des services rendus au cours de la période	6 236	7 531
Coût financier sur l'engagement	2 603	942
Prestations de services	-6 171	-5 700
Cotisations par les participants au régime	2 414	2 187
Écarts actuariels d'expérience	937	2 174
Écarts actuariels dus au changement d'hypothèses démographiques	-254	0
Écarts actuariels dus au changement d'hypothèses financières	-862	-28 157
Coûts des services passés	0	0
Réductions et liquidations	-137	0
Acquisitions	50	890
<b>Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre</b>	<b>89 664</b>	<b>84 848</b>
<i>dont non-financées</i>	<i>14 431</i>	<i>19 014</i>
<i>dont entièrement ou partiellement financées</i>	<i>75 233</i>	<i>65 834</i>

Les changements dans la juste valeur des actifs du régime de retraite peuvent être analysés de la manière suivante :

EUR 000	2023	2022
<b>Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1<sup>er</sup> janvier</b>	63 901	85 026
Rendement attendu des actifs	2 083	789
Ecarts actuariels	4 786	-24 152
Cotisations effectuées par l'employeur	6 071	5 879
Cotisations par les participants au régime	2 414	2 187
Regroupements d'entreprises	0	0
Coût d'administration	-155	-128
Prestations payées par le fonds	-5 665	-5 700
<b>Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre</b>	<b>73 435</b>	<b>63 901</b>

Au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022, les actifs du régime représentent des contrats d'assurance.

Les charges relatives à des régimes à prestations définies comptabilisées en résultat peuvent être détaillées comme suit :

EUR 000	2023	2022
<b>Coûts des services rendus</b>	6 099	7 531
Coûts des services rendus au cours de la période	6 236	7 531
Services passés reconnus	-137	0
<b>Coût financier net</b>	521	153
Coût financier sur l'engagement	2 603	942
Coût financier sur les actifs de couverture	-2 083	-789
<b>Coût d'administration</b>	155	128
Ecarts actuariels reconnus en P&L	0	0
<b>Charge de la période reconnue dans le compte de résultat (Profit &amp; loss)</b>	<b>6 775</b>	<b>7 812</b>

Les charges relatives à des régimes à prestations définies comptabilisées dans les capitaux propres peuvent être détaillées comme suit :

EUR 000	2023	2022
Ecarts actuariels générés dans l'année - sur la valeur actualisée de l'obligation	-179	-25 983
Ecarts actuariels d'expérience	937	2 174
Ecarts actuariels dus au changement d'hypothèses démographiques	-254	0
Ecarts actuariels dus au changement d'hypothèses financières	-862	-28 157
Ecarts actuariels générés dans l'année - sur la valeur des actifs du régime	-4 786	24 152
Effet de la limite de la comptabilisation des actifs du régime	0	0
Réductions et liquidations	0	0
Acquisitions	50	890
Regroupements d'entreprises	0	0
<b>Montant reconnu dans le compte des capitaux propres (Other Comprehensive Income)</b>	<b>-4 915</b>	<b>-941</b>

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations au titre de prestations définies donnent les taux moyens suivants :

	2023	2022
Taux d'actualisation	3,20%	3,10%
Taux prévu des augmentations salariales	2,00%	2,00%
Taux d'indexation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs	3,20%	3,10%

Conformément à la version révisée de la Norme IAS 19 – Avantages du personnel, le taux de rendement attendu des actifs reflète le taux d'actualisation.

## Exposition aux risques

Les principaux risques auxquels John Cockerill est exposé sont les suivants :

- volatilité des actifs financiers : l'obligation est évaluée notamment sur la base d'un taux d'actualisation pris en référence aux taux obligataires privés de première qualité. Si le rendement des actifs financiers est inférieur à ce taux, un déficit se crée. Les actifs financiers des régimes (actions, obligations...) ont généralement un rendement supérieur au taux d'actualisation sur le long terme, mais sont volatils à court terme, d'autant plus qu'ils sont mesurés à la juste valeur pour les besoins de la comptabilité annuelle de John Cockerill. L'allocation des actifs financiers est déterminée de manière à assurer la viabilité financière du régime à long terme ;
- variation des taux obligataires : une diminution des taux obligataires privés conduit à une augmentation de l'obligation des régimes telle que comptabilisée par John Cockerill ;
- longévité : les prestations garanties par les régimes sont octroyées au moment du départ à la retraite et ne sont pas des prestations viagères, l'augmentation de l'espérance de vie conduit donc à une augmentation non significative de l'obligation du régime ;
- solidité financière des organismes d'assurances.

Une analyse de sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation de nos sociétés françaises et belges a été réalisée et peut être présentée comme suit :

EUR 000	2023	2022
Sensibilité au taux d'actualisation de la valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre		
Scénario principal	89 664	84 848
Sensibilité à plus de 25 points de base	87 252	82 550
Sensibilité à moins de 25 points de base	92 212	87 279

Pour conclure, les variations des différentes provisions comptabilisées par John Cockerill au titre d'avantages du personnel peuvent être synthétisées comme suit :

EUR 000	Provision obligations de retraite	Autres avantages à long terme	Total
<b>au 31 décembre 2021</b>	20 640	188	20 828
Dotations	5 424	0	5 424
Utilisations	-4 923	0	-4 923
Reprises	-46	0	-46
Entrée de périmètre	1 291	0	1 291
Ecart de conversion	26	0	26
Autres	-776	0	-776
<b>au 31 décembre 2022</b>	21 635	188	21 823
Dotations	5 447	107	5 554
Utilisations	-4 489	-78	-4 567
Reprises	-234	0	-234
Entrées de périmètre	589	795	1 384
Ecart de conversion	-60	0	-60
Réévaluation	-4 830	0	-4 830
Autres	-3	-87	-89
<b>au 31 décembre 2023</b>	18 056	926	18 982
dont provisions courantes	0	0	0
<b>Variation</b>	<b>-3 579</b>	<b>738</b>	<b>-2 841</b>

La variation de l'exercice concerne essentiellement la mise à jour des provisions pour Indemnités Fin de Carrière en France et plans de pension en Belgique.

## 18.Provisions

EUR 000	Restructuration	Garantie	Litiges sur contrats	Autres provisions	Total
<b>au 31 décembre 2021</b>	1 504	73 785	17 180	2 379	94 849
Dotations	0	11 248	8 474	2 299	22 022
Utilisations	0	-4 743	-5 120	-967	-10 830
Reprises	-358	-3 275	-2 494	-567	-6 694
Entrées de périmètre	0	1 962	0	2 077	4 039
Ecart de conversion	0	-31	245	-19	194
Autres	0	-1 974	-5	-22	-2 001
<b>au 31 décembre 2022</b>	1 147	76 972	18 280	5 179	101 578
Dotations	2 037	37 717	12 535	1 650	53 939
Utilisations	0	-8 083	-1 116	-215	-9 414
Reprises	0	-4 482	-6 535	-2 104	-13 121
Entrées de périmètre	0	0	696	232	928
Ecart de conversion	0	-195	-57	8	-244
Autres	0	0	0	64	64
<b>au 31 décembre 2023</b>	3 184	101 930	23 803	4 814	133 731
dont provisions courantes	3 020	3 454	12 714	327	19 516
<b>Variation</b>	<b>2 037</b>	<b>24 958</b>	<b>5 523</b>	<b>-365</b>	<b>32 153</b>

Les provisions pour restructuration, garantie, litiges sur contrats et autres sont comptabilisées et évaluées sur base d'une estimation de la probabilité des sorties futures de liquidités ainsi que de données historiques fondées sur des faits et circonstances connus à la date de clôture. La charge effective pourra différer des montants provisionnés.

Les provisions pour restructuration augmentent de 2 037 milliers d'euros dans le cadre de la réorganisation de John Cockerill en Belgique.

Les « provisions pour garantie » étant comptabilisées distinctement dans un compte de provision lorsque débute la période de garantie des contrats de construction sous-jacents, l'évolution de ce poste est directement liée à l'évolution des contrats de construction, leur avancement et l'écoulement de la période de garantie. Celles-ci sont en augmentation de 24 958 milliers d'euros comparativement à l'exercice précédent, liées principalement au Business Hydrogen à hauteur de 25 000 milliers d'euros. John Cockerill a enregistré cette provision à la suite de problèmes techniques rencontrés en 2023 sur une partie des électrolyseurs produits par notre filiale chinoise. Il est important de souligner que la solution technique pour résoudre ce problème a été identifiée et est mise en œuvre. Aussi, cette situation n'est pas anormale et est même assez générale dans le marché étant donné la mise au point de nouveaux produits soumis à des utilisations plus intensives par les clients. En effet, l'introduction de nouveaux produits, désormais soumis à des conditions d'utilisation plus exigeantes de la part des clients, entraîne inévitablement une période d'ajustement et de perfectionnement. Les principales variations concernent John Cockerill SA et John Cockerill Services France Sud afin de couvrir des garanties techniques et industrielles suite aux avancements des projets en cours.

Les provisions allouées pour couvrir les litiges potentiels ont connu une augmentation significative de 5 523 milliers d'euros, principalement chez John Cockerill SA pour 2 401 milliers d'euros et dans une succursale de la société CIM pour 1 542 milliers d'euros.

Les « autres provisions » diminuent de 365 milliers d'euros au cours de l'exercice principalement des provisions pour pertes à terminaison chez John Cockerill Hamon Sarl ainsi que des provisions pour risques spécifiques chez CMI Maintenance Est (réorganisation et fermeture du site de Colmar en France).

Le Conseil d'Administration considère que ces montants constituent la meilleure estimation actuelle possible.

Les passifs éventuels sont commentés à la Note 28.

## 19. Emprunts

Les dettes financières courantes et non courantes sont de 322 428 milliers d'euros et se décomposent comme suit :

- les dettes bancaires augmentent de 129 382 milliers d'euros et se montent à 246 483 milliers d'euros dont :
  - 3 194 milliers d'euros d'emprunts subordonnés en faveur du Groupe Esindus pour 2 201 milliers d'euros et d'Ausar Energie pour 992 milliers ;
  - 223 193 milliers d'euros d'emprunts principalement liés au financement de développement du Business Hydrogène au niveau de John Cockerill Hydrogen Belgium, de John Cockerill Hydrogen France, de John Cockerill Hydrogen North America et de Cockerill Jingli Hydrogen. Ces financements ont été réalisés pour supporter cette activité jusqu'à la levée de fonds qui devrait se finaliser durant le second semestre 2024. Il y a également d'autres emprunts liés au financement général de John Cockerill au niveau de John Cockerill SA mais aussi de sociétés françaises au travers de Prêts garantis par l'état obtenu en 2020 en France et en Nouvelle-Calédonie ;
  - 20 095 milliers d'euros de dépassements bancaires, permettant à John Cockerill de gérer efficacement sa trésorerie et son besoin en fonds de roulement.
- les autres dettes s'élèvent 75 946 milliers d'euros dont :
  - 67 315 milliers d'euros de dettes de location, principalement chez John Cockerill SA, John Cockerill Defense SA, John Cockerill Services France Est, CMI Luxembourg Holding, CMI Tech5i Luxembourg, Esindus, John Cockerill Services Hainaut, John Cockerill Cy-Bo et Cockerill Jingli Hydrogen ;
  - 8 631 milliers d'euros d'autres dettes financières essentiellement sous forme d'un subside remboursable chez John Cockerill Hydrogen Belgium pour 6 000 milliers d'euros et de deux subsides remboursables chez John Cockerill Defense SA pour 2 154 milliers d'euros.

EUR 000	2023	2022
Emprunts subordonnés	3 194	3 523
Emprunts bancaires	223 193	113 511
Dépassements bancaires	20 095	66
<b>Sous-total dettes bancaires</b>	<b>246 483</b>	<b>117 100</b>
Dettes de location	67 315	71 685
Autres dettes financières	8 631	13 575
<b>Sous-total autres dettes</b>	<b>75 946</b>	<b>85 259</b>
<b>TOTAL</b>	<b>322 428</b>	<b>202 360</b>

Les passifs financiers se répartissent par degré d'exigibilité, par devise et par type de taux de la manière suivante :

EUR 000	2023	2022
Echéant dans l'année	237 063	86 744
Echéant la 2 <sup>ème</sup> année	16 475	46 617
Echéant entre la 3 <sup>ème</sup> et la 5 <sup>ème</sup> année	49 587	49 711
Echéant après la 5 <sup>ème</sup> année	19 303	19 288
<b>TOTAL</b>	<b>322 428</b>	<b>202 360</b>
Intérêts futurs	12 515	8 261
<b>TOTAL</b>	<b>334 943</b>	<b>210 620</b>

EUR 000	2023	2022
<b>Passifs financiers échéants dans l'année en</b>	<b>237 063</b>	<b>86 745</b>
EUR	214 796	76 307
USD	12 856	903
SAR	217	220
XPF	643	1 090
CNY	6 488	7 563
Autres	2 062	662
<b>Passifs financiers non courants en</b>	<b>85 366</b>	<b>115 615</b>
EUR	73 723	111 738
USD	560	992
SAR	677	922
XPF	566	440
CNY	2 634	796
Autres	7 207	728

EUR 000	2023	2022
Taux fixe	57 768	81 489
Taux variable	264 660	120 871
<b>TOTAL</b>	<b>322 428</b>	<b>202 360</b>

Conformément aux amendements relatifs à IAS 7, la variation des emprunts peut se synthétiser comme suit :

EUR 000	2022	Cash flow flux de trésorerie	Acquisition	IFRS 16	Ecarts de conversion	Autres	2023	Juste valeur
Emprunts subordonnés	3 523	-329	0	0	0	0	3 194	3 194
Emprunts bancaires	113 511	108 249	3 175	0	-809	-933	223 193	223 096
Dettes de location	71 685	-19 512	0	15 465	-165	-158	67 315	67 315
Dépassements bancaires	66	19 967	64	0	-2	0	20 095	20 095
Autres dettes financières	13 575	-5 987	107	0	0	937	8 631	8 631
<b>TOTAL</b>	<b>202 360</b>	<b>102 387</b>	<b>3 346</b>	<b>15 465</b>	<b>-976</b>	<b>-154</b>	<b>322 428</b>	<b>322 331</b>

L'augmentation de l'exercice (120 069 milliers d'euros) s'explique principalement comme suit :

- le cash-flow de trésorerie est positif de 102 387 milliers d'euros et comprend principalement :
  - les emprunts obtenus pour 150 518 milliers d'euros, principalement en faveur de John Cockerill Hydrogen Belgium pour 100 000 milliers d'euros, John Cockerill Hydrogen France pour 30 163 milliers d'euros (financé par une banque Française), John Cockerill Hydrogen North America pour 12 744 milliers d'euros (Financement immobilier par une banque Américaine) et John Cockerill Cy-Bo pour 4 104 milliers d'euros (financé par une banque Canadienne) ;
  - les remboursements de l'exercice pour 42 599 milliers d'euros (notamment, 13 948 milliers d'euros chez John Cockerill SA, 17 120 milliers d'euros chez CMI France, 2 450 milliers d'euros chez Esindus et 7 440 milliers d'euros de Prêts garantis par l'état obtenu en 2020 en France et en Nouvelle-Calédonie) suite à la très bonne situation de la trésorerie et conformément au plan de remboursement ;
  - les remboursements de dettes de location pour 19 512 milliers d'euros ;
  - l'augmentation des dépassements bancaires pour 19 967 milliers d'euros, dont la variation est reprise dans le solde de trésorerie au niveau du tableau de flux de trésorerie et pas dans les remboursements d'emprunts ;
  - la diminution des autres dettes financières pour 5 987 milliers d'euros, expliqué notamment par des remboursements de John Cockerill SA auprès de Wallonie Entreprendre pour 3 750 milliers d'euros, d'Esindus pour 1 443 milliers d'euros et Cockerill Jingli Hydrogen pour 937 milliers d'euros.
- les entrées de périmètre pour 3 346 milliers d'euros par l'intégration d'Hamon Corée pour 1 562 milliers d'euros, d'Eurocontrol pour 1 366 milliers d'euros et de Stin pour 418 milliers d'euros.
- la reconnaissance des dettes locatives en application d'IFRS 16 pour 15 465 milliers d'euros, en ce compris les acquisitions de l'année ;
- les écarts de conversion et autres variations pour -1 130 milliers d'euros.

Les composantes de la trésorerie nette et la description des sources de financement de John Cockerill et de leurs conditions sont expliquées plus en détail dans la Note 27.

## 20. Autres passifs financiers

Ce poste est constitué des instruments financiers dérivés comptabilisés à leur juste valeur, par le biais du résultat net ou par le biais des autres éléments du résultat global suivant la qualité de la couverture, et s'analyse comme suit :

EUR 000	2023	2022
<b>Autres passifs financiers</b>		
Instruments financiers dérivés sur devises	3 255	5 024
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments	115	118
<b>TOTAL</b>	<b>3 370</b>	<b>5 142</b>
Dont part non courante	1 067	591

Les instruments financiers dérivés sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion du risque de John Cockerill et sont analysés dans la Note 27. Seuls les instruments sur devises font l'objet d'une comptabilisation de couverture.

## 21. Autres passifs courants et non courants

Ce poste peut être détaillé comme suit :

EUR 000	2023	2022
<b>Autres passifs courants et non courants</b>		
Charges à imputer	5 720	2 256
Produits à reporter	6 519	4 651
Parts consortiales	1 955	2 755
Autres	23 027	5 686
<b>TOTAL</b>	<b>37 221</b>	<b>15 348</b>
Dont part courante	29 905	14 657

Les autres passifs sont en augmentation de 21 873 milliers d'euros.

Les charges à imputer augmentent de 3 464 milliers d'euros, principalement chez John Cockerill Industry North America pour 2 814 milliers d'euros.

Les produits à reporter augmentent de 1 868 milliers d'euros dont 1 700 milliers d'euros au niveau de notre société en Côte d'Ivoire.

Cette rubrique comprend également les parts consortiales détenues par des sociétés de John Cockerill. Celles-ci correspondent aux comptes transitoires liés à la gestion de contrats pour compte de tiers par certaines entités de John Cockerill. Conformément aux dispositions prescrites par les normes IFRS en la matière, les charges et produits liés à la gestion de ces contrats globaux (hors part propre) ne transitent pas par l'état du résultat global mais uniquement par l'état de la situation financière. Les positions sont compensées par contrat et lorsque la facturation émise pour compte de tiers est supérieure aux coûts encourus, le solde est présenté à l'actif, tandis que lorsque les coûts encourus pour compte de tiers sont supérieurs à la facturation émise, le solde est présenté au passif. Les parts consortiales diminuent de 800 milliers d'euros sur l'exercice.

La section 'Autres' augmente de 17 341 milliers d'euros et reprend principalement une augmentation des subsides d'investissements pour 10 711 milliers d'euros ainsi qu'une augmentation d'autres dettes diverses non courantes pour 6 625 milliers d'euros (dont une nouvelle dette de 4 000 milliers pour John Cockerill Defense SA liée au prix d'acquisition d'Eurocontrol et une augmentation des dettes commerciales non courantes pour John Cockerill India Ltd pour 2 227 milliers d'euros).

## 22. Dettes commerciales et autres dettes opérationnelles

EUR 000	2023	2022
<b>Dettes commerciales et autres dettes opérationnelles</b>		
Fournisseurs	344 188	343 240
Dettes vis-à-vis des parties liées	772	252
Dettes fiscales hors impôts des sociétés	28 108	31 928
Dettes salariales et sociales	80 477	80 981
Autres dettes courantes	47 724	43 322
<b>TOTAL</b>	<b>501 270</b>	<b>499 722</b>

Les sociétés de John Cockerill reçoivent en moyenne entre 30 et 90 jours de crédit de leurs fournisseurs.

Les dettes commerciales et autres dettes opérationnelles sont relativement stables sur l'exercice.

Les dettes fournisseurs augmentent très légèrement de 948 milliers d'euros sur l'année 2023.

## 23. Revenus opérationnels

Le chiffre d'affaires des activités ordinaires est en augmentation de 164 802 milliers d'euros (16 %) par rapport à l'exercice précédent. Le détail peut être présenté comme suit :

EUR 000	2023	2022
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement	790 084	726 749
Autres ventes de biens et de services		
Ventes de biens	115 636	39 746
Ventes de services	295 467	269 890
<b>TOTAL</b>	<b>1 201 187</b>	<b>1 036 385</b>

En incluant la quote-part des joint-ventures (voir section 4.1.2 informations par Business), le chiffre d'affaires s'établit à 1 209 300 milliers d'euros avec une hausse de 163 403 milliers d'euros par rapport à l'année 2022

La baisse la plus significative provient du Business Hydrogen. La diminution par rapport à l'année précédente est de 25 251 milliers d'euros provenant principalement de sa filiale chinoise.

Le chiffre d'affaires du Business Environment est également en diminution pour 3 113 milliers d'euros

Quant aux autres Business, ceux-ci sont en augmentation par rapport l'année précédente. Le Business Industry est en augmentation 91 672 milliers d'euros, le Business Energy de 87 482 milliers d'euros, le Business Services de 6 882 milliers d'euros et le Business Defense 5 731 milliers d'euros.

Les autres revenus opérationnels sont en augmentation de 24 243 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent. Le détail peut être présenté comme suit :

EUR 000	2023	2022
<b>Autres produits opérationnels</b>		
Production immobilisée	28 911	9 901
Subsides opérationnels	10 702	3 651
Autres	9 426	11 244
<b>TOTAL</b>	<b>49 038</b>	<b>24 795</b>

L'augmentation de la production immobilisée de 19 010 milliers d'euros est principalement liées aux projets de développements dans les Business Hydrogen et Defense.

L'augmentation des subsides opérationnels de 7 051 milliers d'euros concernent ces mêmes Business.

## 24. Charges opérationnelles

### a. Charges du personnel

Les charges/coûts du personnel sont en augmentation de 8.3 % sur 2023 et se répartissent comme suit :

EUR 000	2023	2022
<b>Charges de personnel</b>	<b>366 236</b>	<b>338 293</b>
Rémunérations et autres avantages sociaux	255 156	237 579
Cotisations patronales d'assurances sociales	67 987	62 316
Autres frais et charges de personnel	43 093	38 398
Effectif moyen du personnel	5 693	6 003

L'augmentation significative est à mettre en relation avec l'augmentation de l'inflation en 2023.

### b. Dépréciations et amortissements

EUR 000	2023	2022
<b>Dépréciations et amortissements</b>	<b>50 892</b>	<b>42 877</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles	17 780	12 117
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles	33 112	30 760

Les dépréciations et amortissements augmentent de 8 015 milliers d'euros, ce qui s'explique principalement par l'augmentation de 3 351 milliers d'euros de la dotation aux amortissements sur les actifs incorporels et corporels chez John Cockerill SA et John Cockerill Defense, ainsi que des nouvelles sociétés entrées dans le périmètre de consolidation.

En 2023, la dotation aux amortissements sur les droits d'utilisation, comptabilisés conformément à la norme IFRS 16, est de 19 314 milliers d'euros.

### c. Pertes de valeur

EUR 000	2023	2022
<b>Pertes de valeur et reprises</b>	5 682	1 517
Pertes de valeur sur stocks	4 391	1 347
Pertes de valeur sur créances	401	1 333
Pertes de valeur sur les goodwills	890	0
Autres	0	-1 163

Les pertes de valeur de l'exercice génèrent un résultat négatif de 5 682 milliers d'euros.

Les pertes de valeur sur stocks des entités John Cockerill Defense SA et John Cockerill Defense France expliquent principalement cet impact, tandis que les réductions de valeur sur créances commerciales (Voir Note 13) s'expliquent principalement par des dotations pour Cockerill Jingli Hydrogen à hauteur de 2 908 milliers d'euros compensées par des reprises chez John Cockerill SA pour 2 578 milliers d'euros.

Les pertes de valeur sur les goodwills concernent essentiellement la société Ausar Energies SAS (Voir Note 5).

### d. Provisions

Les provisions ont été expliquées dans les Notes 17 et 18 et constituent une dotation sur l'exercice 2023 :

EUR 000	2023	2022
<b>Provisions</b>	32 581	5 751

### e. Locations

EUR 000	2023	2022
<b>Montants pris en charge dans l'année pour les contrats de location simple</b>	18 917	16 058

Le montant total payé au niveau des charges de locations, intérêts compris, est de 40 382 milliers d'euros dont 18 917 milliers d'euros sont essentiellement relatifs aux locations d'équipements industriels qui rencontrent les conditions d'exemptions de comptabilisation prévues par la norme pour les contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois).

D'une manière plus globale, l'exemption concernant les contrats portant sur des actifs de faible valeur a aussi été appliquée.

### f. Services et biens divers

EUR 000	2023	2022
<b>Services et biens divers</b>	216 992	122 661
Frais locatifs	18 917	16 058
Consommables	26 005	21 275
Frais de bureaux et bâtiments	11 723	9 254
Frais informatique	10 977	8 881
Frais de consultance et autres honoraires	89 300	58 330
Frais d'assurance	12 307	10 054
Taxes	2 121	924
Frais commerciaux	-28 823	-69 807
Frais de voyages	34 397	25 613
Frais de personnel temporaire et coûts associés	23 431	21 346
Autres	16 638	20 733

Les biens et services se montent à 216 992 milliers d'euros en 2023 et comprennent une reprise de provisions sur frais commerciaux de 33 726 milliers d'euros au niveau du contrat majeur du Business Defense. En effet, vu l'avancement de ce projet, certaines précautions prises dans les coûts estimés à terminaison n'étaient plus nécessaires et ont été extournées. En 2022, un montant de 78 683 milliers, concernant le même aspect, avait été extourné.

Sans ces éléments significatifs et non récurrents, les biens et services se montant alors à 250 718 milliers d'euros en 2023 par rapport à 201 344 milliers d'euros en 2022.

L'augmentation de 49 374 milliers d'euros provient principalement de l'augmentation des frais de consultance liés aux Business Hydrogen et Defense pour 30 970 milliers d'euros, des consommables pour 4 730 et des frais de voyages pour 8 784 milliers d'euros.

## 25. Coût de l'endettement net

Le détail des charges financières nettes se présente comme suit :

EUR 000	2023	2022
<b>Charges sur l'endettement net</b>	-6 667	-5 203
Charges d'intérêts	-9 593	-6 187
Produits d'intérêts	2 926	984

Ces intérêts sont liés à des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti.

La charge d'intérêts a augmenté en 2023 par rapport à l'exercice 2022 principalement en raison des nouveaux emprunts mis en place pour financer le développement du Business Hydrogène, le tout dans un contexte général de hausse des taux.

Les produits d'intérêts présentent une augmentation en 2023 (1 942 milliers d'euros) à la suite des placements à terme de moins de 3 mois réalisés par John Cockerill Defense SA, John Cockerill SA et John Cockerill India.

## 26. Autres produits et charges financiers

EUR 000	2023	2022
<b>Autres produits et charges financiers</b>	-2 927	590
Résultat de change	-714	4 646
Dividendes reçus	441	18
Dépréciation d'actifs financiers	-7	-1 868
Variation de juste valeur des titres détenus à des fins de transaction	-105	268
Autres charges financières	-5 503	-4 120
Autres produits financiers	2 961	1 647

En 2023, le résultat de change dégage une perte de 714 milliers d'euros. Cette perte est principalement liée aux fluctuations de certains taux de change. L'impact concerne les devises MAD, USD, MXN et BRL principalement au niveau des sociétés John Cockerill SA, John Cockerill Hamon SARL, John Cockerill Hydrogen SAS et John Cockerill Defense LLC ainsi que de nos entités américaines, brésiliennes et indiennes.

Les autres produits et charges financières résultent en une charge de 2 542 milliers d'euros en 2023 contre 2 473 milliers d'euros en 2022. Ces rubriques reprennent principalement les frais bancaires, les coûts liés à la gestion des contrats de change chez John Cockerill SA ainsi que d'autres charges financières.

## 27. Instruments financiers et gestion des risques y relatifs

### Aperçu des instruments financiers

Les tableaux suivants présentent l'ensemble des instruments financiers par catégorie, exprimés en milliers d'euros, respectivement à fin 2023 et à fin 2022 :

2023	Valeur comptable	À la juste valeur par le biais du compte de résultats		Couverture des flux de trésorerie	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dettes de location	Actifs financiers à la JVAERG*	Juste valeur
		Détenus à des fins de transaction	Désignés					
Autres actifs financiers	70 533	36	0	3 724	59 659	0	7 114	70 533
<b>Actifs non courants</b>	70 533	36	0	3 724	59 659	0	7 114	70 533
Créances commerciales	295 185	0	0	0	295 185	0	0	295 185
Autres actifs financiers	9 737	0	0	4 877	4 860	0	0	9 737
Trésorerie et équivalents de trésorerie	261 214	0	0	0	261 214	0	0	261 214
<b>Actifs courants</b>	566 136	0	0	4 877	561 259	0	0	566 136
Emprunts	35 136	0	0	0	35 136	0	0	33 790
Dettes de location	50 230	0	0	0	0	50 230	0	50 230
Autres passifs financiers	1 067	1	0	1 066	0	0	0	1 067
<b>Passifs non courants</b>	86 433	1	0	1 066	35 136	50 230	0	85 087
Emprunts	219 978	0	0	0	219 978	0	0	221 225
Dettes de location	17 085	0	0	0	0	17 085	0	17 085
Autres passifs financiers	2 303	115	0	2 189	0	0	0	2 303
Dettes commerciales	344 188	0	0	0	344 188	0	0	344 188
<b>Passifs courants</b>	583 554	115	0	2 189	564 166	17 085	0	584 802
2022	Valeur comptable	À la juste valeur par le biais du compte de résultats		Couverture des flux de trésorerie	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dettes de location	Actifs financiers à la JVAERG*	Juste valeur
		Détenus à des fins de transaction	Désignés					
Autres actifs financiers	115 931	0	0	9 038	104 990	0	1 903	115 931
<b>Actifs non courants</b>	115 931	0	0	9 038	104 990	0	1 903	115 931
Créances commerciales	278 798	0	0	0	278 798	0	0	278 798
Autres actifs financiers	36 937	143	0	7 036	29 758	0	0	36 937
Trésorerie et équivalents de trésorerie	230 464	0	0	0	230 464	0	0	230 464
<b>Actifs courants</b>	546 199	143	0	7 036	539 020	0	0	546 199
Emprunts	61 103	0	0	0	61 103	0	0	58 670
Dettes de location	54 513	0	0	0	0	54 513	0	54 513
Autres passifs financiers	591	5	-	586	-	-	-	591
<b>Passifs non courants</b>	116 206	5	0	586	61 103	54 513	0	113 773
Emprunts	69 572	0	0	0	69 572	0	0	69 811
Dettes de location	17 172	0	0	0	0	17 172	0	17 172
Autres passifs financiers	4 551	113	0	4 438	0	0	0	4 551
Dettes commerciales	343 240	0	0	0	343 240	0	0	343 240
<b>Passifs courants</b>	434 535	113	0	4 438	412 812	17 172	0	434 774

\*Juste Valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global

La qualité de la juste valeur des actifs et passifs financiers repris ci-dessus est considérée comme étant de niveau 2, soit une juste valeur qui se base sur un modèle de valorisation dont les inputs significatifs sont des données de marché.

Aucun actif financier ne fait l'objet de garantie, caution ou toute autre restriction au profit de tiers.

### Juste valeur des instruments financiers

Les actifs financiers non courants contiennent des créances à long terme, notamment sur la société Rely.

La juste valeur de ces actifs est estimée par une actualisation des flux de trésorerie attendus sur base d'un taux de marché à la clôture.

La juste valeur des actifs financiers courants est considérée comme étant équivalente à leur valeur comptable, de par leur nature courante. De plus, la valeur comptable intègre déjà d'éventuelles dépréciations pour les pertes de valeur attendues sur les actifs financiers au coût amorti.

Les passifs financiers non courants reprennent plusieurs crédits bancaires octroyés à John Cockerill SA, les entités du Business Hydrogen et John Cockerill Cy-Bo ainsi que des Prêts Garantis par l'Etat octroyés en France et en Nouvelle-Calédonie. Ceux-ci sont majoritairement remboursables dans les cinq ans (voir Note 19). La juste valeur de ces passifs est estimée par une actualisation des flux de trésorerie attendus sur base d'un taux de marché à la clôture.

Les passifs financiers courants comprennent essentiellement des emprunts courants et des dettes commerciales dont la juste valeur est estimée équivalente à la valeur de comptabilisation.

Les instruments dérivés (actifs et passifs financiers) sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est estimée sur base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, déterminés par référence à des données de marché à la clôture, tels que les taux d'intérêt ou les taux de change (à terme).

## **Nature et gestion des risques liés aux instruments financiers**

### **Gestion du risque de change**

La politique de John Cockerill est de couvrir les risques de change provenant de transactions commerciales, d'achat et de vente. Les risques de change sont principalement engendrés par d'importants contrats commerciaux à l'exportation. Les risques de change les plus significatifs de John Cockerill, concentrés chez John Cockerill SA, sont liés à des transactions en dollar américain. Certaines filiales américaines ainsi que notre entité en Arabie Saoudite sont principalement exposées à un risque euro ; notre principale filiale indienne est essentiellement exposée au risque dollar américain, et dans une moindre mesure au risque euro.

Une couverture de change spécifique est prévue pour chaque contrat commercial exposant John Cockerill au risque de fluctuation de devises. Si un contrat commercial comporte un risque de change à l'achat et à la vente dans une même devise, deux contrats distincts de couverture sont prévus pour couvrir le risque ; la politique interne ne prévoit pas de couvrir l'exposition nette, sauf exception dûment motivée par des circonstances particulières.

Les couvertures consistent essentiellement en des contrats de change de type « CATU » (contrats à terme unique). Lorsque la date de paiement ou d'encaissement est différente de celle prévue initialement, le contrat de change y relatif est prorogé sur base de la meilleure estimation disponible. Le coût ou le gain lié à la prorogation est comptabilisé dans le résultat financier.

Les couvertures sont prises lors de la mise en vigueur du contrat donc, dans la mesure du possible, dès que le risque de change est matérialisé par la signature d'un contrat de vente ou d'un bon de commande à l'achat. Toute exposition significative est couverte systématiquement afin d'immuniser le résultat en cas de variation des taux de change et ainsi obtenir un taux de couverture le plus proche possible de 100%.

L'objectif de ces contrats de change à terme est de couvrir des engagements de nature non spéculative et des transactions existantes.

Chaque instrument de couverture est individuellement attribué à une transaction commerciale anticipée et précise afin d'aligner les termes critiques (devise, montant et date d'échéance) des contrats de change avec les flux anticipés. Les instruments de couverture sont dès lors considérés comme 100% efficaces à l'origine puisque John Cockerill pratique des couvertures de type micro-hedging. John Cockerill évalue l'efficacité des couvertures en fonction des termes critiques des contrats, et ne réalise dès lors pas de calcul de ratio entre les variations de juste valeur de l'instrument de couverture (contrat de change à terme) et de l'instrument couvert (transaction commerciale en devises). Lorsque la qualité de couverture des contrats de change à terme est considérée comme efficace, ces contrats sont comptabilisés comme des éléments de couverture des flux de trésorerie, avec une variation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et donc directement dans les fonds propres. Cette rubrique représente un solde débiteur de 1 879 milliers d'euros, net d'impôt différé, à fin 2023. De manière régulière, John Cockerill s'assure que l'instrument de couverture utilisé est efficace pour neutraliser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert en ajustant éventuellement ses caractéristiques en cas d'éléments nouveaux. John Cockerill s'assure ainsi d'une efficacité maximale des couvertures.

La source principale d'inefficacité éventuelle provient d'un décalage dans le temps des flux financiers réels par rapport aux estimations réalisées lors de la prise de couverture. Dans le cas d'une anticipation ou d'une prolongation de l'échéance d'un instrument financier, l'impact des points de swaps (qui représente la partie inefficace de la couverture) est comptabilisé en résultats financiers. L'impact pour l'année 2023 est de 120 milliers d'euros.

Lorsque la qualité de la couverture de certains de ces contrats de change à terme ne peut être considérée comme entièrement efficace, ces contrats sont comptabilisés comme s'ils étaient détenus à des fins de transaction. La revalorisation à la juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée dans le résultat net et est réduite ou partiellement compensée par la revalorisation à la juste valeur des positions ouvertes en devises étrangères. À fin 2023, la variation de la juste valeur sur ces contrats n'est pas significative.

Les contrats comptabilisés comme instruments de couverture à la fin de l'exercice précédent, et qui ont couvert des opérations ou transactions qui ne se sont finalement pas produites durant cet exercice, représentent des montants non significatifs.

Au 31 décembre 2023, le portefeuille d'instruments dérivés de John Cockerill est essentiellement constitué de contrats de change à terme, à l'achat et à la vente de dollars américains, de riyals saoudiens et de yuans chinois contre euros. D'autres opérations de change à terme non soldées complètent l'encours des instruments dérivés, notamment en CHF, CAD et GBP, mais de manière plus limitée.

Le montant nominal du portefeuille 2023, le taux moyen des couvertures de change ainsi que les justes valeurs des instruments financiers, exprimés en milliers d'euros, se détaillent comme suit :

EUR 000	Echéant dans l'année		Echéant entre 1 et 2 ans		Echéant à plus de 2 ans	
	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen
Devise						
EUR/USD	124 056	1,08	19 524	1,06	42	1,06
EUR/SAR	31 232	4,60	29 232	4,60		
EUR/CNY	15 735	7,72	2 215	7,77	1 386	7,74
EUR/CHF	1 514	0,96	3 422	0,95		
EUR/CAD	1 669	1,48				
EUR/CZK	1 226	24,89				
EUR/GBP	867	0,89	9	0,88		
EUR/NOK	855	11,50				
Autres	666		616			
<b>Total général</b>	<b>177 819</b>		<b>55 018</b>		<b>1 428</b>	

Juste valeur des contrats de change à terme	
Contrats de change à terme dont la juste valeur est positive	8 601
Contrats de change à terme dont la juste valeur est négative	-3 253
<b>Juste valeur nette des contrats de change à terme</b>	<b>5 348</b>

Le montant nominal du portefeuille 2022, le taux moyen des couvertures de change ainsi que les justes valeurs des instruments financiers, exprimés en milliers d'euros, se détaillent comme suit :

EUR 000	Echéant dans l'année		Echéant entre 1 et 2 ans		Echéant à plus de 2 ans	
	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen	Montant en EUR	taux moyen
Devise						
EUR/USD	132 141	1,05	19 967	1,05	7 265	1,02
EUR/SAR	14 999	4,57	31 232	4,60	29 232	4,60
EUR/CNY	9 577	7,34				
EUR/GBP	2 282	0,89				
EUR/CAD	2 004	1,38				
EUR/NOK	1 540	10,39				
EUR/CZK	1 235	24,72				
EUR/SGD	991	1,44	34	1,65		
Autres	2 755	N/A				
<b>Total général</b>	<b>166 534</b>		<b>51 233</b>		<b>36 497</b>	

Juste valeur des contrats de change à terme	
Contrats de change à terme dont la juste valeur est positive	16 075
Contrats de change à terme dont la juste valeur est négative	-5 028
<b>Juste valeur nette des contrats de change à terme</b>	<b>11 047</b>

### Analyse de sensibilité au risque de change

L'approche suivie pour analyser la sensibilité au risque de change consiste à mesurer l'impact sur l'état du résultat global et sur les capitaux propres d'une variation de l'euro par rapport à une devise étrangère, appliquée à l'ensemble des actifs et passifs financiers libellés dans cette même devise étrangère.

John Cockerill est principalement exposé à deux devises hors zone euro : USD et INR. Le tableau ci-après présente la sensibilité liée à une variation positive de 10 % de l'euro (EUR) vis-à-vis de ces deux devises :

	EUR/USD		EUR/INR	
	2023	2022	2023	2022
Variation	10%	10%	10%	10%
Impact capitaux propres	574	4 299	4 616	-4 238
Impact résultat global	3 635	-101	164	-47

### Gestion du risque de liquidité

La trésorerie de John Cockerill est résumée dans le tableau ci-dessous :

EUR 000	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	261 214	230 464
Découverts bancaires	-20 095	-66
<b>Trésorerie nette</b>	<b>241 119</b>	<b>230 398</b>

La trésorerie est en augmentation de 10 721 milliers d'euros sur l'année 2023, conséquence de la détérioration du fonds de roulement (-116 054 milliers d'euros) cumulée à l'amélioration du besoin en fonds de roulement (126 775 milliers d'euros).

John Cockerill dispose de sources de financement diversifiées à long terme et à court terme, en fonction de la nature de ses besoins.

Comme déjà mentionné précédemment, le Groupe dispose de plusieurs crédits visant à financer des actifs à long terme.

La mise en place de certaines lignes de crédit de trésorerie et/ou de signature est soumise au respect de ratios financiers portant sur (i) le niveau de dettes financières nettes par rapport aux fonds propres, (ii) un niveau minimum de fonds propres conditionnant une distribution éventuelle de dividende, (iii) le niveau de dettes financières nettes par rapport à l'EBITDA. À fin décembre 2023, John Cockerill satisfait aux exigences imposées par l'ensemble de ces ratios, sauf un cas limité pour une ligne de garantie bancaire.

L'éclatement des dettes financières en fonction de leur maturité est présenté dans les tableaux ci-après, exprimés en milliers d'euros, respectivement à fin décembre 2023 et fin décembre 2022 :

2023	Echéant dans l'année	Echéant la 2 <sup>ème</sup> année	Echéant entre la 3 <sup>ème</sup> et la 5 <sup>ème</sup> année	Echéant après la 5 <sup>ème</sup> année
Emprunts subordonnés	1 115	0	1 143	937
Emprunts bancaires	218 650	7 354	15 225	2 060
Dettes de location	17 085	9 122	24 801	16 307
Autres	213	0	8 418	0
<b>TOTAL</b>	<b>237 063</b>	<b>16 475</b>	<b>49 587</b>	<b>19 303</b>
Intérêts futurs	7 843	1 762	2 217	693

2022	Echéant dans l'année	Echéant la 2 <sup>ème</sup> année	Echéant entre la 3 <sup>ème</sup> et la 5 <sup>ème</sup> année	Echéant après la 5 <sup>ème</sup> année
Emprunts subordonnés	1 041	0	1 143	1 340
Emprunts bancaires	63 281	33 253	15 386	1 657
Dettes de location	17 172	13 364	24 858	16 291
Autres	5 250	0	8 324	0
<b>TOTAL</b>	<b>86 744</b>	<b>46 617</b>	<b>49 711</b>	<b>19 288</b>
Intérêts futurs	4 392	1 385	2 129	355

### Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau de John Cockerill.

John Cockerill est exposé à un risque de taux d'intérêt puisque les entités de John Cockerill empruntent des fonds à taux fixe et à taux variable. John Cockerill gère ce risque par la conclusion de contrats de swaps d'intérêts (IRS), en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

Une analyse de sensibilité aux taux d'intérêt a été préparée pour les dettes à taux fixes. Le résultat est non significatif.

### Gestion du risque de crédit

L'évaluation du risque de crédit et la détermination des moyens à mettre en œuvre pour le couvrir est un élément essentiel dans la politique de gestion des risques au sein de John Cockerill. Cette activité est encadrée par des notes d'instruction et des procédures officielles.

La règle en vigueur au sein de John Cockerill est que les risques commerciaux et politiques doivent être couverts. Ceci implique donc une évaluation systématique du risque lié à une opération et si ce risque est avéré, la mise en place de couvertures adaptées.

Cette évaluation du risque de non-paiement se fait essentiellement sur base de l'analyse des données bilantaires disponibles, mais également sur base d'éléments comportementaux (respect des échéances, bonne foi...) récoltés sur base de l'expérience passée ou d'informations obtenues par ailleurs.

Dès lors qu'un certain niveau de risque est identifié et qu'il est obligatoire de le couvrir, les moyens utilisés diffèrent selon le type d'opération.

Pour les contrats de services essentiellement locaux, l'encours de créances admissibles est déterminé et adapté en fonction des limites accordées par l'assurance-crédit lorsqu'une telle assurance est mise en place.

Lorsque ces limites sont insuffisantes ou inexistantes, d'autres types de garanties sont alors généralement demandées (garantie maison-mère, paiement d'avance ou système de paiements progressifs...).

En ce qui concerne les contrats d'ingénierie, généralement à la grande exportation et caractérisés par une période d'exécution plus longue, la couverture du risque commercial et politique est également impérative et est obtenue par une combinaison de plusieurs techniques :

- plan de paiement couvrant en permanence les engagements avec droit de suspendre l'exécution au moindre retard ;
- crédit documentaire ou autres formes de garanties financières ;
- couverture par assurance-crédit.

La combinaison optimale entre ces différentes techniques est déterminée au cas par cas.

Il est à noter que ces risques continuent à être suivis de manière régulière en cours d'opération, ce qui, en fonction des circonstances, peut entraîner une modification des dispositions prises en début d'opération.

Une partie non négligeable des créances commerciales est relative à des donneurs d'ordre privés, de renommée internationale disposant d'une surface financière solide. La clientèle de John Cockerill est également constituée de sociétés fortement liées au secteur public, notamment dans le domaine des ventes d'équipements industriels dans le cadre d'investissements réalisés ou pilotés par des sociétés d'état.

La Note 13 détaille d'une part les valeurs brutes et dépréciations enregistrées sur les créances commerciales et d'autre part l'analyse de l'ancienneté des créances commerciales échues.

Par ailleurs, en ce qui concerne les placements à terme, John Cockerill a uniquement recours à des institutions de renom pour lesquelles le risque de crédit est donc limité. La Note 9.2 détaille les placements à terme en cours au 31 décembre 2023.

La méthode de détermination des pertes attendues sur actifs financiers au coût amorti est présentée dans

les méthodes comptables – note (O). John Cockerill considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables :

- le manquement à des clauses financières restrictives par un débiteur ;
- des informations établies en interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris John Cockerill (sans tenir compte des garanties détenues par John Cockerill).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, John Cockerill considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en retard de paiement depuis plus d'un an, à moins que l'entité ne dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

## 28. Passifs éventuels et engagements

### Engagements

John Cockerill dispose de lignes de crédit de signature, utilisées essentiellement dans le cadre des activités d'ingénierie. Ces garanties émises au profit des clients sont de différents types : garanties de soumission, de restitution d'acomptes, de bonne exécution des contrats et d'obligation de garantie technique.

Le tableau ci-dessous reprend le niveau des lignes de garanties bancaires disponibles d'une part, et celui des lignes de garanties bancaires utilisées d'autre part, respectivement à fin 2023 et fin 2022. En application d'IFRS 9, John Cockerill a réalisé une estimation des pertes de crédit attendues sur les garanties bancaires. L'estimation de ces pertes de crédit futures a indiqué un impact non significatif sur les comptes consolidés de John Cockerill et n'a dès lors pas fait l'objet d'une comptabilisation.

EUR 000	2023	2022
Garanties bancaires utilisées	277 566	254 229
Garanties bancaires disponibles	157 484	192 697

Ces lignes de garanties bancaires sont négociées séparément avec chaque partenaire financier et sont octroyées sur base de lignes à durée indéterminée dans certains cas.

Ces lignes de crédit de signature sont accordées sur notoriété et ne font donc l'objet d'aucune sureté, hormis quelques exceptions mineures (cautionnements échéant en 2024 pour 1 415 milliers d'euros, en diminution sur l'exercice) relatives essentiellement à des contrats de pièces de rechange au niveau du Business Defense.

L'utilisation des lignes est en augmentation sur l'année 2023 dans tous les Business exceptés au niveau du Services.

### Passifs éventuels

De par la nature de ses activités, John Cockerill est exposé à des réclamations introduites de la part de ses clients et fournisseurs. John Cockerill est également amené à introduire des réclamations envers ses clients et fournisseurs dans certaines circonstances. Les réclamations sont couvertes par des provisions spécifiques dans la mesure où il est probable que ces réclamations donneront lieu à des sorties de ressources et que le montant peut être estimé de façon fiable.

Dans le cadre d'un contrat du Business Environment visant la fourniture d'installations de lavage de gaz fluorés sur des unités de production d'engrais phosphatés, John Cockerill

a lancé une procédure d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève. Cette décision met ainsi fin aux négociations entamées depuis plusieurs années avec son client. La nomination des parties est intervenue au dernier trimestre 2023. Le risque maximum est estimé à 14 millions d'euros. Notre position étant totalement justifiée, nous n'avons pas enregistré de provisions sur ce sujet.

Au niveau du Business Hydrogen, nous avons enregistré une provision liée à des problèmes techniques rencontrés en 2023 sur une partie des électrolyseurs produits par notre filiale chinoise. Cette situation n'est pas anormale et est même assez générale dans le marché étant donné la mise au point de nouveaux produits soumis à des utilisations plus intensives par les clients. La bonne nouvelle est que la solution technique, pour résoudre ce problème, a été identifiée et est mise en œuvre. John Cockerill a enregistré une provision de 25 millions d'euros en 2023 concernant cette problématique. Une méthodologie a été développée afin d'estimer au mieux le risque en tenant compte de l'utilisation du matériel, des critères techniques de production, des conditions contractuelles, des pratiques commerciales, etc. Nous avons également estimé le risque complémentaire en considérant l'ensemble du matériel produit en Chine. Pour information, le risque additionnel est estimé à 22,5 millions d'euros mais John Cockerill ne l'a pas comptabilisé en estimant peu probable l'obligation de sortie de ressources pour éteindre ce risque.

## 29. Acquisition et cession d'entreprises

### Prise de contrôle de filiales

#### Acquisition d'une de la société « Les Plastiques Cy-Bo Inc »

Déterminé à poursuivre son développement international et à renforcer sa présence auprès de ses clients industriels et municipaux canadiens, John Cockerill Environment a fait l'acquisition d'un de ses partenaires de longue date, la société « Les Plastiques Cy-Bo Inc. » basée à Laval, dans la province du Québec au Canada. Il étoffe ainsi sa capacité de conception et production locale de produits en thermoplastiques industriels.

Cette acquisition se veut structurante dans la stratégie d'expansion de John Cockerill Environment sur le continent nord-américain. Elle permettra une plus grande proximité et une visibilité accrue auprès des clients, des diffuseurs de technologies et des institutions, et par conséquent l'accélération du développement et de la croissance du business Environment

#### Valeur d'acquisition et autres informations relatives à la transaction

La société « Le Plastiques Cy-Bo Inc. » a été acquise en date du 20 juillet 2023. Cette société a ensuite été fusionnée avec notre filiale John Cockerill Environment Inc. Le nom de cette entité fusionnée est devenu John Cockerill Cy-Bo Inc.

La transaction d'achat s'est opérée pour un montant de 6 095 milliers d'euros.

Un complément de prix de 342 milliers d'euros a également été enregistré en dettes financières.

La trésorerie nette acquise est de 1 272 milliers d'euros.

Un emprunt de 6.000 milliers de dollars canadien a été souscrit pour procéder à cette acquisition.

#### **Travaux d'évaluation et affectation du prix d'acquisition**

L'acquisition de la société « Les Plastiques Cy-Bo » a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

Sur base du respect de l'identification du critère légal-contractuel, une immobilisation incorporelle liée à la clientèle (carnet de commande) a été comptabilisée pour un montant de 1 762 milliers d'euros. A l'issue de cet enregistrement, il reste un écart de consolidation à affecter de 3 299 milliers d'euros.

#### **Informations pro-forma**

Depuis la date d'acquisition, le chiffre d'affaires total s'est élevé à 2 659 milliers d'euros et le résultat net présente une perte de 543 milliers d'euros.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le chiffre d'affaires se serait élevé à 5 849 milliers d'euros et son résultat net à 878 milliers d'euros, soit une différence de 3 190 milliers d'euros sur le chiffre d'affaires et de 1 421 milliers d'euros sur le résultat net.

#### **Acquisition de la société Stin**

John Cockerill Services International a fait l'acquisition, le 28 avril 2023, de la totalité des parts de l'entité Stin afin de renforcer l'offre du Business Services pour la division Power Services.

Dans le domaine du nucléaire, les dix prochaines années seront essentielles au regard des enjeux lancés par les gouvernements, et notamment en France, pour sortir des énergies fossiles et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Dans ce contexte, les plans liés au nucléaire sont nombreux (EPR, Grand carénage, etc) et John Cockerill se positionne avec cette acquisition comme un des acteurs majeurs et incontournables de ces futurs grands projets.

La société Stin (Soudure Tuyauterie Industrielle et Nucléaire), sise à Dunkerque, dans le Nord de la France, est spécialisée en tuyauterie en milieu nucléaire. Disposant d'un atelier équipé de 1000 m<sup>2</sup>, elle y réalise la préfabrication et la réalisation d'équipements neufs ainsi que tous travaux de métallerie, serrurerie et maintenance en tuyauterie soudage.

#### **Valeur d'acquisition et autres informations relatives à la transaction**

La contrepartie transférée pour les parts de la société Stin s'élève à 6 450 milliers d'euros.

La trésorerie nette acquise est de 386 milliers d'euros. Cette opération s'est donc traduite par un décaissement de 6 064 milliers d'euros sur l'exercice.

Des compléments de prix de maximum 1 869 milliers d'euros ont également été enregistrés en dettes financières.

#### **Travaux d'évaluation et affectation du prix d'acquisition**

L'acquisition de la société Stin a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

La technologie de cette entité a été réévaluée à sa juste valeur selon le modèle de coût de restitution. La valeur nette de l'immobilisation a été augmentée de 123 milliers d'euros pour une durée d'amortissement de cinq ans. Un passif d'impôts différés a été comptabilisé pour un montant de 31 milliers d'euros.

Sur base du respect de l'identification du critère légal-contractuel, une immobilisation incorporelle liée à la clientèle (carnet de commande) a été comptabilisée pour un montant de 5 465 milliers d'euros. Un passif d'impôts différés a été comptabilisé pour un montant de 1 366 milliers d'euros. Le taux d'amortissement de cette immobilisation incorporelle liée à la clientèle sera proportionnel au ratio de réalisation de la marge du carnet de commande identifié pour l'allocation du goodwill.

La juste valeur des bâtiments a été calculée sur base d'un rapport d'évaluation externe réalisé à une date proche de la date d'acquisition. La juste valeur des bâtiments a été établie à 619 milliers d'euros pour une durée d'amortissement de vingt ans. Un passif d'impôts différés a été comptabilisé pour un montant de 155 milliers d'euros.

Le goodwill résiduel est de 2 203 milliers d'euros.

#### **Informations pro-forma**

Depuis la date d'acquisition, le chiffre d'affaires total s'est élevé à 5 968 milliers d'euros et le résultat net présente un profit de 370 milliers d'euros.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le chiffre d'affaires se serait élevé à 7 893 milliers d'euros et son résultat net à 397 milliers d'euros, soit une différence de 1 925 milliers d'euros sur le chiffre d'affaires et de 27 milliers d'euros sur le résultat net.

#### **Acquisition d'une partie des activités refroidissement du groupe Hamon**

Dans la poursuite de ses acquisitions en 2022 des activités « Refroidissement » du Groupe Hamon en Belgique, en France et en Espagne, le Groupe John Cockerill a réalisé les acquisitions des entités situées en République de Corée du Sud et en Indonésie.

Cette acquisition couvre l'ensemble des technologies liées au Refroidissement mais également la marque Hamon

Cette opération permet à John Cockerill de renforcer sa présence en Asie du Sud-Est, région-clé pour le Groupe, de tirer pleinement parti de synergies entre ses entités, et de proposer une offre plus large. Grâce à l'expertise et la renommée internationale des produits et services de l'ex-Hamon, John Cockerill se positionne plus que jamais en interlocuteur de choix pour apporter à ses clients les réponses aux besoins de notre temps, notamment ceux liés au changement climatique.

#### **Hamon Korea Ltd**

##### **Valeur d'acquisition et autres informations relatives à la transaction**

CMI France a repris Hamon Korea Ltd en date du 18 janvier 2023. Hamon Korea détient également 65% des titres de la société sud-coréenne Hamon Korea Youngnam.

La contrepartie transférée pour les parts de la société Hamon Korea Ltd s'élève à 2 milliers d'euros.

La trésorerie nette acquise est de 1.592 milliers d'euros. Cette opération s'est donc traduite par un encaissement de 1 590 milliers d'euros sur l'exercice sachant que la société Hamon Korea Ltd présente un emprunt bancaire non courant de 1 470 milliers d'euros.

#### **Travaux d'évaluation et affectation du prix d'acquisition**

L'acquisition de la société Hamon Korea Ltd a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

L'analyse de cette méthode a mené à la reconnaissance d'un badwill qui a été comptabilisé en résultat générant un profit de 302 milliers d'euros.

#### **Informations pro-forma**

Depuis la date d'acquisition, le chiffre d'affaires total s'est élevé à 15 122 milliers d'euros et le résultat net présente un profit de 605 milliers d'euros.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le chiffre d'affaires se serait élevé à 16 385 milliers d'euros et son résultat net à -1 115 milliers d'euros, soit une différence de 1 263 milliers d'euros sur le chiffre d'affaires et de 1 720 milliers d'euros sur le résultat net.

#### **Hamon Indonesia**

##### **Valeur d'acquisition et autres informations relatives à la transaction**

CMI France a repris Hamon Indonesia en date du 01 février 2023.

La contrepartie transférée pour les parts de la société PT Hamon Indonesia s'élève à 1 000 milliers d'euros.

La trésorerie nette acquise est de 607 milliers d'euros. Cette opération s'est donc traduite par un décaissement de 393 milliers d'euros sur l'exercice.

##### **Travaux d'évaluation et affectation du prix d'acquisition**

L'acquisition de la société PT Hamon Indonesia a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

L'analyse de cette méthode a mené à la reconnaissance d'un badwill qui a été comptabilisé en résultat générant un profit de 645 milliers d'euros.

##### **Informations pro-forma**

Depuis la date d'acquisition, le chiffre d'affaires total s'est élevé à 3 146 milliers d'euros et le résultat net présente un profit de 792 milliers d'euros.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le chiffre d'affaires se serait élevé à 3 470 milliers d'euros et son résultat net à 859 milliers d'euros, soit une différence de 324 milliers d'euros sur le chiffre d'affaires et de 67 milliers d'euros sur le résultat net.

#### **Acquisition de la société Eurocontrol**

Eurocontrol est une société active dans l'engineering et la fabrication de solutions intégrées dans les domaines de l'électronique de puissance, de l'électro-optique et de la mécatronique, au travers de diverses applications principalement navales et aériennes destinées au Business Defense. Composée d'une cinquantaine de personnes et située à Gênes en Italie, cette acquisition nous permet de monter en compétence dans la maîtrise de la stabilisation de nos tourelles grâce au lancement de projets de développement communs.

#### **Valeur d'acquisition et autres informations relatives à la transaction**

John Cockerill Defense SA a repris Eurocontrol en date du 1 août 2023.

La contrepartie transférée pour l'acquisition de l'ensemble des actions de la société Eurocontrol s'élève à 8 100 milliers d'euros. La trésorerie nette acquise est de 29 milliers d'euros. Cette opération s'est donc traduite par un décaissement de 8 071 milliers d'euros sur l'exercice.

Des compléments de prix de maximum 4 000 milliers d'euros ont également été enregistrés en autres passifs non courants (Section 21).

##### **Travaux d'évaluation et affectation du prix d'acquisition**

L'acquisition de la société Eurocontrol a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 – Regroupement d'entreprises.

Sur base du respect de l'identification du critère légal-contractuel, une immobilisation incorporelle liée à la clientèle (carnet de commande) a été comptabilisée pour un montant de 3 919 milliers d'euros. Un passif d'impôts différés a été comptabilisé pour un montant de 941 milliers d'euros. Le taux d'amortissement sera proportionnel au ratio de réalisation de la marge du carnet de commande identifié pour l'allocation du goodwill.

Le goodwill résiduel est de 2 015 milliers d'euros.

##### **Informations pro-forma**

Depuis la date d'acquisition, le chiffre d'affaires total s'est élevé à 5 221 milliers d'euros et le résultat net présente un profit de 650 milliers d'euros.

Si l'acquisition avait été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le chiffre d'affaires se serait élevé à 8 863 milliers d'euros et son résultat net à 1 318 milliers d'euros, soit une différence de 3 642 milliers d'euros sur le chiffre d'affaires et de 668 milliers d'euros sur le résultat net.

### 30. Parties liées

L'actionnaire de contrôle de John Cockerill SA est la société Ebenis SA, laquelle détient 92,30% de John Cockerill dont 79,33% directement et 12,97% indirectement.

Les transactions entre les sociétés de John Cockerill sont éliminées à travers le processus de consolidation et ne sont donc pas reprises ici. Les transactions avec d'autres parties liées, exprimées en milliers d'euros, sont reprises dans les tableaux ci-dessous, pour les années 2023 et 2022.

Année 2023 (EUR 000)	Achats de biens ou de services	Location d'actifs	Revenus de biens ou de services	Charges financières	Produits Financiers
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	67	206	43	0	924
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	0	0	0	0	32
Entreprises associées	0	0	0	0	0
Année 2022 (EUR 000)	Achats de biens ou de services	Location d'actifs	Revenus de biens ou de services	Charges financières	Produits Financiers
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	232	203	142	0	636
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	0	248	0	0	8
Entreprises associées	0	0	0	0	0
Année 2023 (EUR 000)	Créances non courantes	Créances courantes	Dépréciations sur créances courantes	Dette de location (IFRS16)	Passifs courants
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	11 547	54 309	0	41 766	2
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	1 112	0	0	445	0
Entreprises associées	0	0	0	0	0
Année 2022 (EUR 000)	Créances non courantes	Créances courantes	Dépréciations sur créances courantes	Dette de location (IFRS16)	Passifs courants
Actionnaire de contrôle et entités contrôlées directement ou indirectement par l'actionnaire de contrôle	11 453	53 801	0	42 687	304
Membres du comité exécutif et entités contrôlées par les membres du comité exécutif	1 080	0	0	0	0
Entreprises associées	0	0	0	0	0

### 31. Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous reprend les rémunérations de l'Administrateur Délégué, du Président, des Administrateurs et des membres du Comité Exécutif de John Cockerill, en ce compris les charges sociales éventuelles :

EUR 000	2023	2022
Avantages à court terme	8 367	8 673
Avantages postérieurs à l'emploi	1 204	1 125
<b>TOTAL</b>	<b>9 571</b>	<b>9 798</b>

Le Management Board est composé de douze membres en 2023.

### 32. Prestations du Commissaire

Pour l'ensemble du périmètre consolidé de John Cockerill, les honoraires perçus par le Commissaire et son réseau (Deloitte) pour l'exercice 2023 s'élèvent à 2 429 milliers d'euros et se répartissent comme suit :

EUR 000	2023
Honoraires liés à l'audit des comptes	779
Missions légales et autres missions révisorales	120
Missions d'assistance fiscale	159
Autres missions extérieures à la mission révisorale	1 370
<b>TOTAL</b>	<b>2 429</b>

### 33. Événements postérieurs à la clôture

Depuis le début de l'année 2023, le Groupe John Cockerill continue à mener de front deux projets stratégiques majeurs :

- La levée de fonds pour financer la croissance de son business Hydrogène : Les contacts avec les investisseurs sont fructueux et devraient se concrétiser par une levée de fonds comprise entre deux cents et trois cents millions d'euros au cours du second trimestre de l'exercice 2024. Pour ce faire, un waiver a été obtenu des banques pour reporter l'échéance des financements en cours à fin juin 2024 ;
- L'acquisition de la société de défense française Arquus ; L'option de vente signée le 22 décembre 2023 entre Volvo et John Cockerill SA pour l'acquisition par John Cockerill Defence SA de la société Arquus a été exercé le 10 avril 2024 après avoir obtenu l'avis consultatif du Comité d'Entreprise de Volvo. Le financement de l'acquisition sera

assuré par la mise en place d'un emprunt bancaire, signé le 15 février 2024. Dans le même temps, des négociations sont en cours pour inviter au capital de John Cockerill Defence SA de nouveaux investisseurs. Ces deux opérations auront dès lors un impact significatif de plusieurs centaines de millions d'euros sur les fonds propres de John Cockerill, le montant final ne sera toutefois connu qu'à la conclusion de ces opérations. À notre connaissance, aucun autre élément subséquent, de nature à avoir une influence significative sur les comptes, n'est survenu depuis le début de l'année 2024.

### 34. Détails concernant les filiales non détenues exclusivement et présentant des intérêts non contrôlants significatifs

Le tableau ci-dessous présente des informations détaillées concernant les filiales de John Cockerill non détenues exclusivement, et qui présentent des intérêts non contrôlants significatifs. Aucune restriction importante ne limite la capacité du Groupe d'avoir accès aux actifs ou de les utiliser et de régler les passifs, sauf pour John Cockerill India Ltd vu la cotation en bourse des actions minoritaires.

Nom de la filiale	Participation détenue par les intérêts non contrôlants		Profit (perte) alloué aux intérêts non contrôlants		Intérêts non contrôlants cumulés		Capitaux propres		Total Bilantaire		Résultat net	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
TRANSURB	8,0%	8,0%	2	-15	544	553	6 617	6 725	15 093	13 068	32	-139
INDUSTRYA FUND	47,6%	47,6%	0	0	0	0	12 963	9 136	13 026	9 185	-1 173	-998
PEGASUS	0,1%	0,1%	0	0	2	2	1 907	1 962	3 991	2 695	-55	-24
CIM (Compagnie Internationale de Maintenance)	4,9%	4,9%	70	81	1 200	1 150	30 266	28 838	62 841	61 629	1 247	2 008
SOGEMA ENGINEERING SAS	4,9%	4,9%	-29	-34	-21	-27	-423	-545	4 633	3 407	-587	-703
JOHN COCKERILL FORTRESS - Adv Technologies	30,0%	30,0%	-637	-632	-1 274	-636	-4 246	-2 121	140	656	-2 125	-2 108
JOHN COCKERILL FORTRESS	30,0%	30,0%	-32	-83	-308	-276	-1 017	-911	195	250	-106	-277
MECHAN GROUP LTD	4,9%	4,9%	0	0	-4	-4	233	228	321	315	288	409
MECHAN LTD	4,9%	4,9%	12	19	55	56	1 127	1 145	3 084	3 505	247	398
JOHN COCKERILL Energy de México SA de CV	0,0%	0,0%	0	0	0	0	843	538	963	1 980	239	-718
TCP Rail Inc. Panama	52,4%	52,4%	29	51	119	94	4 866	3 849	13 508	19 608	1 174	2 090
CMI COTE D IVOIRE	33,0%	33,0%	136	133	158	21	477	64	7 838	3 683	413	402
JOHN COCKERILL INDIA LTD	25,0%	25,0%	548	193	6 325	6 108	25 534	24 550	92 535	87 833	2 310	773
CMI ENGINEERING (Beijing) CO LTD	40,0%	40,0%	72	484	1 006	1 541	2 605	3 854	16 803	20 082	272	1 205
JV COCKERILL TEMPRO SURFACE TREATMENT TECHNOL	29,8%	29,8%	-192	15	270	488	905	1 654	5 106	6 683	-659	67
AUSAR ENERGIE SAS	49,2%	49,2%	-1 284	-32	-1 338	-59	-4 475	-3 668	2 522	3 946	-817	209
JV COCKERILL JINGLI HYDROGEN	6,0%	0,0%	0	0	-32	0	10 067	9 503	35 373	44 132	-18 986	-2 020
JOHN COCKERILL HYDROGEN NORTH AMERICA LLC	6,0%		-46		4		9 448		25 210		-5 135	
JOHN COCKERILL HYDROGEN BELGIUM	6,0%		-176		-54		-39 905		148 661		-31 949	
JOHN COCKERILL HYDROGEN SAS	6,0%		-554		-33		16 946		82 459		-261	
JOHN COCKERILL HYDROGEN France SAS	6,0%		20		33		-4 246		140		-2 125	
Autres	0,2%	0,2%	-1	-1	1	2	476	846	558	1 317	-458	-499
<b>TOTAL</b>			-2 062	179	6 652	9 014						

### 35. Liste des filiales

Liste des sociétés de John Cockerill consolidées (G) ou mise en équivalence (E).

Est indiqué le pourcentage de détention (sachant que les pourcentages de droit de vote ne sont pas significativement différents des pourcentages de détention), suivi du secteur auquel appartient la filiale.

Société	Pays	Méthode de consolidation	% participation	Energy	Hydrogen	Defense	Industry	Environment	Services	Corporate
AEI NORD SARL	Nouvelle-Calédonie	G	100,00						■	
AEI SARL	Nouvelle-Calédonie	G	100,00						■	
AGUERIS SAS*	France	G	100,00			■				
ALPHA INDUSTRIES SAS	France	E	50,00						■	
AQUAGED SARL	France	G	100,00						■	
AQUION SAS	France	G	100,00						■	
AUSAR ENERGY SAS	France	G	50,76	■						
BASE DE BARONVILLE SA	Belgique	E	46,00			■				
CAMPUS COCKERILL SAS*	France	G	100,00			■				
CERI PHOENIX INDUSTRIAL FURNACE LTD	Chine	E	20,00				■			
CERI YANGZHOU METALLURGICAL SCIENCE TECHNOLOGY INDUSTRY CO LTD	Chine	E	20,00				■			
CMI BRASIL SERVICOS DE MANUT. DE EQUIPAMENTOS IND LTDA	Brésil	G	100,00						■	
CMI CONGO SARLU	République du Congo	G	100,00						■	
CMI DE MEXICO SA DE CV	Mexique	G	99,80	■						
CMI DEFENCE LLC	Arabie Saoudite	G	100,00			■				
CMI DEFENSE AMERICA Inc	Etats-Unis	G	100,00			■				
CMI ENVIRONMENT HUNGARY kft	Hongrie	G	100,00					■		
CMI GREENLINE EUROPE SAS	France	G	100,00				■			
CMI KLEIN SARL	Nouvelle-Calédonie	G	100,00						■	
CMI LUXEMBOURG HOLDING SARL	Luxembourg	G	100,00							■
CMI M+W ENGINEERING GMBH	Allemagne	G	100,00				■			
CMI TECH5I LUXEMBOURG SARL	Luxembourg	G	100,00						■	
CMS HYDRO SA	France	G	100,00						■	
COCKERILL ENGINEERING (BEIJING) CO LTD	Chine	G	60,00				■	■		
COCKERILL JINGLI SUZHOU HYDROGEN LTD	Chine	G	94,00	■						
COCKERILL MAINTENANCE & INGENIERIE ("CMI") CZ s.r.o.	République Tchèque	G	100,00						■	
COCKERILL TEMPRO SURFACE TREATMENT TECHNOLOGIES LANGFANG CO LTD	Chine	G	70,18				■			
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE MAINTENANCE ("CIM") SA	France	G	95,12						■	
DUPUY SAS	France	G	100,00						■	

Société	Pays	Méthode de consolidation	% participation	Energy	Hydrogen	Defense	Industry	Environment	Services	Corporate
ESINDUS HOLDCO	Espagne	G	100,00	■						
ESINDUS PORTUGAL SOLUCOES TECNICAS LDA	Portugal	G	100,00	■						
ESINDUS SAU	Espagne	G	100,00	■						
EUROCONTROL S.P.A.	Italie	G	100,00			■				
GENER TO WIND SL	Espagne	G	100,00						■	
HAMON ESINDUS LATINOAMERICA LIMITADA	Chili	G	100,00	■						
HAMON ESINDUS LATINOAMERICA S.L.	Espagne	G	100,00	■						
HAMON ESINDUS LATINOAMERICO SA de CV	Mexique	G	100,00	■						
HAMON INDONESIA	Indonésie	G	100,00	■						
HAMON KOREA CO LTD	Corée	G	100,00	■						
HEETA HOLDING OY	Finlande	G	100,00				■			
INDUSTRYA FUND SRL	Belgique	E	52,38							■
JOHN COCKERILL COTE D'IVOIRE SA	Côte d'Ivoire	G	67,00						■	
JOHN COCKERILL CY-BO INC.	Canada	G	100,00					■		
JOHN COCKERILL DEFENSE France SAS	France	G	100,00			■				
JOHN COCKERILL DEFENSE SA	Belgique	G	100,00			■				
JOHN COCKERILL EE SAS	France	G	100,00					■		
JOHN COCKERILL ENERGY DE MEXICO SA de CV	Mexique	G	100,00	■						
JOHN COCKERILL ENERGY FRANCE SAS	France	G	100,00	■						
JOHN COCKERILL ENERGY NORTH AMERICA LLC	Etats-Unis	G	100,00	■						
JOHN COCKERILL FORTRESS	Luxembourg	G	70,00			■				
JOHN COCKERILL FORTRESS - ADV TECHNOLOGIES SAS	France	G	70,00			■				
JOHN COCKERILL FRANCE SAS	France	G	100,00							■
JOHN COCKERILL GBS PRIVATE LTD	Inde	G	100,00				■			
JOHN COCKERILL HAMON SA	Belgique	G	100,00	■						
JOHN COCKERILL HAMON SARL	France	G	100,00	■						
JOHN COCKERILL HYDROGEN BELGIUM	Belgique	G	94,00		■					
JOHN COCKERILL HYDROGEN FRANCE SAS	France	G	94,00		■					
JOHN COCKERILL HYDROGEN NORTH AMERICA LLC	Etats-Unis	G	94,00		■					
JOHN COCKERILL HYDROGEN SAS	France	G	94,00		■					

Société	Pays	Méthode de consolidation	% participation	Energy	Hydrogen	Defense	Industry	Environment	Services	Corporate
JOHN COCKERILL INDIA LTD	Inde	G	75,00				■			
JOHN COCKERILL INDUSTRY NORTH AMERICA INC.	Etats-Unis	G	100,00				■	■		
JOHN COCKERILL INDUSTRY TECHNOLOGIES (BEIJING) Co., Ltd.	Chine	G	100,00				■			
JOHN COCKERILL ITALY SRL	Italie	G	100,00					■		
JOHN COCKERILL MAROC SARLAU	Maroc	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL NORTH AMERICA INC.	Etats-Unis	G	100,00							■
JOHN COCKERILL PROSERPOL SAS	France	G	100,00					■		
JOHN COCKERILL RENEWABLES	Belgique	G	100,00		■					
JOHN COCKERILL SA	Belgique	G	100,00	■			■	■	■	■
JOHN COCKERILL SERVICES FRANCE EST	France	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL SERVICES FRANCE NORD	France	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL SERVICES FRANCE SUD	France	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL SERVICES HAINAUT SA	Belgique	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL SERVICES INTERNATIONAL SA	Luxembourg	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL SERVICES MCF SAS	France	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL SERVICES MUON SAS	France	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL SLETI SAS	France	G	100,00				■			
JOHN COCKERILL TRACTION SA	Belgique	G	100,00						■	
JOHN COCKERILL UVK GMBH	Allemagne	G	100,00				■			
MECHAN GROUP LTD	Royaume-Uni	G	95,12						■	
MECHAN LTD	Royaume-Uni	G	95,12						■	
OY GALVATEK AB	Finlande	G	100,00				■			
PEGASUS SRL	Belgique	G	99,90			■				
PRAYTECH MAROC SARL	Maroc	E	50,00						■	
RELY SA	Belgique	E	40,00		■					
SCI JOHN COCKERILL FRANCE EST	France	G	100,00						■	
SCI JOHN COCKERILL FRANCE SUD	France	G	100,00						■	
SCI M.G.M	France	G	100,00						■	
SOGEMA ENGINEERING SASU	France	G	95,12						■	
STARDEUX SA	France	G	100,00						■	
STIN BY JOHN COCKERILL SAS	France	G	100,00						■	
TCP RAIL PANAMA INC.	Panama	E	47,56						■	
TRANSURB SA	Belgique	G	92,00						■	

(\*) Fusion dans Defense France en 2023

## Chapitre 3 | Rapport du Commissaire sur les états financiers consolidés

### John Cockerill SA

#### Rapport du commissaire à l'assemblée générale de John Cockerill SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Comptes consolidés

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de John Cockerill SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 4 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de John Cockerill SA durant 3 exercices consécutifs.

#### Rapport sur les comptes consolidés

##### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 1 576 112 (000) EUR et dont l'état consolidé du résultat global se solde par une perte de l'exercice de 118 525 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

##### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

##### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

### Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe aux comptes consolidés

Liège, le 19 juin 2024

Le commissaire

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par Julie Delforge